

Rapport du Directeur général aux assemblées 2020 de l'OMPI

Rétrospective 2008-2020



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2020



Attribution 3.0 Organisations
Internationales (CC BY
3.0 IGO)

Dans la présente publication, la licence
CC ne s'applique pas au contenu
qui n'appartient pas à l'OMPI.

Imprimé en Suisse

Publication de l'OMPI N° 1050F/20
ISBN 978-92-805-3184-8

Rapport du Directeur général aux assemblées 2020 de l'OMPI

Rétrospective 2008-2020

Table des matières

| | | | |
|---|-----------|--|-----------|
| Avant-propos | 4 | Cadre juridique international | 46 |
| Performance et gestion financières | 10 | Adhésions aux traités existants | 46 |
| Services mondiaux de propriété intellectuelle | 14 | Nouveaux traités | 48 |
| Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) | 16 | Traité de Beijing | 48 |
| La croissance sur 12 ans | 18 | Traité de Marrakech | 48 |
| Évolution de la répartition géographique des déposants | 18 | Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne | 50 |
| Développement du système du PCT | 20 | Comités normatifs | 50 |
| Informatisation | 23 | Comité permanent du droit des brevets (SCP) | 50 |
| Effectif, qualité et productivité | 24 | Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) | 50 |
| Système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (système de Madrid) | 26 | Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) | 51 |
| Élargissement de la portée géographique du système | 26 | Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) | 52 |
| Une demande croissante | 26 | Dialogue sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle | 52 |
| Répartition des taxes entre les membres | 28 | Moyens opérationnels établis en vertu des traités | 53 |
| Numérisation | 28 | Emblèmes d'États et d'organisations intergouvernementales (Article 6ter de la Convention de Paris) | 53 |
| Un système unifié | 28 | Traité de Budapest | 53 |
| Système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (système de La Haye) | 30 | Infrastructure mondiale | 54 |
| Extension de la portée géographique du système | 30 | Bases de données mondiales | 54 |
| Utilisation accrue du système | 30 | PATENTSCOPE | 54 |
| Répartition des taxes perçues au titre du système | 32 | Base de données mondiale sur les marques et Base de données mondiale sur les dessins et modèles | 56 |
| Numérisation | 32 | WIPO Lex | 56 |
| Évolution du cadre juridique | 32 | Renforcement des capacités | 58 |
| Système de Lisbonne concernant l'enregistrement international et la protection des appellations d'origine et des indications géographiques (système de Lisbonne) | 34 | Système et suite logicielle pour l'administration de la propriété industrielle (IPAS) | 58 |
| Révision en profondeur et portée des indications géographiques | 34 | Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) | 60 |
| Utilisation du système | 34 | Applications de l'intelligence artificielle | 62 |
| Évolution du cadre juridique | 34 | Systèmes internationaux de classement, normes et plateformes interoffices | 64 |
| Numérisation | 35 | Réforme des systèmes internationaux de classement | 64 |
| Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI | 36 | CIB | 64 |
| Règlement des litiges de propriété intellectuelle | 36 | Classification de Nice | 65 |
| Règlements et clauses compromissaires de l'OMPI | 38 | Classification de Locarno et classification de Vienne | 66 |
| Services extrajudiciaires de règlement des litiges dans des secteurs particuliers | 38 | Comité des normes de l'OMPI (CWS) et élaboration des normes de l'OMPI | 66 |
| Fonctionnalités du système électronique de règlement extrajudiciaire des litiges eADR | 39 | Plateformes interoffices | 67 |
| Activités de sensibilisation | 40 | Sources de références mondiales | 68 |
| Règlement des litiges relatifs aux noms de domaine | 40 | Statistiques | 68 |
| Politiques | 42 | Indice mondial de l'innovation | 70 |
| Ressources de l'OMPI pour les utilisateurs de noms de domaine | 42 | Rapports sur la propriété intellectuelle dans le monde | 70 |
| Sensibilisation | 42 | Études sur le développement | 70 |
| WIPO Proof | 44 | Réseau d'économistes en chef | 71 |
| Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI | 45 | Programme de recherche sur l'économie de la création | 71 |

Renforcement des capacités, assistance technique et coopération pour le développement 72

| | |
|---|----|
| Stratégies nationales de propriété intellectuelle | 72 |
| Renforcement des capacités pour accroître les compétences et l'efficacité | 73 |
| Régions en développement | 73 |
| Pays les moins avancés (PMA) | 74 |
| Pays en transition | 75 |
| Droit d'auteur et industries de la création | 75 |
| Pays et organisations bénéficiant d'une assistance technique en matière de droit d'auteur | 76 |
| Plan d'action pour le développement, CDIP et industries de la création | 76 |
| Mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement | 76 |
| Académie de l'OMPI | 78 |
| Programme de perfectionnement des cadres | 78 |
| Programmes conjoints de niveau Master | 78 |
| Cours d'été | 78 |
| Programme d'enseignement à distance (DL) | 78 |
| Programme de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle | 78 |
| PME et universités | 82 |
| Peuples autochtones et communautés locales: nouvelles parties prenantes et nouveaux bénéficiaires | 82 |

Promotion du respect de la propriété intellectuelle 84

| | |
|---|----|
| Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) | 84 |
| WIPO ALERT | 85 |

Partenariats public-privé 86

| | |
|---|----|
| Consortium pour des livres accessibles (ABC) | 86 |
| Service mondial d'échange de livres de l'ABC | 88 |
| Renforcement des capacités | 88 |
| Édition accessible | 88 |
| WIPO Re:Search | 88 |
| Des bases de données pour accéder aux connaissances | 90 |
| Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) | 90 |
| Programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) | 90 |
| Initiative relative à l'information en matière de brevets pour les médicaments (Pat-INFORMED) | 92 |
| WIPO GREEN | 92 |
| Programme d'aide aux inventeurs | 94 |
| Cercle des éditeurs | 94 |
| Music Rights Awareness Foundation | 95 |

Administration judiciaire 96

| | |
|--|----|
| Collaboration avec les instances judiciaires | 96 |
|--|----|

Communication 98

| | |
|---|-----|
| Actualités et médias | 98 |
| Réseaux sociaux | 98 |
| Bulletins d'information | 100 |
| Publications | 100 |
| Site Web | 100 |
| Journée mondiale de la propriété intellectuelle | 101 |
| Logo et identité visuelle de l'OMPI | 101 |
| Bibliothèque | 101 |

Bureaux extérieurs 102

Administration et gestion 104

| | |
|--|-----|
| Programme de réorientation stratégique | 104 |
| Rénovation et extension du site | 106 |
| Transformation numérique | 108 |
| Multilinguisme | 110 |
| Achats: de fonction administrative à partenaire opérationnel | 110 |
| Services de conférence | 112 |
| Gouvernance de l'information | 112 |
| Sûreté et sécurité | 114 |
| Responsabilité sociale | 115 |

Ressources humaines 116

| | |
|---|-----|
| Programme de réorientation stratégique | 116 |
| Gestion des performances | 116 |
| Planification des ressources de l'Organisation (ERP) | 117 |
| Régularisation des fonctionnaires temporaires de longue durée | 117 |
| Réforme du cadre contractuel, recrutement et sélection | 117 |
| Système de justice interne et relations avec le personnel | 118 |
| Amélioration du cadre réglementaire en matière de ressources humaines | 118 |
| Performances et perfectionnement du personnel | 119 |
| Restructuration et planification des effectifs | 119 |
| Acquisition de talents | 120 |
| Parité et diversité | 120 |

L'OMPI et le système des Nations Unies 122

Avant-propos

C'est un plaisir pour moi de présenter ce rapport, qui fait le point sur les progrès accomplis par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) durant les 12 années de mes deux mandats, que j'ai eu le privilège d'exercer en tant que Directeur général.

Mon premier mandat a débuté alors que la crise financière mondiale commençait à bouleverser le paysage financier et économique mondial, à la fin de l'année 2008. La crise et la récession économique qui s'en sont suivies ont posé des défis considérables à une organisation qui tire 94% de ses recettes de services fondés sur le marché. Mon deuxième mandat prend fin alors que les perturbations économiques liées à la pandémie de COVID-19 ont une incidence profondément négative sur l'économie mondiale, incidence qui menace de se prolonger dans un avenir proche.

Entre les deux crises, le monde de la propriété intellectuelle a connu une longue période de croissance et d'expansion. Cela nous a permis de renforcer et de consolider la base financière de l'Organisation et d'introduire de nombreuses réformes nécessaires dans toutes les activités de l'Organisation, ainsi qu'un nombre important de nouveaux programmes et services. Face à l'incertitude qui plane sur notre avenir immédiat dans un monde en pleine transformation à tous égards, nous pouvons au moins tirer quelque consolation de ce que la base financière et les activités de l'OMPI sont plus que solides et placent l'Organisation dans une bonne position pour continuer de relever les défis qui nous attendent.

Sur le plan financier, les actifs nets de l'Organisation atteignent le montant record de 364 millions de francs suisses. Les recettes ont augmenté de près de 50% au cours des 12 dernières années, passant de 621 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2008-2009 à 917 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019. Nous avons dégagé des excédents réguliers durant nos exercices biennaux. L'Organisation n'a aucune dette. Les taxes relatives aux services fournis dans le cadre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI sont restées constantes et n'ont connu aucune augmentation depuis 12 ans.

Ces 12 dernières années ont vu de grandes réussites. Nous avons construit un nouveau bâtiment administratif, abritant 500 espaces réservés aux bureaux, et une nouvelle salle de conférence, qui peut accueillir 900 personnes. Ces deux projets de construction ont été achevés en respectant les délais et le budget et ont donné lieu à des installations bien conçues et attrayantes. Un nouveau studio multimédia a été créé au cours de l'année écoulée.

Les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle administrés par l'Organisation, en particulier les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye et le Centre d'arbitrage et de médiation, ont élargi leur portée géographique et ont connu une croissance notable de leur nombre d'utilisateurs. Nous avons lancé de nouveaux services, y compris des bases de données, plateformes et systèmes informatiques mondiaux, fondés sur la coopération entre États membres; des partenariats public-privé, comme le Consortium ABC, qui propose un répertoire de 640 000 livres et publications dans 80 langues dans des formats accessibles aux déficients visuels, et WIPO Re:Search, qui vise à accélérer la découverte

de médicaments grâce à des collaborations scientifiques entre des instituts de recherche-développement publics et privés; et la coopération internationale entre systèmes judiciaires, aux fins du partage de connaissances et de données d'expérience. Deux nouveaux traités, le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech, ont été conclus et un traité existant, l'Arrangement de Lisbonne, a été révisé. Ces trois nouveaux traités sont entrés en vigueur.

L'Organisation a connu des transformations majeures en matière de gestion, tant pour les systèmes numériques que pour les processus opérationnels, afin de répondre à l'évolution rapide de l'environnement externe.

La communication et les activités de sensibilisation se sont adaptées aux nouveaux moyens et aux nouvelles technologies, ce qui nous a permis de toucher un plus large public. Le multilinguisme, la parité hommes-femmes et la diversité géographique sont devenus des questions prioritaires, comme cela doit être le cas dans une organisation internationale.

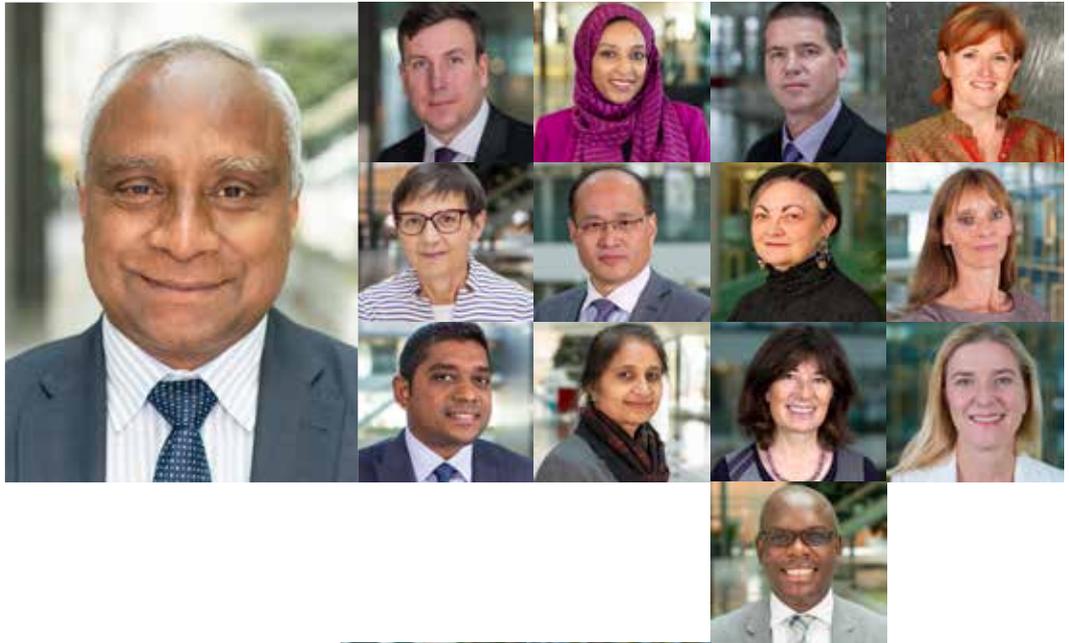
Les pages qui suivent contiennent des informations détaillées sur ces éléments et sur d'autres domaines ayant connu des progrès. Rien de cela n'aurait été possible sans l'engagement extraordinaire des États membres, bien illustré par plus de 400 adhésions aux traités administrés par l'OMPI, dont la majorité émane de pays en développement et de pays de la catégorie des moins avancés. Je remercie les États membres pour l'attention particulière qu'ils portent à l'évolution de l'Organisation et pour leurs orientations et leur direction.

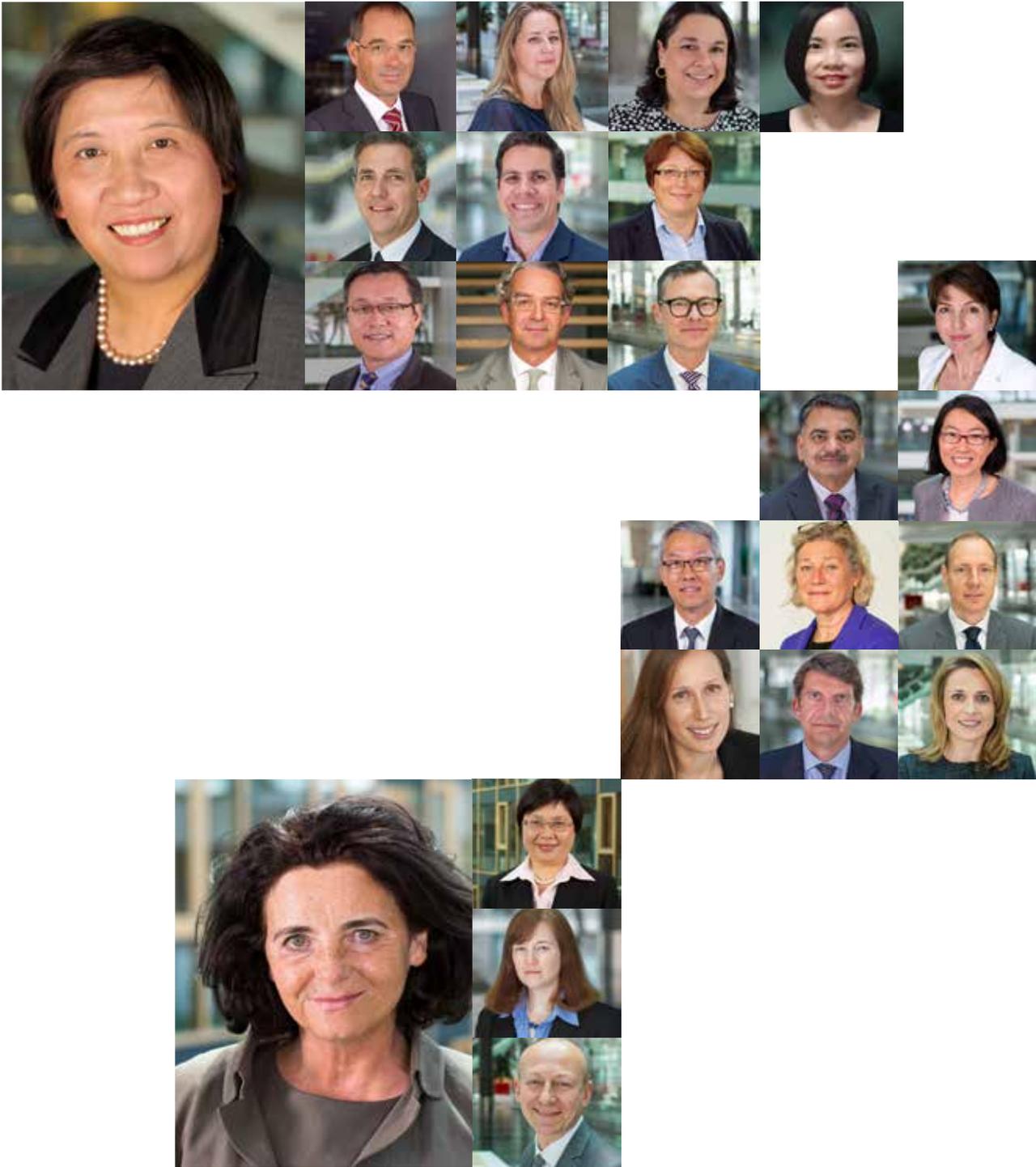
Le personnel de l'Organisation a fait preuve de dévouement et de professionnalisme, avec un niveau d'engagement et des efforts remarquables. La collaboration entre les différents secteurs de l'Organisation est la norme. Je suis profondément reconnaissant à l'ensemble de mes collègues pour leur travail exceptionnel. Leur réponse aux difficultés soulevées par la pandémie de COVID-19 démontre l'engagement du personnel en matière de service. Ils ont assuré un niveau de service quasi maximal pendant le confinement et ont participé avec enthousiasme à un retour progressif et prudent au lieu de travail. Près d'un millier de fonctionnaires sont revenus au travail, dans des conditions rigoureuses de distanciation physique, et 80% des personnes revenues poursuivent le télétravail à raison de trois jours sur cinq.

La possibilité de travailler avec un si grand nombre de professionnels de talent, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation, a été un privilège. De même, la possibilité de rencontrer tant de personnes issues d'horizons divers et différents a également été un grand privilège.



Francis Gurry
Director General









Performance et gestion financières

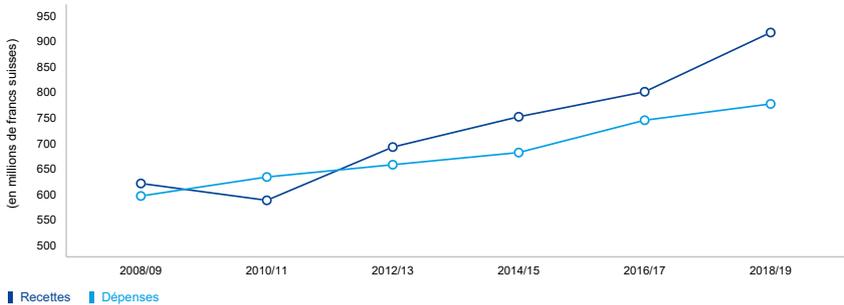
La situation financière de l'Organisation est saine et stable. Cette bonne situation résulte de deux facteurs principaux.

Le premier est la performance exceptionnelle des services générateurs de recettes, à savoir les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation. Ainsi qu'il est indiqué dans la section suivante, les services mondiaux de propriété intellectuelle ont connu une longue période de croissance et d'expansion au cours des 10 années écoulées entre la crise financière mondiale de 2008-2009 et le début de la crise générée par la COVID-19 en 2020. Le résultat a été une augmentation constante des recettes de l'Organisation, passées de 621 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2008-2009 à 917 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2018-2019, soit une augmentation de près de 50%. Sur ces cinq dernières années seulement, ces excédents ont généré une augmentation de 78,1% des actifs nets.

Le deuxième moteur de la bonne performance financière a été une gestion prudente des finances et des programmes, à travers toute une série de mesures appliquées à l'ensemble de l'Organisation, dont certaines sont décrites plus en détail ci-dessous. Ces mesures comprennent l'établissement d'un budget sur la base des prévisions éminemment fiables produites par le bureau de l'économiste en chef, en collaboration étroite avec les principaux offices de propriété intellectuelle de dépôt à travers le monde; l'établissement du budget sur une base prudente, prévoyant une marge de réduction par rapport au scénario de référence proposé par le bureau de l'économiste en chef; une attention et une priorité accrues aux fonctions de trésorerie, compte tenu en particulier des conditions difficiles liées aux taux d'intérêt négatifs sur le marché de l'État hôte; un suivi minutieux du cadre de gestion des risques; le contrôle scrupuleux des dépenses de programme; une gestion rigoureuse des prestataires externes; la réalisation d'économies et de gains d'efficacité grâce à la mise au point et au déploiement d'applications informatiques; la mise en place de dispositions offrant davantage de souplesse dans la gestion des ressources humaines, afin d'éviter les engagements fixes à long terme dans un environnement caractérisé par la rapidité des mutations technologiques; la réduction des dépenses de location de bureaux grâce à des projets de construction entièrement financés; le remboursement de toute dette; et l'augmentation du niveau de liquidité des réserves de l'Organisation.

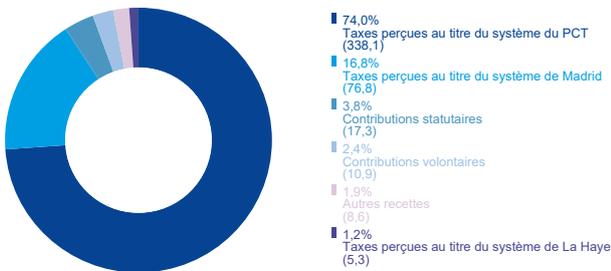
Les sources de recettes de l'Organisation proviennent principalement des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Au cours de la période écoulée depuis 2008, la part des recettes totales provenant des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle s'est établie à environ 92% en moyenne.

Évolution des recettes et des dépenses

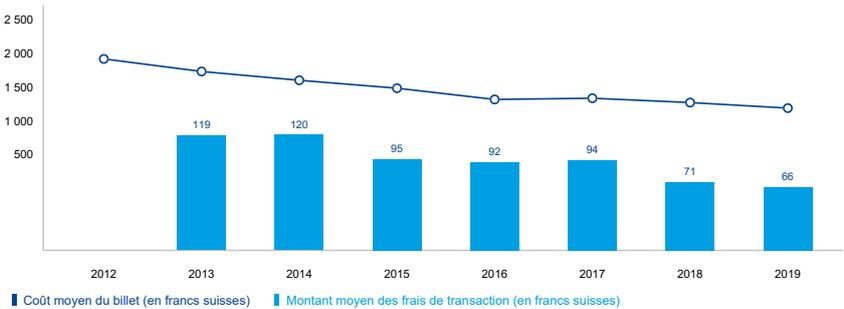


Note: recettes et dépenses pour 2008/09 sur la base des normes UNSAS, recettes et dépenses pour 2010-2019 sur la base des normes IPSAS.

Analyse des recettes: composition des recettes de 2019 sur la base des normes IPSAS (en millions de francs suisses)



Un exemple de maîtrise des coûts: coût moyen total des billets d'avion



- Les négociations avec les compagnies aériennes et l'établissement d'une règle d'achat anticipé ont favorisé une réduction de 38% du prix moyen des billets depuis 2013.
- Jusqu'à 70% des billets ont été achetés grâce à un nouvel outil de réservation en ligne, et les négociations avec les agences de voyage se sont traduites par une réduction de 45% des frais de transaction moyens au cours de la période considérée.

Les principaux postes de dépenses ont évolué compte tenu des dispositions prises pour assurer davantage de souplesse dans la gestion de ressources humaines, avec un recours accru aux prestataires externes, en particulier dans les domaines informatique et linguistique, mais également dans la plupart des secteurs de l'Organisation. La part des services contractuels dans les dépenses totales est passée de 14% pour l'exercice biennal 2010-2011 à 24% pour l'exercice biennal 2018-2019. Au cours de la même période, la part des dépenses de personnel dans les dépenses totales a diminué, passant de 66% pour l'exercice biennal 2010-2011 à 60% pour l'exercice biennal 2018-2019.

La hausse des recettes et les mesures de maîtrise des coûts ont donné lieu à d'importants excédents pour l'Organisation, qui ont à leur tour entraîné une augmentation notable des actifs nets, passés de 228 millions de francs suisses à la fin de 2009 à 364 millions de francs suisses à la fin de 2019. L'Organisation est exempte de dette.

Un certain nombre de grands projets sont au cœur de la transformation de la gestion des finances et des programmes.

Le premier de ces projets a été le renforcement de la gestion axée sur les résultats, qui a permis de garantir que les différents programmes soient axés sur les résultats proposés dans le programme et budget, puis fixés par les États membres. La gestion axée sur les résultats était l'une des 19 initiatives composant le programme de réorientation stratégique adopté en 2011 et mis en œuvre au cours des deux années suivantes. Avec la gestion axée sur les résultats, les chefs de programme ont pu se concentrer sur l'obtention des résultats plutôt que sur l'exécution des activités conçues pour contribuer à l'obtention de ces résultats.

La gestion des risques a connu des améliorations notables. Des registres des risques existent pour chaque programme, ainsi que pour l'Organisation, et un Groupe de gestion des risques, présidé par le Directeur général, se réunit chaque trimestre pour surveiller les risques à l'échelle de l'Organisation.

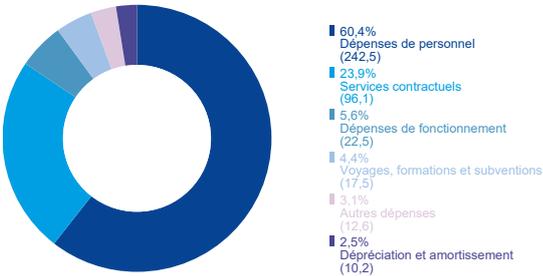
Le passage des normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) a constitué un changement majeur. L'Organisation s'est mise en conformité avec les normes IPSAS au début de l'année 2010. Cette transition a renforcé la gestion financière et l'a rendue plus transparente.

Un service d'information financière en ligne a été créé, qui bénéficie des systèmes de service client en place dans les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Il centralise les demandes de renseignements en matière de finances et de paiement et veille à ce que les utilisateurs des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI reçoivent dans les meilleurs délais une assistance appropriée sur les questions financières.

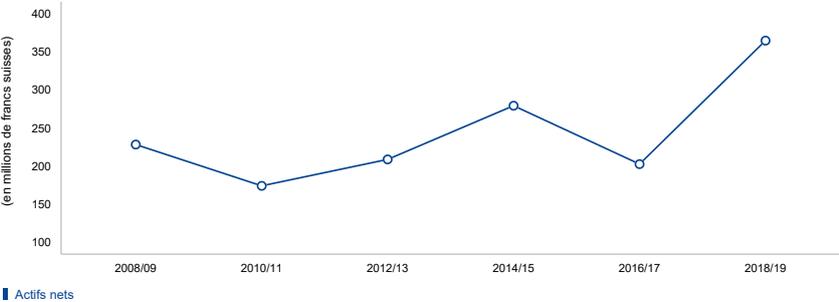
En 2015, après d'intenses préparatifs, les États membres ont adopté une politique révisée en matière de placements, qui a permis à l'Organisation de gérer ses placements en tenant davantage compte du marché et des objectifs poursuivis. La gestion des placements de l'Organisation vise principalement la préservation du capital, la conservation des liquidités et le taux de rendement. Le but est d'atteindre le taux de rendement du marché chaque fois que possible et approprié, à la fois en ce qui concerne la trésorerie d'exploitation et la trésorerie principale, et d'investir la trésorerie stratégique sur le long terme afin d'obtenir un accroissement du capital et un rendement global positif au fil du temps.

Parmi les initiatives prévues pour l'avenir figure la mise en place d'un système de gestion de la trésorerie adapté à sa mission, alors que les fonctions de trésorerie de l'Organisation deviennent de plus en plus complexes. Ce projet a été approuvé par les États membres au titre du plan-cadre d'équipement, en vue d'une mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2020-2021. Des travaux sont également en cours afin de fournir aux clients des services financiers de pointe, normalisés et efficaces par l'intermédiaire du Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI (voir ci-dessous).

Analyse des dépenses: composition des dépenses de 2019 sur la base des normes IPSAS (en millions de francs suisses)



Actifs nets, 2008–2019



Note: recettes et dépenses pour 2008/09 sur la base des normes UNSAS, recettes et dépenses pour 2010-2019 sur la base des normes IPSAS.

Services mondiaux de propriété intellectuelle

Les services mondiaux de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI sont le moteur principal de l'Organisation. Ils assurent actuellement environ 94% des recettes de l'Organisation et en garantissent sa viabilité et sa stabilité financières.

Ces services sont largement utilisés dans le monde par les grandes sociétés comme par les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi que par les universités et instituts de recherche de pointe dans tous les secteurs de l'économie. Ils offrent à maints égards un appui essentiel à l'innovation et à la création de marques. Ils permettent aux utilisateurs de solliciter une protection internationale peu coûteuse et efficace pour leurs inventions (par l'intermédiaire du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), qui assure quelque 74% des recettes de l'Organisation), pour leurs marques (par l'intermédiaire du système de Madrid, qui compte pour environ 16% des recettes de l'Organisation), pour leurs dessins et modèles (système de La Haye) ainsi que pour leurs indications géographiques et appellations d'origine (système de Lisbonne). En outre, avec son Centre d'arbitrage et de médiation, l'Organisation propose une série de procédures économiques pour la gestion des conflits et le règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle. En 2020, nous avons ajouté un service supplémentaire, le service d'horodatage numérique, afin de répondre au nombre croissant d'activités économiques qui reposent, d'une manière ou d'une autre, sur les données.

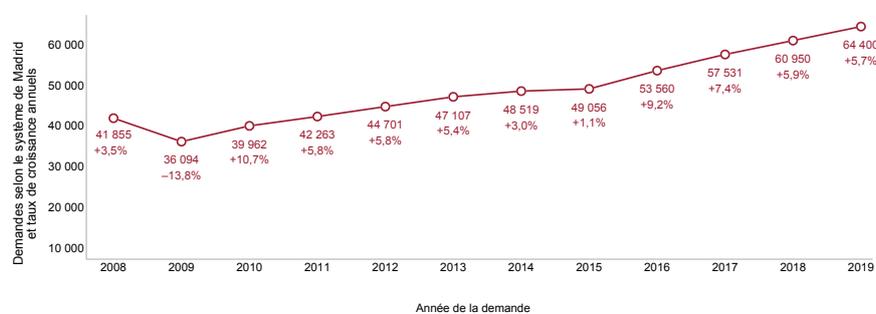
Au cours des 12 dernières années, les services mondiaux de propriété intellectuelle administrés par l'Organisation ont enregistré plusieurs tendances communes. Ainsi :

1. Après la baisse de la demande de services qui a inévitablement suivi la crise financière mondiale de 2008 et 2009, le nombre d'États membres participant aux systèmes mondiaux et le nombre d'utilisateurs et de demandes ont connu une très forte expansion. Il ne fait aucun doute que l'actuelle pandémie de COVID-19 aura une incidence négative sur cette tendance, mais il est trop tôt pour en déterminer la nature exacte.
2. La composition géographique de la demande de services a radicalement changé avec l'essor de l'Asie, devenue une source importante de la demande. En 2019, l'Asie comptait pour plus de 50% des demandes internationales de brevet selon le PCT.
3. Les efforts de numérisation consentis dans la prestation de services ont entraîné d'importants gains de productivité tout en assurant la continuité des opérations durant le confinement décrété en raison de la pandémie de COVID-19 en 2020.
4. Grâce à cette transformation numérique et à une gestion saine, le coût des services est resté stable. Les taxes n'ont connu aucune augmentation depuis 12 ans, ce qui constitue un avantage majeur pour les utilisateurs.

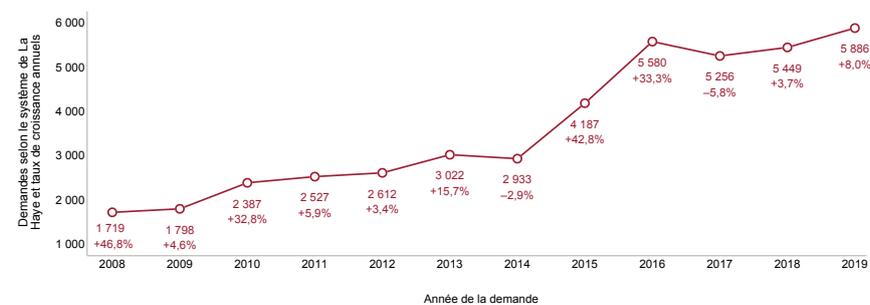
Croissance des demandes selon le PCT, 2008–2019



Croissance des demandes selon le système de Madrid, 2008–2019



Croissance des demandes selon le système de La Haye, 2008–2019



Faits saillants concernant le Traité de coopération en matière de brevets

153 États contractants (+14)

265 800 demandes internationales en 2019 (+62% par rapport à 2008)

Plus de 2 millions de demandes internationales depuis 2008

L'Asie comptabilise 52,5% des demandes internationales en 2019

Adoption et mise en œuvre de la feuille de route du PCT

Mise en place du Service de transfert de taxes de l'OMPI

Déploiement des projets eDossier et ePCT

Augmentation de 110% de la productivité des opérations

177 millions de mots traduits en 2019 (+222% par rapport à 2008)

Aucune augmentation de taxes depuis 2008

Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Depuis sa création, le PCT est un remarquable exemple de coopération internationale réussie, qui n'a cessé de se renforcer. Il s'agit d'un véritable réseau international, dont le bon fonctionnement repose sur l'engagement et la coopération des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle du monde entier. Il est utilisé par presque toutes les grandes entreprises du monde, ainsi que par les universités, les instituts de recherche, les PME, les start-ups et les particuliers.

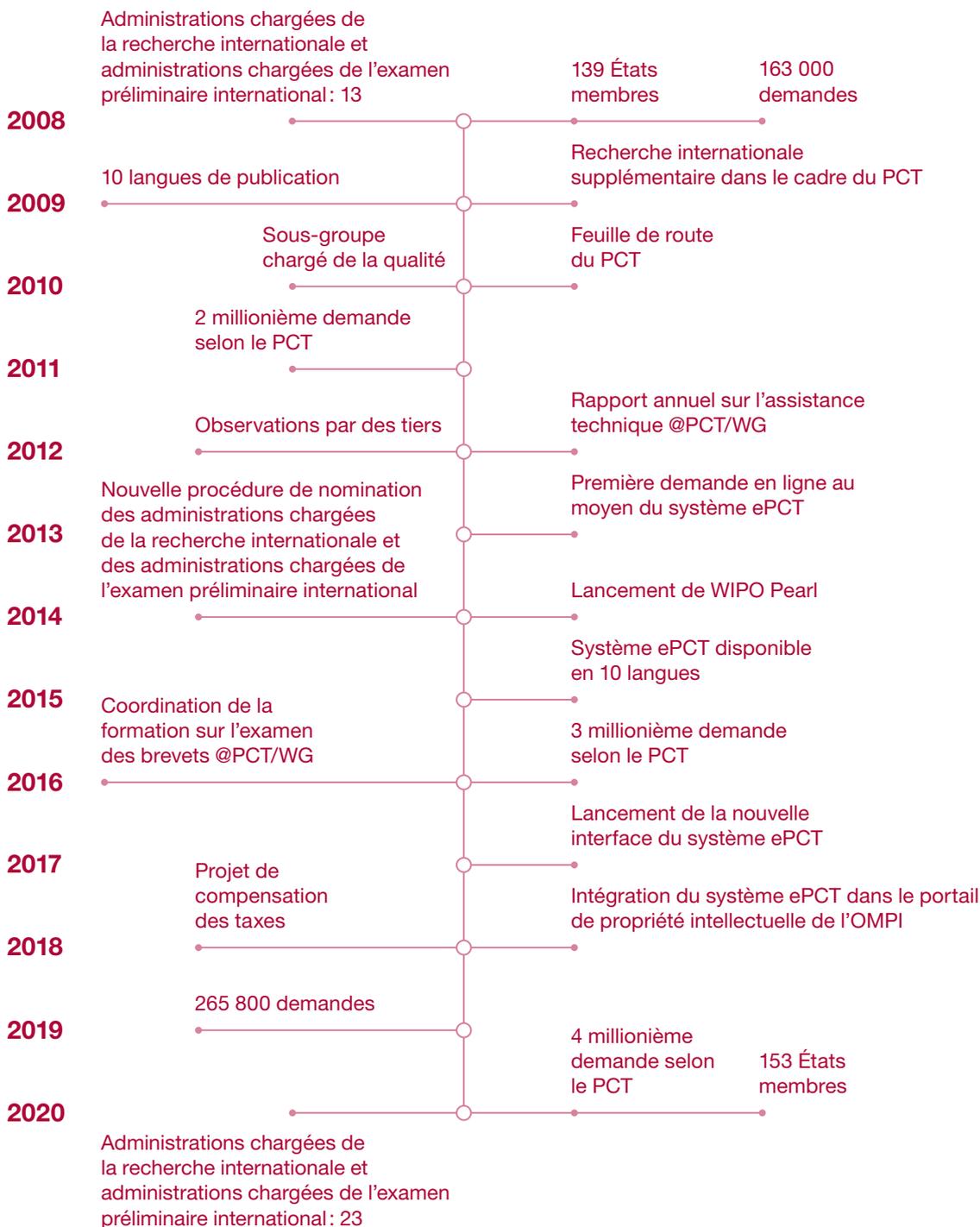
Ces 12 dernières années, l'excellente gestion et le professionnalisme du personnel du secteur du PCT ont transformé le système du PCT en un outil toujours plus attrayant et efficace d'appui à l'innovation, doté d'un système informatique de premier plan, d'un cadre juridique dynamique, de nouvelles procédures et d'un système de gestion de la qualité tenant compte des besoins et des attentes actuelles. Ensemble, ces améliorations profitent aux déposants, aux offices, aux États contractants, aux utilisateurs de l'information en matière de brevets et aux autres parties intéressées du monde entier, tout en maintenant les taxes à un niveau constant, sans aucune augmentation.

L'évolution positive du PCT au cours des 12 dernières années transparaît non seulement dans l'augmentation du nombre de demandes émanant d'un nombre croissant de pays, mais également dans les domaines suivants :

- les résultats des délibérations entre les États membres,
- l'assistance juridique et technique renforcée en faveur des parties prenantes,
- une productivité et une efficacité accrues dans le traitement des demandes PCT au Bureau international, et
- de nombreuses améliorations informatiques et systémiques, ainsi que la qualité accrue des produits du PCT.

Au cours de la même période, des progrès considérables ont été accomplis en matière de sécurité des données et de gestion des risques.

Étapes importantes concernant le PCT, 2008–2020



La croissance sur 12 ans

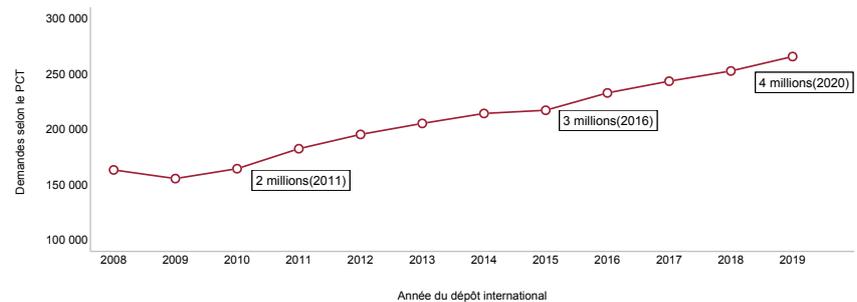
Le PCT compte actuellement 153 États contractants, soit 14 de plus qu'en 2008. Le nombre de demandes déposées chaque année selon le PCT a augmenté, passant de 163 600 en 2008 à 265 800 en 2019, soit une augmentation de 62%. Plus de deux millions de demandes ont été déposées au cours des 12 dernières années. C'est plus de la moitié des demandes PCT jamais déposées, la quatre millionième demande ayant été déposée au début de l'année 2020.

Évolution de la répartition géographique des déposants

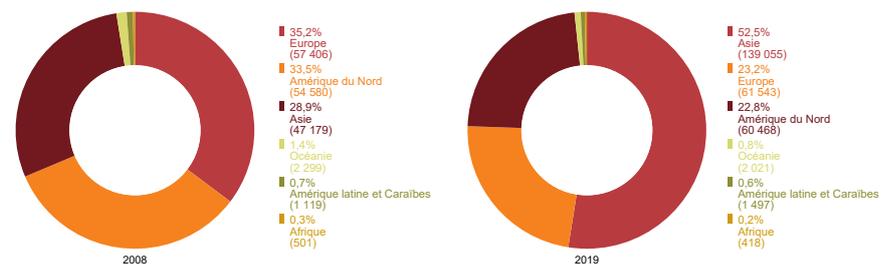
Au cours de cette période, des changements importants ont eu lieu dans la composition géographique de la demande. La part des demandes PCT provenant de l'Asie a considérablement augmenté, atteignant plus de 52% en 2019, contre 29% en 2008.

La liste des principaux déposants a également connu d'importants changements du fait de l'évolution des stratégies des entreprises et de l'essor des nouvelles entreprises, en particulier en Asie. Le tableau ci-après présente les 10 principaux déposants, selon le nombre de demandes internationales publiées en 2008 et en 2019, et est suivi d'un graphique indiquant la part des 50 principaux déposants au cours des mêmes années, par pays.

Croissances des demandes selon le PCT, 2008–2019



Part des déposants du PCT par région, 2008 et 2019

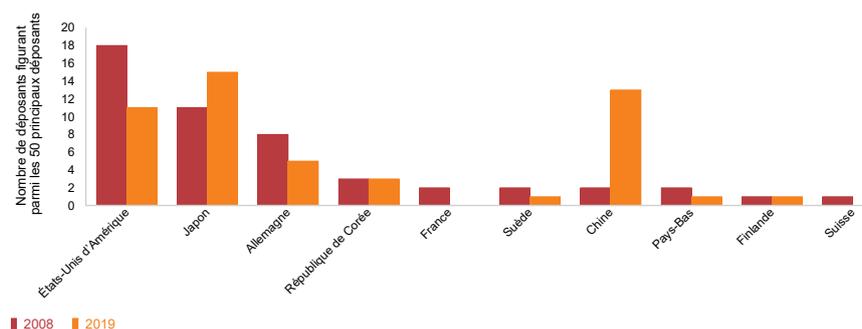


Dix principaux déposants selon le PCT en 2008 et 2019

| Classement en 2008 | Classement en 2019 | Déposant | Origine | Publications en 2008 |
|--------------------|--------------------|--|---------------------|----------------------|
| 1 | 1 | HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD. | Chine | 1 737 |
| 2 | 308 | PANASONIC CORPORATION | Japon | 1 728 |
| 3 | 21 | KONINKLIJKE PHILIPS ELECTRONICS N.V. | Pays-Bas | 1 559 |
| 4 | 257 | TOYOTA JIDOSHA KABUSHIKI KAISHA | Japon | 1 364 |
| 5 | 9 | ROBERT BOSCH CORPORATION | Allemagne | 1 274 |
| 6 | 17 | SIEMENS AKTIENGESELLSCHAFT | Allemagne | 1 062 |
| 7 | n.d. | NOKIA CORPORATION | Finlande | 1 007 |
| 8 | 10 | LG ELECTRONICS INC. | République de Corée | 996 |
| 9 | 7 | TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON (PUBL) | Suède | 987 |
| 10 | 116 | FUJITSU LIMITED | Japon | 972 |

| Classement en 2008 | Classement en 2019 | Déposant | Origine | Publications en 2019 |
|--------------------|--------------------|---|-----------------------|----------------------|
| 1 | 1 | HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD. | Chine | 4 411 |
| 22 | 2 | mitsubishi electric corporation | Japon | 2 661 |
| 19 | 3 | SAMSUNG ELECTRONICS CO., LTD. | République de Corée | 2 334 |
| 11 | 4 | QUALCOMM INCORPORATED | États-Unis d'Amérique | 2 127 |
| n.d. | 5 | GUANG DONG OPPO MOBILE TELECOMMUNICATIONS CORP., LTD. | Chine | 1 927 |
| n.d. | 6 | BOE TECHNOLOGY GROUP CO., LTD. | Chine | 1 864 |
| 9 | 7 | TELEFONAKTIEBOLAGET LM ERICSSON (PUBL) | Suède | 1 698 |
| n.d. | 8 | PING AN TECHNOLOGY (SHENZHEN) CO., LTD. | Chine | 1 691 |
| 5 | 9 | ROBERT BOSCH CORPORATION | Allemagne | 1 687 |
| 8 | 10 | LG ELECTRONICS INC. | République de Corée | 1 646 |

Répartition des 50 principaux déposants par pays



Développement du système du PCT

L'adoption, par les États membres du PCT, de la vision du Directeur général concernant le PCT, énoncée dans la feuille de route 2010 du PCT et visant à améliorer le fonctionnement du système, a marqué de son empreinte l'évolution du PCT au cours des 12 dernières années. La feuille de route continue de guider le développement du système du PCT aujourd'hui. Parmi les autres progrès, on peut citer une augmentation du nombre d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, passé de 13 en 2008 à 23 en 2020, et l'introduction en 2009 du coréen et du portugais afin de porter à 10 le nombre total de langues de publication du PCT.

En 2009, une nouvelle option a été mise en place pour donner aux déposants la possibilité de demander à une administration chargée de la recherche internationale différente de celle de la recherche internationale de procéder à une recherche supplémentaire sur une demande internationale. Les taxes versées par les déposants pour le dépôt d'une demande internationale ont également diminué. La taxe internationale de dépôt a été réduite en 2008 et, simultanément, la réduction de cette taxe pour certains déposants des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) a été portée de 75% à 90%. En outre, le PCT offre désormais davantage de garanties aux déposants, en prévoyant depuis 2012 une excuse pour les retards dans l'observation des délais liés à des cas de force majeure, et en leur permettant depuis peu de corriger les erreurs dans les demandes internationales moyennant le remplacement d'une partie incorrecte par une partie corrigée.

Au cours des 12 dernières années, d'importants progrès ont été accomplis afin d'améliorer l'accès à l'information technique contenue dans les demandes internationales. La base de données PATENTSCOPE a été révolutionnée, ainsi qu'il est indiqué en détail dans le chapitre relatif à l'infrastructure mondiale, avec une amélioration notable de sa fonction de recherche, l'accès à l'information en texte intégral et la traduction automatique. Depuis 2012, les tiers peuvent formuler des observations sur la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle des demandes internationales, publiées sur PATENTSCOPE. Les modifications apportées au cadre juridique ont permis d'avancer la date de publication de l'opinion écrite des administrations chargées de la recherche internationale, désormais publiée en même temps que la demande internationale et le rapport de recherche internationale. En outre, les offices chargés du traitement dans la phase nationale transmettent désormais au Bureau international des informations sur les entrées dans la phase nationale, les publications et les brevets délivrés aux fins d'inclusion dans la base de données PATENTSCOPE, ce qui amé-

liore d'autant l'information sur les droits de brevet dans le monde entier et le recensement des technologies relevant du domaine public.

S'agissant de l'assistance technique, les rapports annuels à l'intention des États membres concernant l'assistance technique dans le cadre du PCT ont été améliorés en 2012. Ils concernent notamment les séminaires, les voyages d'étude, les ateliers, l'assistance et la formation juridiques aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi que la mise en place d'outils et de services informatiques du PCT et la formation du personnel dans ces domaines (y compris le système d'échange de données informatisées du PCT (PCT-EDI) et le système ePCT), la fourniture d'une assistance spéciale aux pays envisageant d'adhérer au PCT, l'appui suivant l'adhésion des nouveaux États contractants et l'assistance technique aux offices agissant en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international. Ces activités ont été très bien accueillies par les États membres (taux moyen de satisfaction de 95% (2010-2018)) et le nombre de participants en 2019 a atteint 5000, soit environ deux fois le chiffre de 2010. En 2015, un accord a également été conclu afin d'améliorer la coordination entre offices donateurs et offices bénéficiaires en matière de formation des examinateurs chargés de l'examen des brevets quant au fond, avec la mise en œuvre de systèmes d'établissement de rapports sur les activités de formation à présenter au Groupe de travail du PCT, l'accès facilité du public aux ressources didactiques en ligne et l'élaboration d'un cadre de gestion des compétences et d'un système de gestion de l'apprentissage.

La formation au PCT est devenue plus accessible et disponible dans le cadre d'un cours d'enseignement à distance du PCT (disponible depuis 2009), d'une série complète de vidéos de formation (sortie en 2013) et de webinaires sur le PCT (depuis 2009). En outre, les enquêtes auprès des utilisateurs du PCT ont confirmé le degré élevé de satisfaction à l'égard des services du PCT fournis par le Bureau international.

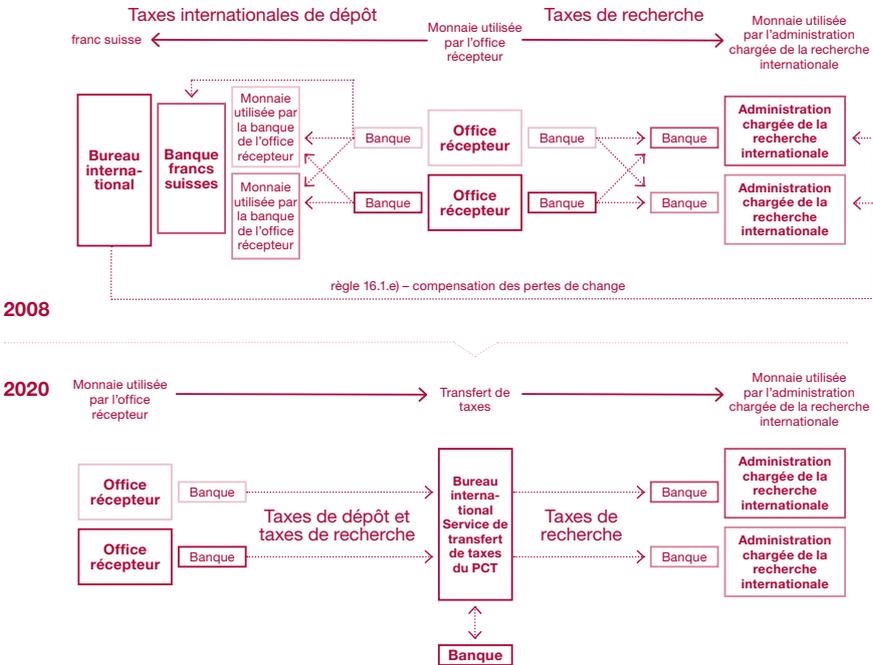
Les procédures entre offices ont également été améliorées afin de simplifier les tâches et de réduire à la fois les erreurs et les coûts. De très nettes améliorations ont notamment été observées en ce qui concerne l'efficacité des flux financiers dans le cadre du système du PCT entre le Bureau international, les offices récepteurs et les administrations internationales. Le projet pilote relatif au transfert des taxes lancé en 2018, qui a donné d'excellents résultats, a débouché sur la création du service de transfert de taxes de l'OMPI. Au 1^{er} juillet 2020, date de sa mise en service officielle au sein du système du PCT, le service de transfert de taxes était utilisé par 49 offices récepteurs et neuf administrations chargées

Activités d'assistance technique ayant une incidence directe sur l'utilisation du PCT organisées par l'OMPI dans les pays en développement



Source: documents PCT/WG.

Service de transfert de taxes du PCT



Disparition de la quasi-totalité des réclamations relatives aux taxes de recherche car toutes les administrations chargées de la recherche internationale qui présentaient de telles demandes participent désormais au service de transfert de taxes du PCT, ce qui réduit la charge de travail administratif pour l'OMPI.

Amélioration de la gestion des devises grâce à l'utilisation du calendrier du service de transfert de taxes du PCT, qui s'est traduite par une meilleure visibilité des flux de devises et a ainsi permis à la Section de la trésorerie de gérer le risque en conséquence.

Amélioration de la gestion des flux de trésorerie grâce à l'utilisation du calendrier du service de transfert de taxes du PCT, qui s'est traduite par une meilleure planification et une meilleure organisation des transferts et a ainsi permis au Bureau international d'éviter des coûts liés aux taux d'intérêt négatifs.

Réduction des frais bancaires pour les offices récepteurs, les administrations chargées de la recherche internationale et le Bureau international du fait de la diminution du nombre de transferts entre les participants au service de transfert de taxes du PCT.

Simplification des procédures pour les administrations chargées de la recherche internationale, qui peuvent s'appuyer sur la validation des demandes de recherche effectuée par le Bureau international avant qu'elles ne leur soient soumises.

Simplification des procédures pour les offices récepteurs, qui peuvent regrouper toutes les taxes du PCT dans un seul listing et effectuer des virements bancaires consolidés.

Source: documents PCT/WG.

Photo :OMPI/Berrod



M. Gurry et M. Carl Oppedahl (2013)



Nouvelle interface pour le système ePCT (2017)

de la recherche internationale, traitant plus de 90% des demandes de recherche; ce service a considérablement simplifié le transfert sécurisé des taxes entre les offices récepteurs, les administrations chargées de la recherche internationale et le Bureau international. L'utilisation de ce service a permis aux offices récepteurs de regrouper les transferts de toutes les taxes du PCT et s'est traduite par une diminution des frais bancaires et une amélioration de la gestion de la trésorerie des administrations chargées de la recherche internationale qui sont assurées de recevoir toutes les taxes de recherche dans leur propre devise chaque mois, à une date convenue. Par ailleurs, l'OMPI n'est plus tenue de rembourser les pertes de change aux administrations chargées de la recherche internationale car le Bureau international gère le risque de change de manière centralisée.

Informatisation

En 2009, la Division des opérations du PCT a abandonné le traitement des demandes sur support papier et mis en place un système de traitement électronique interne, dénommé "eDossier", qui constituait la base de données sur laquelle s'appuieraient les améliorations qui seraient introduites ultérieurement.

En 2011, un nouveau service dénommé système ePCT a été mis en place afin de permettre pour la première fois aux utilisateurs externes d'utiliser directement la base de données du Bureau international. Au départ, ce service consistait en un système de consultation de dossiers privés qui permettait aux déposants d'avoir accès à des données et documents en temps réel et de manière sécurisée. Cet environnement sécurisé a été rendu possible par l'intégration d'un nouveau système de gestion des identités, développé parallèlement au système ePCT, qui a renforcé le niveau de sécurité et de confidentialité de la plateforme des comptes OMPI.

En 2012, le système ePCT a été enrichi d'une nouvelle fonctionnalité en ligne dénommée "Actions", qui a changé la donne et permis aux déposants d'interagir en ligne et en temps réel avec le Bureau international grâce à des données directement utilisables pour les procédures postérieures au dépôt, en lieu et place de simples fichiers images de lettres et autres documents traditionnels.

En 2012 également, les services offerts dans le cadre du système ePCT ont été élargis à un plus grand éventail de parties intéressées. Une version du système ePCT a été spécialement conçue pour les offices de propriété intellectuelle agissant en qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'admini-

nistration chargée de l'examen préliminaire international ou d'office désigné. Ce faisant, le Bureau international a pu mettre le système ePCT de traitement en ligne à la disposition de tous les offices de propriété intellectuelle qui souhaitaient y participer, en particulier ceux qui ne disposaient d'aucun outil en ligne analogue. En outre, un système d'observations par les tiers a été créé; ce système permet à des personnes qui auparavant n'avaient pas la possibilité d'intervenir dans le traitement des demandes avant la phase nationale de soumettre des observations sur les critères de nouveauté et d'activité inventive des inventions revendiquées.

En 2013, la première nouvelle demande internationale a été déposée au moyen du système ePCT par M. Carl Oppedahl, conseil en brevets aux États-Unis d'Amérique. Le dépôt de demandes au moyen du système ePCT est désormais possible auprès de 66 offices récepteurs sur six continents, alors que seuls 20 acceptaient les dépôts effectués au moyen du système précédent, PCT-SAFE, en 2009. Mise en service uniquement en anglais dans un premier temps, l'interface ePCT était disponible dans les 10 langues de publication du PCT en 2015. En 2017, une nouvelle interface moderne a été dévoilée pour le système ePCT, dont la configuration a ensuite été adoptée pour le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI lors de son lancement en 2018.

Outre les systèmes ePCT et eDossier, de nombreux autres projets informatiques ont été achevés ou lancés ces 10 dernières années. On peut citer notamment la plateforme RSP destinée à renforcer la sécurité et la résilience du PCT, un niveau d'automatisation largement amélioré, en partie du fait de la réception d'un nombre croissant de documents en format XML, la numérisation de tous les dossiers et la publication des versions intégrales des rapports de recherche internationale et des opinions écrites de l'administration chargée de la recherche internationale en plusieurs langues. En ce qui concerne la traduction du PCT, il convient de mentionner en particulier la mise en place de l'outil WorldServer pour la gestion et la répartition automatisées des traductions, l'utilisation de la traduction automatique neuronale et l'évaluation de la qualité de la traduction, et le portail terminologique WIPO Pearl. Ces projets ont entraîné une nette amélioration du système du PCT sur les plans de la productivité, de la qualité et de la convivialité, comme indiqué ci-après. Les mesures prises visent non seulement à faire en sorte que les procédures puissent être accomplies par voie électronique, mais aussi à recueillir des données dans des formats permettant d'accroître l'efficacité du traitement et de fournir des informations de meilleure qualité dans un grand nombre de langues à un plus large éventail de parties intéressées.

Effectif, qualité et productivité

Entre 2008 et 2020, le Bureau international a considérablement amélioré sa productivité et la qualité de l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT, malgré une réduction de 20% des effectifs sur la même période, le nombre de postes étant passé de plus de 350 en 2008 à 280 en 2019. La productivité en ce qui concerne l'examen quant à la forme a augmenté de près de 110% entre 2008 et 2019, et l'indicateur de qualité agrégé est passé de 85% en 2008 à 96,9% au cours de la même période.

Le nombre de mots traduits par le Bureau international à partir des abrégés des demandes selon le PCT, des rapports de recherche internationale et des

Effectif de la Division des opérations du PCT entre 2008 et 2019



Productivité en ce qui concerne l'examen quant à la forme entre 2008 et 2019



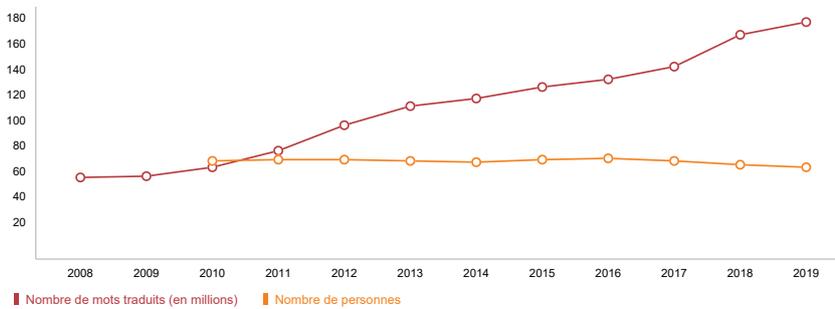
Indicateur de qualité de l'examen quant à la forme entre 2008 et 2019



rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité a augmenté de 222% entre 2008 et 2019 pour atteindre 177 millions de mots, tandis que le nombre de fonctionnaires affectés à la traduction a diminué de 18%, soit 14 personnes.

Un certain nombre d'améliorations supplémentaires méritent d'être mentionnées, telles que la mise au point d'outils de contrôle de la qualité pour tous les processus opérationnels, l'amélioration de l'appui aux clients et de l'expérience client, un net renforcement de la sécurité des données du PCT et une analyse et une gestion des risques considérablement perfectionnées. Le PCT de 2020 est le fruit de l'innovation et de l'engagement dont le personnel a fait preuve ainsi que de la mobilisation des offices de propriété intellectuelle à travers le monde, et quiconque aurait seulement connu le PCT tel qu'il était en 2008 ne le reconnaîtrait guère aujourd'hui.

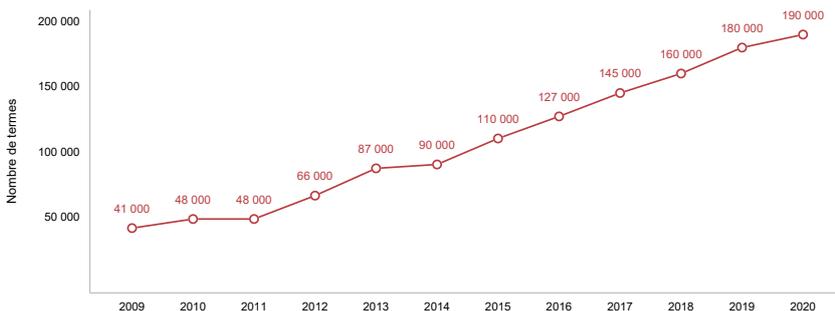
Effectif de la Division de la traduction du PCT et nombre de mots traduits entre 2008 et 2019



Nombre de traductions effectuées par le PCT entre 2008 et 2019



Nombre de termes dans la base terminologique du PCT (entre 2009 et 2013) et dans WIPO Pearl (entre 2014 et 2020)



Faits saillants concernant le système de Madrid

106 parties contractantes (+22) représentant 122 pays

66 400 demandes internationales déposées en 2019 (+84,4% par rapport à 2008)

Le nombre de demandes provenant d'Asie et du Pacifique et d'Amérique du Nord a doublé

Passage à un système reposant sur un seul traité

Lancement du gestionnaire des produits et services de Madrid, du Madrid Portfolio Manager, du service de dépôt électronique du système de Madrid et de Madrid Monitor

Lancement du projet de plateforme informatique du système de Madrid

Aucune augmentation des taxes depuis 2008

Système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (système de Madrid)

Élargissement de la portée géographique du système

Depuis l'adoption de l'Arrangement de Madrid en 1892, le nombre de membres du système de Madrid est resté relativement limité et stable la plupart du temps. Toutefois, à partir de l'adoption du Protocole de Madrid en 1988, le nombre de membres a quadruplé. Entre 2008 et 2019, il est passé de 84 à 106 (couvrant à présent 122 pays), ce qui représente une augmentation de 26%.

Avant l'adoption de ce protocole, les membres et les principaux utilisateurs du système de Madrid étaient pour la plupart européens. Depuis lors, le système de Madrid est devenu un système mondial et la participation de l'Asie et de l'Amérique du Nord ne cesse de s'accroître. L'évolution de la provenance des dépôts effectués entre 2009 et 2019 illustre bien ce point car, au cours de cette période, la tendance s'est déplacée de manière très nette vers l'Asie et l'Amérique du Nord.

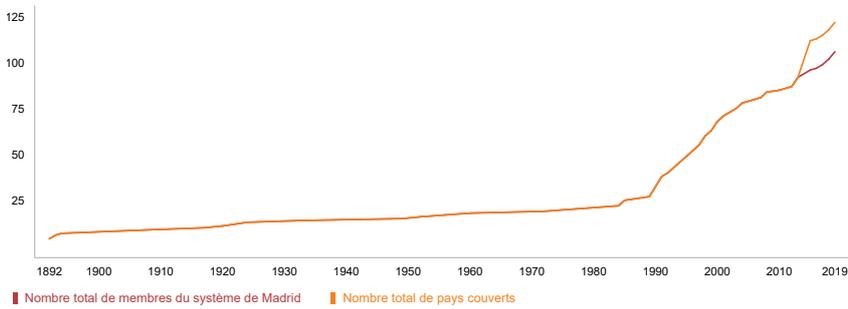
La comparaison des principaux déposants selon le système de Madrid en 2008 et en 2019 traduit la même évolution vers un système véritablement mondial. En 2008, les 10 principaux déposants étaient des entreprises européennes. En 2019, des entreprises de Chine, d'Inde, des États-Unis d'Amérique et du Japon figuraient parmi les 10 premiers déposants.

Une demande croissante

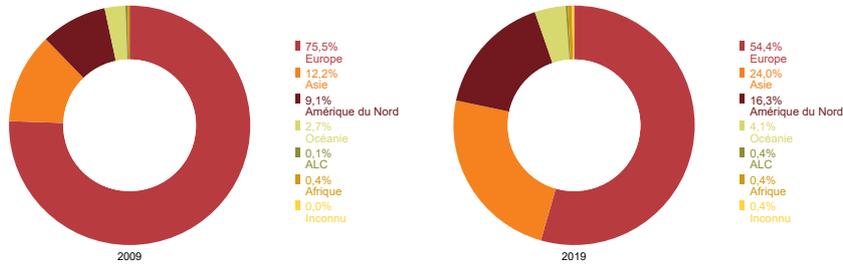
Après avoir enregistré un recul en 2009 du fait de la crise financière, le nombre de dépôts est rapidement revenu à un niveau normal, le taux de croissance annuel moyen se situant entre 5% et 10%. En 2009, 36 000 demandes ont été déposées. En 2019, le nombre annuel de demandes était passé à 66 400, ce qui représente une augmentation impressionnante de 84,4%.

Comme le PCT, le système de Madrid est au service des plus grandes sociétés de l'économie mondiale ainsi que d'un grand nombre de PME, de start-ups et de particuliers à travers le monde.

Évolution du nombre de membres du système de Madrid entre 1892 et 2020



Demandes internationales selon le système de Madrid par région en 2009 et 2019



Les 10 principaux déposants selon le système de Madrid en 2008 et 2019

| Classement en 2008 | Classement en 2019 | Déposant | Origine | Demandes en 2008 |
|--------------------|--------------------|---|-----------|------------------|
| 1 | 60 | LIDL STIFTUNG & CO. KG | Allemagne | 209 |
| 2 | 25 | SOCIETE DES PRODUITS NESTLE S.A. | Suisse | 140 |
| 3 | 9 | HENKEL AG & CO. KGAA | Allemagne | 111 |
| 4 | 2 | NOVARTIS AG | Suisse | 103 |
| 5 | 33 | BOEHRINGER INGELHEIM INTERNATIONAL GMBH | Allemagne | 97 |
| 6 | 49 | JANSSEN PHARMACEUTICA N.V. | Belgique | 97 |
| 7 | 28 | KRKA, TOVARNA ZDRAVIL, D.D., NOVO MESTO | Slovénie | 91 |
| 8 | 205 | DEUTSCHE TELEKOM AG | Allemagne | 86 |
| 9 | n.d. | ASTRAZENECA AB | Suède | 78 |
| 10 | 1 | L'OREAL | France | 77 |

| Classement en 2008 | Classement en 2019 | Déposant | Origine | Demandes en 2019 |
|--------------------|--------------------|--|-----------------------|------------------|
| 10 | 1 | L'OREAL | France | 189 |
| 4 | 2 | NOVARTIS AG | Suisse | 135 |
| n.d. | 3 | HUAWEI TECHNOLOGIES CO., LTD. | Chine | 131 |
| n.d. | 4 | NIRSAN CONNECT PRIVATE LIMITED | Inde | 124 |
| n.d. | 5 | RIGO TRADING S.A. SOCIETE ANONYME | Luxembourg | 103 |
| 105 | 6 | APPLE INC. | États-Unis d'Amérique | 101 |
| n.d. | 7 | SHISEIDO COMPANY, LTD | Japon | 84 |
| 42 | 8 | BAYERISCHE MOTORENWERKE AKTIENGESELLSCHAFT | Allemagne | 78 |
| 3 | 9 | HENKEL AG & CO. KGAA | Allemagne | 77 |
| 82 | 10 | RICHTER GEDEON NYRT. | Hongrie | 69 |

Répartition des taxes entre les membres

Du fait de la répartition des taxes perçues par le Bureau international, le système de Madrid constitue une importante source de revenus pour les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle. Compte tenu de l'augmentation de l'utilisation de ce système à l'échelle internationale, le montant des taxes au titre du système de Madrid réparties entre les offices est passé de 174 millions de francs suisses en 2008 à 266 millions en 2019.

Numérisation

Au cours des 12 dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées au système dans l'intérêt des utilisateurs et des offices grâce à un recours accru à l'informatique dans tous les aspects de son fonctionnement. Parmi les faits les plus importants survenus à cet égard figurent la mise en service du gestionnaire des produits et services de Madrid (2009), du Madrid Portfolio Manager (2012) et du service de dépôt électronique du système de Madrid (2014), le remplacement des systèmes informatiques obsolètes datant des années 1990 (2016) et la mise en service de Madrid Monitor (2017). En 2019, le projet majeur concernant la plateforme informatique du système de Madrid a été lancé officiellement dans le but d'incorporer ces différents éléments nouveaux, ainsi qu'un certain nombre d'éléments supplémentaires, au sein d'une plateforme technologique de pointe, globale et intégrée pour soutenir le fonctionnement du système à l'avenir. L'évolution du format des données saisies dans le système, passant de données sur support papier à des données électroniques structurées, reflète les progrès réalisés sur le plan de la numérisation.

La numérisation a également contribué de manière significative à l'augmentation de la productivité et au maintien des taxes à un niveau constant depuis 2008.

Programme de bourses

En 2010, le secteur de Madrid a mis en place un programme de bourses dans le cadre duquel les examinateurs de demandes d'enregistrement de marques des offices de propriété intellectuelle membres peuvent travailler au Bureau international pour une durée maximale de deux ans. Ce programme a rencontré un vif succès: il a donné lieu à un échange de données d'expérience fructueux entre le Bureau international et les offices participants et a grandement facilité la coopération entre l'OMPI et ses États membres en ce qui concerne le système de Madrid. On comptait 4 boursiers en 2010 contre 19 en 2019, ce qui témoigne du succès rencontré par ce programme.

Un système unifié

Grâce à la forte mobilisation des offices de propriété intellectuelle des États membres, de nombreuses améliorations ont été apportées au cadre juridique du système de Madrid entre 2008 et 2019, notamment l'introduction de l'obligation pour les offices d'émettre une déclaration d'octroi de la protection et la possibilité de diviser et de fusionner des enregistrements internationaux. Un élément juridique se détache toutefois en particulier. Le 31 octobre 2015, le Protocole de Madrid est entré en vigueur à l'égard de l'Algérie, qui était le dernier pays lié uniquement par l'Arrangement de Madrid. Cet événement a marqué un tournant dans l'histoire du système de Madrid puisqu'il signifiait que toutes les parties contractantes étaient dès lors liées par le protocole et que, de ce fait, l'Arrangement de Madrid cessait d'être applicable. Au terme d'une longue période de transition pendant laquelle le système était constitué de deux traités (l'arrangement et le protocole), le système de Madrid a donc retrouvé son statut initial de système reposant sur un seul traité, ce qui a grandement simplifié tant l'administration de ce système que son utilisation par les déposants.

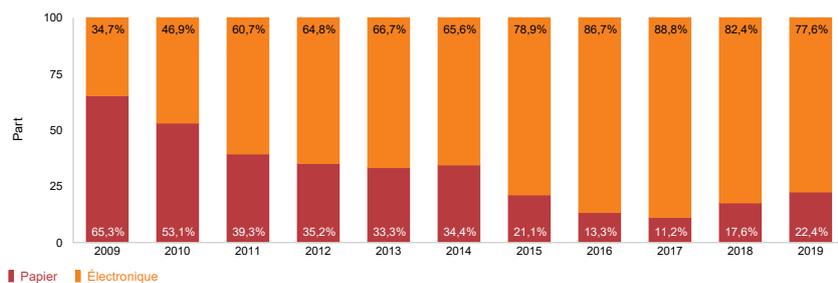
Augmentation du nombre de demandes selon le système de Madrid entre 2005 et 2019



Montant total des taxes au titre du système de Madrid entre 2008 et 2019



Numérisation progressive du système de Madrid entre 2009 et 2019



Faits saillants concernant le système de La Haye

65 parties contractantes à l'Acte de Genève (+41)

5886 demandes internationales déposées en 2019 (+243% par rapport à 2008)

Les demandes provenant d'Asie représentent 25% du nombre total de demandes

L'application de l'Acte de 1934 a été gelée et des progrès ont été accomplis en vue de passer à un système reposant sur un seul traité

Mise en place d'un nouveau système d'exploitation

Introduction de diverses applications informatiques pour les utilisateurs, notamment le dépôt électronique, les paiements, la gestion de portefeuille et le téléchargement de documents

Aucune augmentation des taxes depuis 2008

+235% d'augmentation des taxes distribuées

Système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (système de La Haye)

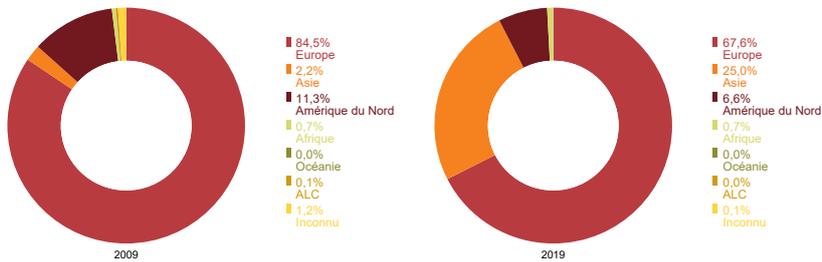
Extension de la portée géographique du système

Au cours des 12 dernières années, le nombre total de membres du système de La Haye est passé de 47 à 74 et le nombre de parties contractantes de l'Acte de Genève (1999), l'émanation la plus récente du système de La Haye, a fortement augmenté, passant de 24 à 65. Cette extension a concerné quelques-unes des plus grandes économies du monde, comme le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, le Mexique, la République de Corée et le Royaume-Uni, et a amorcé l'évolution vers un système véritablement international. La présence des nouveaux participants a clairement une incidence sur l'utilisation du système. Alors que le socle d'utilisateurs était majoritairement européen en 2009, une plus grande diversité géographique est apparue en 2019, avec un quart des nouvelles demandes provenant d'Asie.

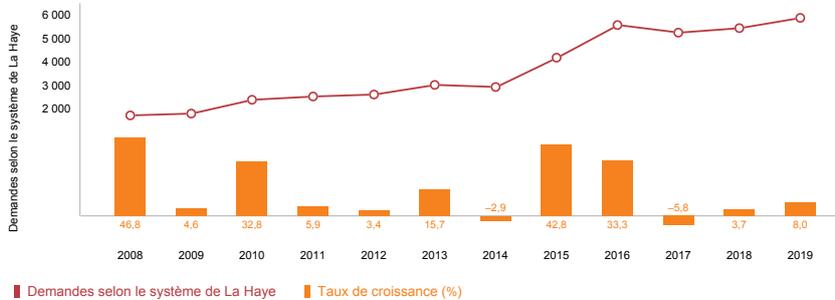
Utilisation accrue du système

Le nombre de demandes déposées a presque triplé au cours de cette période de 12 ans, de même que le nombre de dessins et modèles déposés, ces chiffres atteignant des records historiques en 2019.

Dessins et modèles contenus dans les demandes internationales selon le système de La Haye par région, 2009 et 2019



Augmentation du nombre de demandes internationales selon le système de La Haye, 2008–2019



Augmentation du nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes internationales, 2008–2019



Répartition des taxes perçues au titre du système

Le système de La Haye est une source de revenus pour les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux grâce à la répartition des taxes perçues par le Bureau international. Parallèlement à l'expansion géographique et à la multiplication des dépôts, le montant des taxes de désignation distribuées aux parties contractantes a augmenté de 285% sur la période, pour atteindre le chiffre record de 7,35 millions de francs suisses en 2019.

Numérisation

Au cours des 12 dernières années, de nombreuses améliorations ont été apportées au système, tant pour les utilisateurs que pour les offices, grâce à un recours accru aux technologies de l'information dans toutes les dimensions de son fonctionnement. Parmi les faits les plus marquants, on peut citer la mise en place d'une interface électronique pour le dépôt des demandes internationales en 2008, l'introduction d'un système de paiement électronique en 2010 et d'un gestionnaire de portefeuille électronique en 2013, ainsi que l'ajout d'une fonction de transfert de documents électroniques sur un formulaire de contact en ligne pour faciliter la tâche des utilisateurs en 2019.

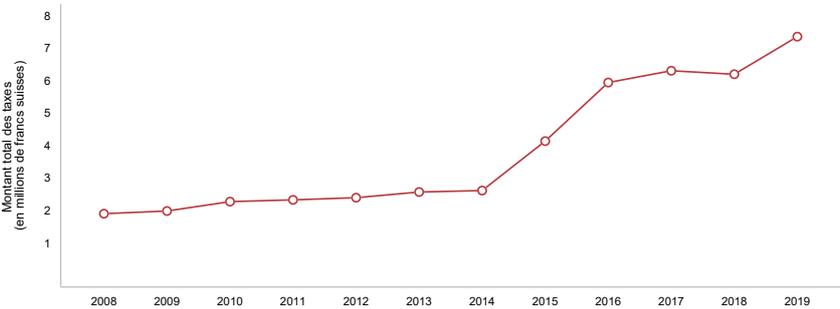
De 2008 à 2019, la part des dépôts sur papier a chuté de 75% à 1% du nombre de demandes internationales déposées, représentant des gains d'efficacité tant pour les utilisateurs que pour le Bureau international. En décembre 2018, le système d'hébergement en nuage a été adopté pour les fonctions opérationnelles internes du système de La Haye, premier service de l'OMPI à avoir adopté cette nouvelle technologie.

Évolution du cadre juridique

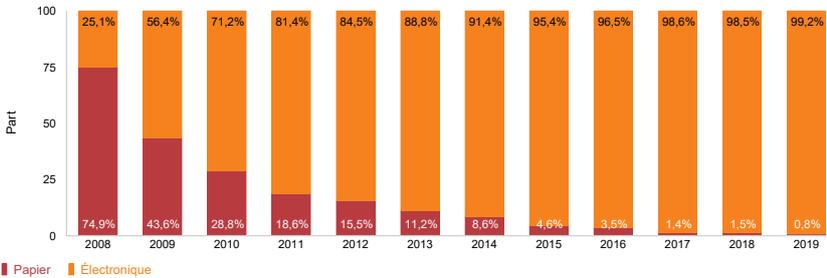
Si en 2008 le système fonctionnait encore sous le régime de trois actes différents, à savoir l'Acte de Londres (1934), l'Acte de La Haye (1960) et l'Acte de 1999, des progrès majeurs ont été accomplis sur la voie de la simplification du système avec le gel de l'Acte de 1934 en 2010 et son extinction en 2016. L'augmentation du nombre de pays ayant adhéré à l'Acte de 1999 a également entraîné une réduction progressive du nombre de pays liés uniquement par l'Acte de 1960. À la fin de 2019, il ne restait plus que 10 pays dans cette catégorie, dont huit sont membres de l'Union européenne ou de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et donc rattachés de facto à l'Acte de 1999. L'objectif reste un système de La Haye unifié avec un seul acte, à l'instar du système de Madrid.

Outre l'extinction de l'Acte de 1934, d'autres modifications importantes ont été apportées au cadre juridique pour faire en sorte que le système reste adapté à l'évolution des besoins des utilisateurs et des offices. En particulier, en 2008, la taxe de désignation standard été divisée en trois niveaux distincts de manière à mieux tenir compte des aux différences entre les offices concernant le niveau d'examen qu'ils effectuent. En 2009, le régime de réduction des taxes en faveur des déposants provenant des PMA a été étendu et un cadre réglementaire a été introduit pour l'émission de déclarations d'octroi de la protection par les offices des parties contractantes désignées. L'espagnol a été introduit en tant que langue officielle en 2010. En 2011, l'Assemblée de l'Union de La Haye a approuvé la création du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye afin de promouvoir une évolution équilibrée du cadre juridique. En outre, en 2012, le cycle de publication du *Bulletin des des-sins et modèles internationaux* a été raccourci, passant de mensuel à hebdomadaire, permettant une publication dans un délai d'une semaine seulement pour les déposants dont la stratégie repose sur une publication immédiate.

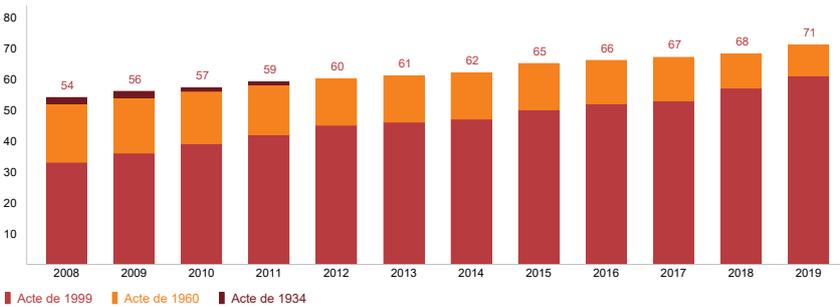
Taxes de désignation distribuées aux parties contractantes du système de La Haye, 2008–2019



Augmentation des demandes internationales déposées par voie électronique dans le cadre du système de La Haye, 2008–2019



Nombre de membres du système de La Haye selon le dernier Acte



Faits saillants concernant le système de Lisbonne

Révision en profondeur de l'Arrangement de Lisbonne avec l'adoption de l'Acte de Genève en 2015

Entrée en vigueur en 2020 de l'Acte de Genève qui couvre 32 pays

Multiplication par trois du nombre de demandes depuis 2008

Utilisation accrue par les membres d'Asie et d'Amérique latine

Système de Lisbonne concernant l'enregistrement international et la protection des appellations d'origine et des indications géographiques (système de Lisbonne)

Révision en profondeur et portée des indications géographiques

En 2015, une révision approfondie de l'Arrangement de Lisbonne s'est achevée avec l'adoption de l'Acte de Genève. Le nouvel acte a introduit un certain nombre de modifications, concernant notamment la protection des indications géographiques et la possibilité de les enregistrer au niveau international, en sus des appellations d'origine, l'étendue de la protection, la possibilité de respecter les obligations découlant du traité par différentes formes de protection juridique, comme les marques collectives et les marques de certification, et la possibilité pour certaines organisations intergouvernementales de devenir parties au traité. L'un des objectifs de la révision était de rendre le système de Lisbonne plus attractif pour davantage de pays et d'augmenter ainsi le nombre de membres, figé pendant de nombreuses années à 27 ou 28, un chiffre relativement bas. La révision a également reflété l'intérêt croissant partout dans le monde pour les indications géographiques en tant que moyen de promotion des produits associés à des régions géographiques particulières.

Entre 2008 et 2020, quatre nouveaux membres ont adhéré à l'Arrangement de Lisbonne initial (Acte de 1967) et six au nouvel Acte de Genève, ces derniers ayant permis l'entrée en vigueur du nouvel Acte de Genève au début de l'année 2020. Avec l'adhésion de l'Union européenne, l'Acte de Genève couvrait 32 pays au moment de son entrée en vigueur, ce qui représente déjà une extension de la portée géographique de l'Arrangement de Lisbonne initial.

L'augmentation du nombre de pays couverts par le système de Lisbonne s'est accompagnée d'une utilisation accrue du système par les membres d'Asie et d'Amérique latine, traduisant une évolution progressive du système de Lisbonne vers une mondialisation du système d'enregistrement et de protection des appellations d'origine et des indications géographiques.

Utilisation du système

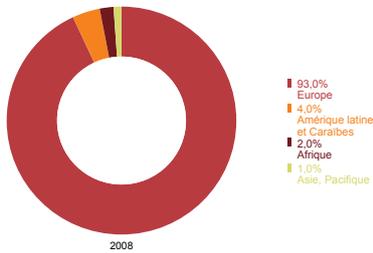
Le regain d'intérêt pour le système de Lisbonne avec l'adoption de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne a également été attesté par une augmentation progressive du nombre de nouveaux enregistrements et d'autres opérations (octroi d'une protection, refus, etc.) entre 2008 et 2020. Après une année record en 2014, le nombre de nouveaux enregistrements s'est stabilisé à plus d'une trentaine par an en moyenne depuis 2014, triplant ainsi le taux de dépôt sur la période 2008-2013.

L'utilisation accrue du système de Lisbonne par les membres d'Asie et d'Amérique latine a eu une incidence sur la composition des enregistrements internationaux. La part des enregistrements internationaux émanant de pays en développement est passée de 6,6% en décembre 2008 à 14,4% en mai 2020.

Évolution du cadre juridique

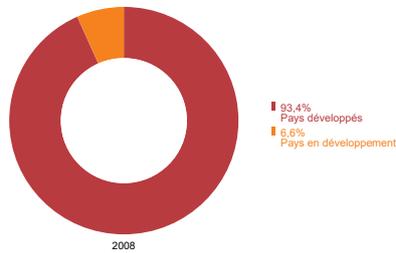
L'entrée en vigueur de l'Acte de Genève a créé un système de Lisbonne à deux actes. Pour faire en sorte qu'il conserve son caractère convivial, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a adopté en 2017 le règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne. Une réduction des taxes en faveur des PMA a également été adoptée.

Enregistrements internationaux selon le système de Lisbonne par région, 2008 et 2020



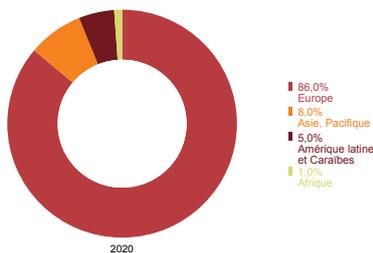
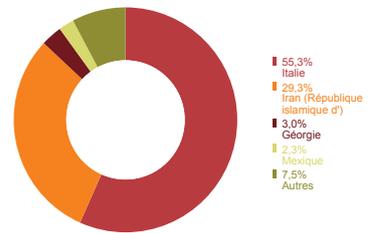
2008

Origine des enregistrements internationaux effectués dans le cadre du système de Lisbonne, 2008 et 2020

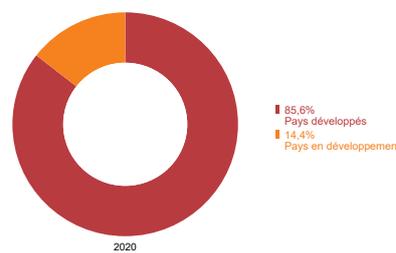


2008

Cinq principaux membres du système de Lisbonne en termes de nombre de déposants, 2020

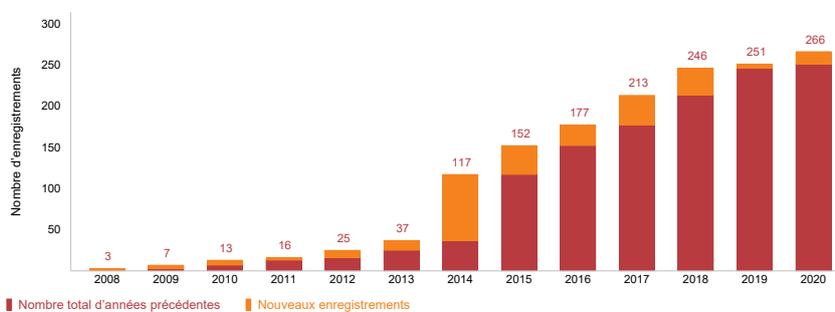


2020



2020

Nombre d'enregistrements internationaux effectués dans le cadre du système de Lisbonne, 2008–2020



Numérisation

Au cours des 12 dernières années, des progrès ont été accomplis dans la numérisation du système de Lisbonne. En 2009, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a approuvé la création d'un cadre réglementaire pour l'utilisation de moyens de communication électronique dans le cadre des procédures du système de Lisbonne. En 2020, des moyens de communication électronique avaient été mis en place avec plus de 90% des membres de l'Union de Lisbonne. En outre, des solutions informatiques ont été créées pour faciliter les procédures d'enregistrement, de notification et de publication en ligne (base de données Lisbon Express). Enfin, le *Bulletin*, la publication officielle du système de Lisbonne, est mis à disposition exclusivement sous forme électronique depuis 2011.

Faits saillants concernant le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Forte augmentation des procédures de règlement des litiges de propriété intellectuelle, qui sont passées de 24 (2008) à 62 (2019) arbitrages, médiations et procédures d'expertise

Collaboration en matière de règlement extrajudiciaire des litiges avec plus de 45 offices de propriété intellectuelle et tribunaux dans le monde entier

Services du Centre utilisé dans plusieurs mécanismes sectoriels de règlement des litiges, notamment pour des salons, la Coupe de l'America et des accords de recherche-développement

Amélioration du système de gestion électronique des dossiers

Administration de plus de 35 000 litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet depuis 2008

Outre les gTLD, des services d'administration des litiges relatifs aux noms de domaine ont été fournis pour près de 80 ccTLD

Programme actif de coopération au niveau des politiques avec l'ICANN, y compris une collaboration concernant les objections pour atteinte aux droits fondés sur des marques dans le contexte du programme de l'ICANN relatif aux nouveaux gTLD

Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Règlement des litiges de propriété intellectuelle

Depuis 2008, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI enregistre une augmentation constante des demandes d'arbitrage, de médiation, de procédures d'expertise et de bons offices. Au cours de cette période, le taux annuel de dépôts de demandes de médiation, d'arbitrage et de procédures d'expertise a presque triplé.

L'augmentation du nombre de plaintes s'est accompagnée d'une plus grande diversité concernant l'origine des parties, la plus forte augmentation provenant de la région Asie et Pacifique. En termes d'objet, les litiges ont porté sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que sur les brevets et le droit d'auteur. Parmi les utilisateurs des services de médiation et d'arbitrage de l'OMPI figurent presque autant de grandes entreprises que de PME.

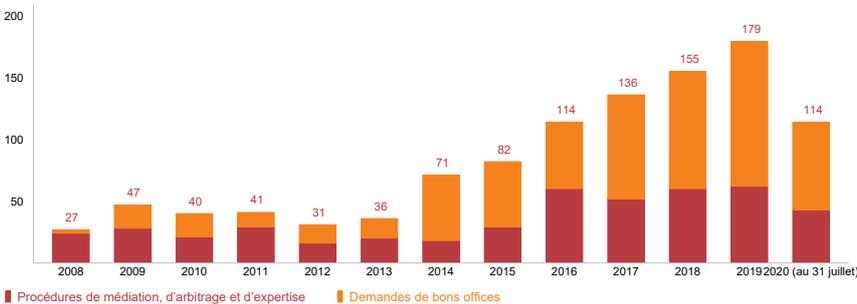
La liste des médiateurs et des arbitres de l'OMPI compte désormais plus de 2000 intermédiaires neutres venant de 101 pays et disposant de compétences dans un large éventail de domaines de la propriété intellectuelle.

Le Centre utilise un système de gestion des dossiers qui a été mis au point en interne au cours de la période considérée. Ce système facilite l'administration efficace des litiges et fournit des données permettant au Centre de se concentrer sur les tendances émergentes.

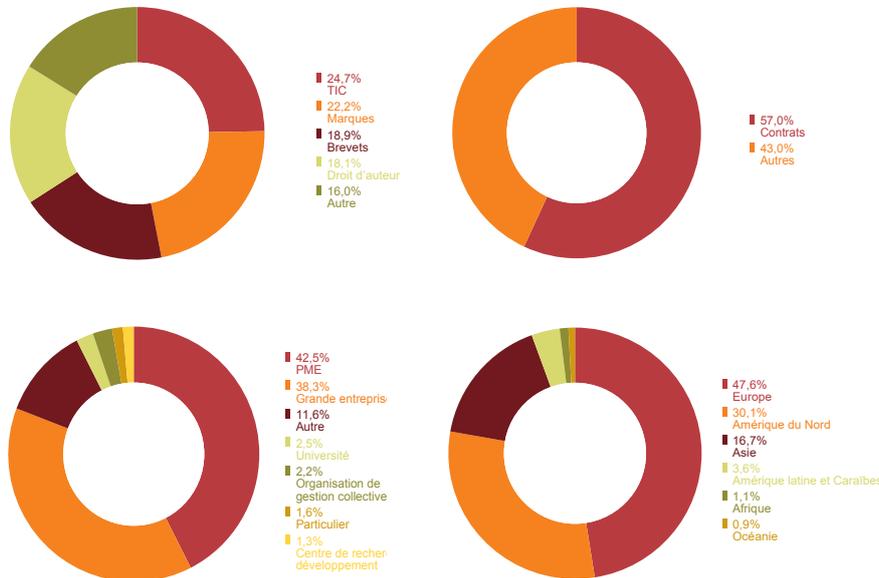
Depuis 2010, le Centre dispose d'un bureau à Singapour pour faciliter la diffusion de l'information sur ces questions et l'administration des litiges dans la région.

En 2020, le Centre a été accrédité en tant que prestataire de services de médiation dans la zone pilote de libre-échange de Shanghai. Plus d'une dizaine de litiges ont été soumis au Centre dans le cadre de cet arrangement qui offrira aux plaignants chinois et étrangers une

Procédures de médiation, d'arbitrage ou d'expertise et demandes de bons offices, 2008-2020



Procédures de médiation, d'arbitrage et d'expertise, 2008-2020

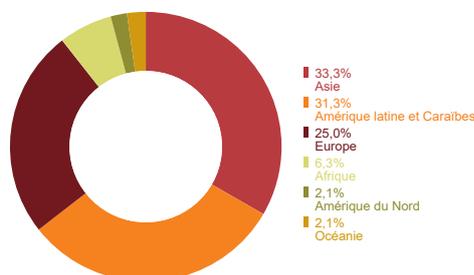


possibilité de règlement des litiges en Chine, en plus des tribunaux chinois et des procédures extrajudiciaires de règlement des litiges administrées par les services locaux. L'OMPI a été la première institution étrangère à être ainsi accréditée. Cette accréditation inaugure un nouveau domaine de coopération passionnant et prometteur, avec la possibilité de l'étendre à d'autres régions de la Chine.

Dans le rapport sur l'enquête menée en 2016 par la faculté d'arbitrage international de l'Université Queen Mary de Londres sur la prévention et le règlement des litiges dans le domaine des technologies, des médias et des télécommunications (*Pre-empting and Resolving Technology, Media and Telecoms Disputes*), les personnes interrogées ayant une expérience dans le domaine des litiges de propriété intellectuelle ont placé le Centre à la deuxième place du classement des institutions les plus utilisées pour les litiges de propriété intellectuelle dans le domaine des technologies, des médias et des télécommunications, juste derrière la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI). Lorsque les personnes interrogées devaient indiquer leur préférence pour une institution dans ces domaines, le Centre arrivait en tête.

Collaboration entre le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et les offices de propriété intellectuelle et les tribunaux, par année et part régionale

| | |
|-------------|--|
| 2020 | SIC (Colombie) UIBM (Italie) Cour suprême de Justice du Paraguay (Paraguay) |
| 2019 | NCIP (Biélorus) OEAB (États membres de l'OEAB) HIPO (Hongrie) Ministère de la justice de la République du Kazakhstan (Kazakhstan) INDAUTOR (Mexique) OMPIC (Maroc) |
| 2018 | INAPI (Chili) CNIPA (Chine) SENADI (Équateur) KECOBO (Kenya) Kyrgyzpatent (République kirghize) Fonds fiduciaire du MCST pour le règlement extrajudiciaire des litiges (République de Corée) KIPO (République de Corée) Ministère de la justice (République de Corée) Tribunal de brevets de la République de Corée (République de Corée) ORDA (Roumanie) IPI (Suisse) CIPITC (Thaïlande) MEDT (Trinité-et-Tobago) MEDT (Ukraine) COSOTA (République-Unie de Tanzanie) |
| 2017 | INPI (Argentine) IP Australia (Australie) Registre national (Costa Rica) OCPI (Cuba) ONDA (République dominicaine) ILPO (Israël) Ministère de la culture (Lituanie) PPO (Pologne) ROSPATENT (Fédération de Russie) Office de la propriété intellectuelle (Serbie) |
| 2016 | CNR (El Salvador) DINAPI (Paraguay) |
| 2015 | OEPM (Espagne) UPSTO (États-Unis d'Amérique) |
| 2014 | DNDA (Colombie) DGIP (Indonésie) IMPI (Mexique) IPOPPL (Philippines) |
| 2012 | INPI-BR (Brésil) MCST-KCC (République de Corée) MCST-KOCCA (République de Corée) |
| 2011 | IPOS (Singapour) IPO (Royaume-Uni) |
| 2009 | MinLaw (Singapour) |



Règlements et clauses compromissaires de l'OMPI

Pour tenir compte de l'évolution des modes extrajudiciaires de règlement des litiges au niveau international, le Centre a mis à jour les règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI (règlements de l'OMPI) à plusieurs reprises depuis 2008. Parmi les ajouts notables figurent la possibilité de déposer une demande unilatérale de médiation de l'OMPI et des dispositions visant à faciliter la conclusion par les parties de transactions à des fins d'exécution en vertu de la Convention de Singapour sur la médiation récemment conclue. En outre, les parties ont désormais la possibilité de demander des mesures d'urgence avant la constitution du tribunal arbitral ordinaire.

Depuis 2008, le nombre de langues dans lesquelles sont disponibles les règlements de l'OMPI et les clauses compromissaires et conventions ad hoc recommandées par l'OMPI s'est étoffé et ils existent désormais en français, allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, espagnol, japonais et russe.

Services extrajudiciaires de règlement des litiges dans des secteurs particuliers

Collaborations avec les offices de propriété intellectuelle et les tribunaux

Depuis 2008, l'OMPI a établi une collaboration en matière de règlement extrajudiciaire des litiges avec plus de 45 offices de propriété intellectuelle et tribunaux dans le monde entier. Le Centre aide à établir des cadres facultatifs de règlement extrajudiciaire des litiges, à organiser des programmes de formation et des activités de promotion et à administrer des litiges. Répondant à un intérêt croissant des États membres, cette collaboration vise à mettre à la disposition des parties des solutions souples et économiques pour le règlement de leurs litiges devant les offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne des demandes en instance ou des droits octroyés.

Le premier exemple de cette collaboration fut la mise en place, en 2011, d'une procédure conjointe de règlement des litiges pour faciliter la médiation des litiges relatifs aux marques soumis à l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS), en vertu de laquelle le Centre a depuis administré un certain nombre de litiges.

Plus récemment, dans le cadre d'une collaboration établie en 2018 entre le Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST) de la République de Corée et l'OMPI, le MCST et le Centre ont élaboré une procédure conjointe de règlement des litiges en vue de faciliter la médiation des litiges internationaux relatifs au droit d'auteur et aux contenus en République de Corée.

Pour partager le fruit de son expérience croissante dans ce domaine, le Centre a publié – avec le soutien de l'Office coréen de la propriété intellectuelle – le *Guide de l'OMPI sur les modes extrajudiciaires de règlement des litiges à destination des offices de propriété intellectuelle et des tribunaux*. Mis à jour en 2018, ce guide offre des conseils pratiques aux offices de propriété intellectuelle, aux bureaux du droit d'auteur et aux tribunaux qui souhaitent promouvoir et intégrer au sein de leurs services les modes extrajudiciaires de règlement des litiges.

Le règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI appliqué aux litiges portant sur la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND)

En 2015, au vu de l'augmentation du nombre de procédures judiciaires dans ce domaine et après consultation des organismes de normalisation, des juristes et des représentants de l'industrie, le Centre a mis à disposition des conventions ad hoc types que les parties peuvent utiliser pour soumettre à la médiation, à l'arbitrage ou à l'arbitrage accéléré de l'OMPI, un litige relatif à la détermination des conditions FRAND pour les brevets essentiels à des normes. Le Centre a poursuivi ses travaux dans ce domaine en publiant, en 2017, un document intitulé "*Orientations en matière de règlement extrajudiciaire des litiges impliquant la concession de licences dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires*" pour aider les parties et les intermédiaires neutres à mieux comprendre les options de règlement des litiges disponibles lors de la négociation ou de la rédaction de contrats de licence FRAND.

Procédure d'urgence pour les salons

En 2015, le Centre a établi la *Procédure d'urgence pour le règlement des litiges de propriété intellectuelle survenant lors des salons organisés à Palexpo*, afin de protéger les droits de propriété intellectuelle des exposants et des

non-exposants contre toute atteinte au droit d'auteur, aux marques ou aux dessins ou modèles, ou contre toute violation de la législation sur la concurrence déloyale survenant à l'occasion de salons organisés au centre Palexpo de Genève. Les décisions sont rendues par un expert unique dans les 24 heures suivant la requête et sont exécutoires avec effet immédiat dans l'enceinte du salon. Cette nouvelle procédure est utilisée au Salon international de l'automobile de Genève depuis 2015.

Règlement extrajudiciaire des litiges de l'OMPI dans les domaines de la recherche-développement et du transfert de technologie

Cette activité est en augmentation depuis 2008, et notamment le nombre de procédures et la collaboration avec des parties impliquées dans des opérations de recherche-développement et de transfert de technologie. Pour améliorer le règlement des litiges dans ce domaine, le Centre a participé à l'élaboration de contrats types de recherche-développement avec les parties prenantes concernées, qui recommandent la médiation et l'arbitrage accéléré de l'OMPI. La coopération a notamment porté sur: l'élaboration d'un accord type de consortium (DESCA 2020) pour le programme Horizon 2020 de financement de la recherche de l'Union européenne; le Guide sur les accords en matière de propriété intellectuelle (IPAG) de l'Autriche; les accords types de coopération en matière de recherche-développement du Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie; et les accords types de recherche-développement de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM).

Fonctionnalités du système électronique de règlement extrajudiciaire des litiges eADR

En 2017, les fonctionnalités du système eADR de l'OMPI ont été considérablement améliorées grâce à la mise au point en interne de fonctionnalités supplémentaires de recherche et de transfert électronique, ainsi qu'à la connexion avec le système de gestion des litiges du Centre. Cet outil de gestion optionnel facilite l'administration des litiges en vertu des règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI, en permettant aux parties et aux intermédiaires neutres de partager et de consulter en ligne les pièces relatives aux litiges. Les parties utilisent le système eADR dans environ 30% des procédures d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI.

En 2019, la Commission d'arbitrage de la Coupe de l'America (ACAP) a effectué ses premiers arbitrages à la suite de la trente-sixième édition de la Coupe à l'aide d'une version actualisée du système eADR fourni par le Centre. Cette plateforme de l'OMPI aide les parties navigantes et les arbitres situés dans le monde entier dans l'administration des litiges soumis à la commission.

Activités de sensibilisation

Ateliers

Depuis 2008, outre les activités sur mesure organisées dans divers autres lieux, des ateliers de l'OMPI sur la médiation et l'arbitrage ont été organisés à Beijing, Genève, Munich, New York, Palo Alto, Paris, Séoul, Shanghai, Shenzhen et Singapour. Les ateliers sont animés par des membres du personnel du Centre, ainsi que des intermédiaires neutres de l'OMPI expérimentés.

Webinaires

Le Centre organise de plus en plus de webinaires. Depuis 2018, il en a organisé une vingtaine sur les procédures de règlement des litiges de propriété intellectuelle et de technologie proposées par l'OMPI. À ce jour, ces webinaires ont attiré plus de 8500 participants venus de 176 pays, et ont été proposés en anglais, en chinois, en espagnol, en français, en japonais et en russe.

Ressources et documents de référence

En 2015, le Centre a publié son premier bulletin d'information trimestriel *WIPO ADR Highlights*, qui contient des actualités et des conseils pratiques sur les services fournis par l'OMPI pour le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle. *WIPO ADR Highlights* compte aujourd'hui plus de 7700 abonnés dans le monde entier.

Le Centre a mis à disposition une nouvelle publication sur le *Règlement des litiges de propriété intellectuelle et de technologie au moyen des procédures extrajudiciaires de l'OMPI* et a publié un *Guide de la médiation de l'OMPI* et un *Guide de l'arbitrage de l'OMPI* entièrement mis à jour, reflétant l'expérience accrue de l'OMPI en matière de litiges. Il a également mené une vaste enquête internationale auprès de plus de 400 personnes pour évaluer l'utilisation des procédures extrajudiciaires de règlement des litiges dans le domaine de la technologie par rapport aux procédures judiciaires. Le rapport établi par le Centre en 2013 à la suite de cette enquête dégageait les tendances et les meilleures pratiques, et contenait des observations utiles pour les stratégies de règlement des litiges.

L'augmentation significative, au cours de la période considérée, de la *Bibliographie en ligne du Centre sur le règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle*, qui contient des publications du monde entier sur le sujet, témoigne en grande partie de l'expertise et du travail de sensibilisation du Centre en matière de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle.

Règlement des litiges relatifs aux noms de domaine

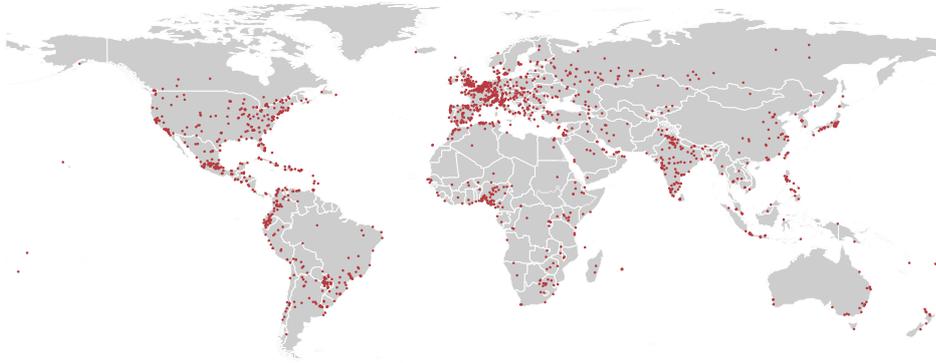
Depuis 2008, les propriétaires de marques ont déposé auprès du Centre plus de 35 000 plaintes portant sur plus de 65 000 noms de domaine en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) et des politiques connexes établis à l'initiative de l'OMPI. Durant la seule année 2019, le Centre a administré un nombre record de 3693 litiges relatifs à des noms de domaine, marquant une hausse du nombre de plaintes pour la sixième année consécutive. Depuis le lancement des principes UDRP en 1999, l'OMPI a administré plus de 48 000 litiges portant sur quelque 88 000 noms de domaine. Les utilisateurs les plus fréquents des principes UDRP étaient les secteurs de la banque, de la biotechnologie, de la pharmacie et de l'Internet/informatique.

Depuis 2008, le Centre a ajouté une trentaine de domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) – parmi lesquels .CN et 中國 (Chine) et .EU (Union européenne) – à sa liste mondiale de près de 80 ccTLD, pour lesquels il offre des services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. Le Centre a également fourni des conseils en matière de politique à de nombreux ccTLD pendant la période considérée.

Les litiges relatifs aux noms de domaine sont tranchés par des experts désignés par l'OMPI pour leurs compétences en matière de marques et d'Internet. Au cours de la période considérée, le Centre a travaillé avec 486 experts venus de près de 60 pays de toutes les régions.

Signe de la portée mondiale des principes UDRP et de l'augmentation considérable du nombre de plaintes dépo-

Webinaires de l'OMPI sur le règlement extrajudiciaire des litiges – origine des participants



Abonnements au bulletin d'information WIPO ADR



sées depuis 2008, les parties de l'OMPI sont issues de 180 pays. Jusqu'ici, les procédures administrées en vertu des principes UDRP de l'OMPI l'ont été dans les 21 langues suivantes : allemand, anglais, chinois, coréen, danois, espagnol, français, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, roumain, russe, slovaque, suédois, tchèque, turc et vietnamien.

Alors que l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) a continué d'accréditer de nouveaux prestataires de services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine, le Centre est demeuré la principale institution de règlement, administrant plus de la moitié des litiges soumis en vertu des principes UDRP chaque année.

Le Centre gère l'augmentation du nombre de plaintes à l'aide du système de gestion des plaintes relatives aux noms de domaine qu'il a mis au point en interne. Cette application est l'une des plus développées de l'OMPI, et ses fonctionnalités ont été étoffées au cours des 12 dernières années grâce à diverses améliorations informatiques, notamment pour la constitution des commissions et la communication des pièces, l'interface avec les unités d'enregistrement et l'administration financière des litiges.

Politiques

L'ICANN et le système des noms de domaine

Au cours de la période considérée, le Centre a mené une action de sensibilisation constante auprès de l'ICANN et des parties prenantes de l'Internet et des marques afin de préserver et de renforcer la protection des droits dans le système des noms de domaine (DNS). Il a notamment participé aux processus de l'ICANN relatifs aux mécanismes de protection des droits et à l'accès aux données des détenteurs d'enregistrements de noms de domaine, et a tout récemment soumis à l'ICANN des commentaires sur le rapport initial relatif à l'examen de tous les mécanismes de protection des droits dans l'ensemble des processus d'élaboration de politiques relatives aux gTLD, dont l'incidence pourrait être importante pour le statut des principes UDRP.

Objections pour atteinte aux droits

En 2008, le Centre a entamé une collaboration autour d'une procédure de règlement des litiges préalable à l'attribution en cas d'objection pour atteinte aux droits relatifs à des marques dans le cadre du programme de l'ICANN relatif aux nouveaux gTLD. Au cours de la période pendant laquelle la procédure était disponible, de 2012 à 2013, le Centre a reçu 69 demandes d'objection pour atteinte aux droits, qui ont été traitées par 49 experts inscrits sur la liste correspondante de l'OMPI. Cette expérience est décrite dans son intégralité dans le rapport final du Centre sur la procédure d'objection pour atteinte aux droits de 2013.

Ressources de l'OMPI pour les utilisateurs de noms de domaine

Synthèse de la jurisprudence

La *Synthèse des avis des commissions administratives de l'OMPI sur certaines questions relatives aux principes UDRP* (synthèse de la jurisprudence de l'OMPI) est une source d'information importante qui rend compte des

nombreuses nouveautés intervenues dans le système des noms de domaine et la jurisprudence de l'OMPI relative aux principes UDRP et recense quelque 1000 décisions représentatives rendues en vertu des principes UDRP par 265 experts nommés par l'OMPI. Cet outil librement accessible en ligne qui a été considérablement étoffé en 2011 et en 2017 suscite une attention considérable dans le monde entier.

Enrichissement des pages Web de l'OMPI sur les ccTLD

En 2017, le Centre a lancé des pages Web enrichies pour ses services de règlement des litiges relatifs aux ccTLD. Source de références pour les parties aux litiges et les autres parties prenantes des ccTLD, ces pages donnent accès aux politiques et règlements pertinents, aux outils de recherche WHOIS, aux informations sur les services d'enregistrement, aux mémoires types et aux décisions, ainsi qu'à des résumés sur les différences pertinentes entre les politiques relatives aux ccTLD fondées sur les principes UDRP et les principes UDRP proprement dits. Les pages mises à jour contiennent également des informations sur les conditions d'enregistrement dans les différents ccTLD, y compris les critères à observer et les caractères pris en charge (ASCII et IDN).

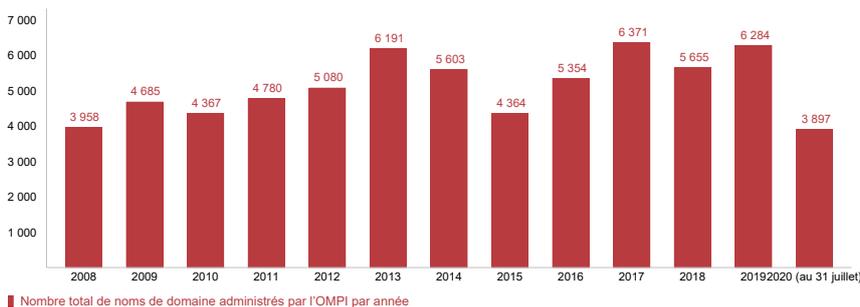
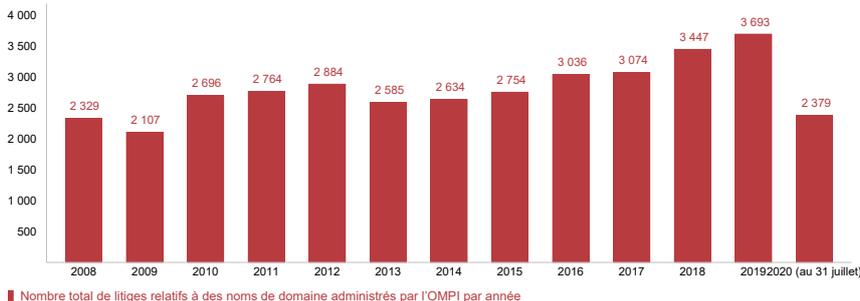
Index juridique

Au cours la période considérée, le Centre a entièrement remanié l'Index des décisions des commissions administratives de l'OMPI, permettant aux utilisateurs de consulter les décisions rendues en vertu des principes UDRP en fonction d'une multitude de critères, y compris sur les questions de fond ou de procédure soulevées, et par secteur industriel ou commercial.

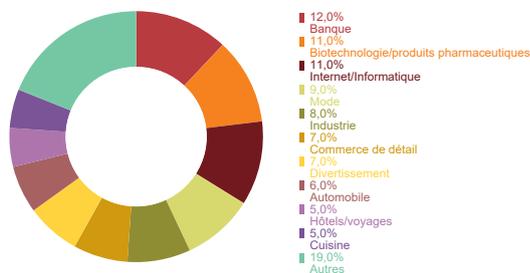
Sensibilisation

Depuis 2008, outre les événements organisés dans d'autres lieux, le Centre a organisé 10 réunions d'experts des noms de domaine de l'OMPI à Genève et 11 ateliers de perfec-

Dépôts de plaintes en vertu des principes UDRP de l'OMPI, 2008–2020



10 principaux secteurs en nombre de dépôts de plaintes relatives à des noms de domaine



tionnement sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine (dont un à New York), qui ont attiré un grand nombre de participants et, dans le cas des ateliers, souvent sur liste d'attente.

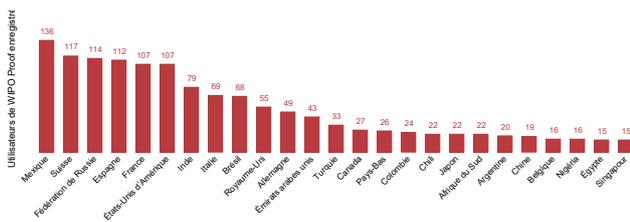
Pour marquer le vingtième anniversaire du système UDRP mis au point par l'OMPI, le Centre a organisé une grande conférence à Genève en 2019. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général de l'OMPI, Francis Gurry, tout en remerciant les membres des commissions chargées de trancher les litiges en vertu des principes UDRP pour leur dévouement à la cause de la lutte contre les abus en ligne, a rappelé le succès extraordinaire des principes UDRP en tant que solution internationale durable et innovante qui a permis de résoudre efficacement un problème réel et de renforcer la confiance dans l'Internet pour les transactions commerciales mondiales.

Faits saillants concernant WIPO Proof

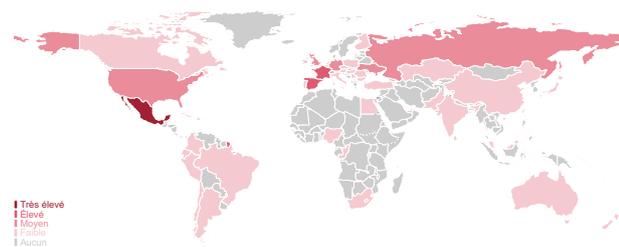
Nouveau service lancé en 2020 établissant la preuve de l'existence d'objets numériques

Utilisateurs de 57 pays au cours des trois premiers mois de service

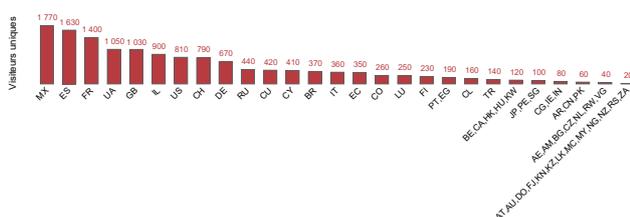
Principaux pays utilisateurs de WIPO Proof par nombre de clients enregistrés



Utilisation mondiale de WIPO Proof par volume d'opérations



Nombre de visiteurs uniques de WIPO Proof par pays



WIPO Proof

En 2020, après approbation des États membres en 2019, l'Organisation a lancé un nouveau service mondial appelé "WIPO Proof", pour faire face au volume croissant d'activités économiques réalisées à l'aide des technologies et des données numériques ou reposant sur celles-ci. WIPO Proof donne aux utilisateurs la possibilité de créer à très faible coût un certificat qui fournit une preuve irréfutable et infalsifiable de l'existence de leurs données à une date et à un instant précis. Il ne crée pas un titre juridique, mais plutôt un élément de preuve qui peut être utilisé en cas de litige ou de procédure judiciaire. Alors que le nombre d'actifs existant ou exprimés sous forme numérique explose, avec un risque correspondant d'altération, de vol ou de destruction, le service WIPO Proof arrive à point nommé pour favoriser une concurrence loyale au sein de l'économie numérique. Parmi les utilisations courantes auxquelles WIPO Proof est destiné figurent les notes de recherche et de laboratoire, les collections de données bio-informatiques, les secrets d'affaires, les codes logiciels, les fichiers musicaux, les manuscrits littéraires et autres produits créatifs.

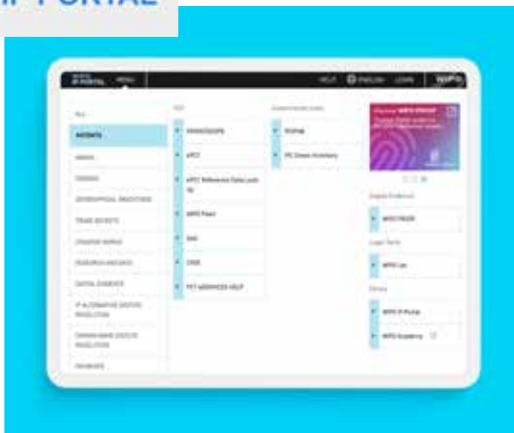
Bien que le nouveau service n'en soit qu'à ses débuts, puisqu'il existe depuis à peine trois mois lors de la rédaction du présent rapport, il rencontre un succès impressionnant tant par sa portée géographique que par le nombre croissant de participants. Au cours des trois premiers mois, des personnes physiques et morales de 57 pays ont utilisé ce service.

WIPO Proof, premier service de l'OMPI spécifiquement conçu et prévu pour le numérique, fait une percée dans le monde digital d'aujourd'hui et de demain.

Faits saillants concernant le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI

Interface uniforme pour tous les services mondiaux de l'OMPI

Système unifié pour la connexion, gestion des identités et des comptes, harmonisation de certaines fonctions de sécurité, possibilité d'accès depuis différents appareils, personnalisation des tableaux de bord et service de messagerie unique pour les services de l'OMPI



Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI

Chacun des services mondiaux décrits dans les pages précédentes a évolué au fil des ans selon un rythme et avec un système informatique qui lui sont propres. Ces évolutions individuelles ont conduit à la création de différentes interfaces informatiques avec les services de l'Organisation, à des noms et des approches différents pour des fonctionnalités analogues, comme les services d'assistance aux clients, ainsi qu'à la duplication de certaines actions requises de la part des utilisateurs, comme l'ouverture de sessions et la gestion des identités. Il en est résulté un système peu pratique et inefficace pour les personnes utilisant plusieurs des services de l'OMPI, d'autant plus que l'informatique est devenue le principal outil de prestation de services, si ce n'est le seul.

Au cours des cinq dernières années, une entreprise de grande envergure a été lancée en interne pour remédier à cette situation. Une équipe intersectorielle, comprenant des représentants de chacun des services mondiaux de l'OMPI, à savoir les TIC, la sécurité, l'infrastructure mondiale, les finances, la communication et le service à la clientèle, a mené à bien un vaste projet de réorganisation, d'harmonisation et d'habillage pour mettre au point le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI. Ce nouveau portail offre aux utilisateurs une expérience homogène grâce à une interface uniforme pour tous les services mondiaux de l'OMPI, avec un système unifié pour la connexion, la gestion des identités et des comptes, un système de paiement simplifié, un traitement des paiements simplifié, l'harmonisation de certaines fonctions de sécurité, la possibilité de se connecter depuis différents appareils, la personnalisation des tableaux de bord et un système de messagerie unique pour les services de l'OMPI. Le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI non seulement améliore l'expérience des utilisateurs, mais également contribue à une utilisation beaucoup plus intégrée et efficace des TIC au sein de l'Organisation.

Cadre juridique international

Faits saillants concernant le cadre juridique international

Plus de 400 adhésions aux traités administrés par l'OMPI

193 États membres de l'OMPI

Deux nouveaux traités (Traité de Beijing et Traité de Marrakech) conclus et un traité révisé (Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne)

Les trois nouveaux traités sont entrés en vigueur

Résultats mitigés dans les autres domaines de l'établissement de normes, où les progrès sont lents

Les 12 dernières années ont été marquées par des résultats mitigés en ce qui concerne le programme d'établissement de normes. D'une part, il y a eu de grandes réussites, avec un nombre record d'adhésions aux traités existants et la conclusion de trois nouveaux traités (le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles en 2012, le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées en 2013 et l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques en 2015), chacun d'entre eux étant désormais entré en vigueur. D'autre part, les progrès ont été lents et décevants dans d'autres domaines nouveaux où certains points sont restés en suspens, les États membres ne parvenant pas à trouver un accord pendant de longues périodes.

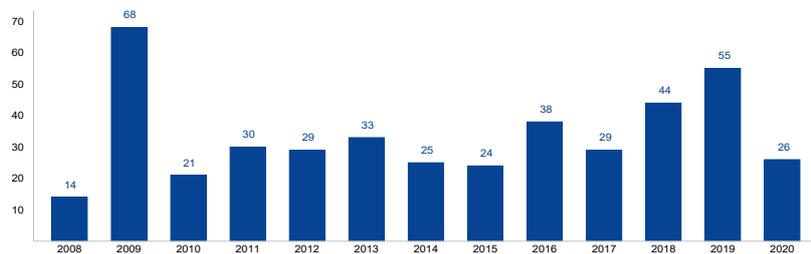
Adhésions aux traités existants

Alors que nous célébrons cette année le 50^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (Convention instituant l'OMPI), l'Organisation célèbre également la conclusion d'une année supplémentaire impressionnante en termes d'adhésions à ses traités. En 2019, 55 instruments d'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ont été déposés, ce qui constitue le deuxième taux d'adhésion annuel le plus élevé de ces 12 dernières années et démontre la solidité du cadre juridique international dans le domaine de la propriété intellectuelle, malgré les récents défis posés à la coopération multilatérale. À l'origine de ce taux d'adhésion élevé en 2019, on trouve une fois de plus les traités de l'OMPI sur le droit d'auteur, avec 29 adhésions. La forte présence de pays en développement parmi les pays ayant adhéré aux traités administrés par l'OMPI en 2019 (31 sur 55) témoigne de la valeur de la propriété intellectuelle pour la croissance économique et le développement.

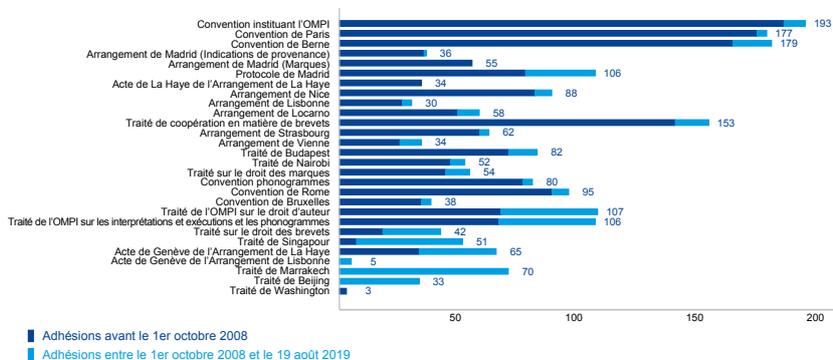
Malgré la pandémie mondiale de COVID-19, les adhésions aux traités se sont poursuivies de façon remarquable au cours du premier semestre 2020, avec 29 adhésions depuis le 1^{er} janvier 2020, chiffre qui correspond déjà aux résultats de certaines années précédentes, voire les dépassent. L'Organisation a franchi de nouvelles étapes avec l'entrée en vigueur dans les premiers mois de 2020 de deux traités administrés par l'OMPI : l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne le 26 février 2020 et le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles le 28 avril 2020.

Depuis octobre 2008, au total, plus de 400 adhésions aux traités administrés par l'OMPI ont été enregistrées. Au cours de cette période, nous avons également eu le plaisir d'accueillir neuf nouveaux États membres, le dernier en date étant la République de Nauru, ce qui porte à 193 le nombre total des États membres de l'OMPI. En 2008, seuls quatre traités de l'OMPI pouvaient se targuer de compter plus de 100 parties contractantes. On en dénombre à présent sept. Les pays en développement ont représenté plus de 50% du nombre total d'adhésions aux traités depuis 2008.

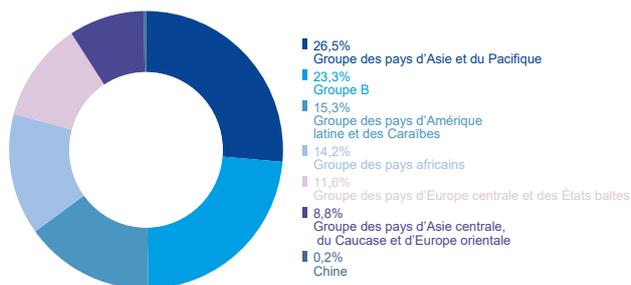
Adhésion aux traités administrés par l'OMPI, du 1^{er} octobre 2008 au 19 août 2020



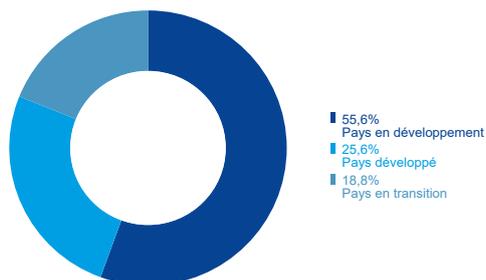
Nombre total de parties et d'adhésions aux traités administrés par l'OMPI, du 1^{er} octobre 2008 au 19 août 2020



Origine des adhésions aux traités administrés par l'OMPI, du 1^{er} octobre 2008 au 19 août 2020, par groupe de l'OMPI



Adhésions aux traités administrés par l'OMPI, du 1^{er} octobre 2008 au 19 août 2020, par type d'économie



Au cours des 12 dernières années, le Bureau international a également poursuivi son travail méticuleux sur le processus de réforme statutaire engagé par les États membres il y a près de 20 ans avec l'adoption à l'unanimité, en 1999 puis en 2003, de modifications de la Convention instituant l'OMPI et d'autres traités administrés par l'OMPI. Bien que ces modifications ne soient pas encore entrées en vigueur, car le nombre de notifications d'acceptation des modifications requis de la part des États membres de l'OMPI n'a pas encore été atteint, notre engagement en faveur de la cohérence du cadre juridique qui sous-tend la bonne gouvernance de cette institution est sans faille. À ce jour, l'OMPI a reçu 55 des 129 notifications nécessaires pour la modification de 1999 et 21 des 135 notifications nécessaires pour les modifications de 2003. Nous continuerons à encourager ces notifications et attendons avec intérêt la réception des notifications requises aux fins de l'entrée en vigueur de ces modifications importantes.

Nouveaux traités

Traité de Beijing

La conférence diplomatique qui s'est tenue à Beijing du 20 au 26 juin 2012 a été l'aboutissement de décennies de négociations sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants de l'audiovisuel, sujet qui avait déjà été examiné par les États membres lors de précédentes conférences diplomatiques, en 1996 et en 2000. Les négociations sont finalement sorties de l'impasse lorsqu'en juin 2011 le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) est parvenu à un compromis sur la question complexe en suspens de la "cession des droits" des artistes interprètes ou exécutants aux producteurs. En septembre 2011, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé de convoquer à nouveau la conférence diplomatique de 2000.

Le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Traité de Beijing) a été adopté le 24 juin 2012 et a été signé par 74 pays. Le Traité de Beijing accordait, pour la première fois, des droits patrimoniaux et des droits moraux aux acteurs et autres artistes interprètes ou exécutants sur les fixations audiovisuelles, telles que les films, les vidéos et les programmes de télévision.

Le Traité de Beijing est entré en vigueur le 28 avril 2020, après la réception en janvier 2020 de la 30^e ratification décisive, celle de l'Indonésie. Au 19 août 2020, le traité comptait 34 parties contractantes réparties dans de nombreuses régions géographiques.

Traité de Marrakech

Le 27 juin 2013, un important traité destiné à permettre aux États membres de remédier à la pénurie de livres pour les aveugles, les déficients visuels et les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés a été adopté lors d'une conférence diplomatique à Marrakech (Maroc). Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées a été signé par 80 États membres en un an et est entré en vigueur le 30 septembre 2016, trois mois après le dépôt du 20^e instrument d'adhésion par le Canada, le 30 juin 2016. Au 19 août 2020, le Traité de Marrakech comptait 71 parties contractantes couvrant 98 pays (l'Union européenne a adhéré en tant qu'entité unique).

Le traité vise à encourager et à faciliter la production et l'échange de livres accessibles, y compris au-delà des frontières nationales. Pour ce faire, il définit un ensemble de limitations et exceptions obligatoires relatives au droit d'auteur en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. Il convient de mentionner qu'au moment de l'adoption du Traité de Marrakech moins de 5% des œuvres publiées, telles que les livres et le matériel éducatif, étaient disponibles dans des formats accessibles, comme le braille, les gros caractères ou l'audio dans les pays développés et moins de 1% des œuvres publiées étaient disponibles dans des formats accessibles dans les pays en développement.

Le Traité de Marrakech contribue indirectement à l'objectif n° 4 des objectifs de développement durable (ODD) en aidant à assurer pour tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Le traité incarne les principes fondamentaux des droits de l'homme énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le rythme rapide des adhésions au Traité de Marrakech, son entrée en vigueur précoce et le nombre important d'adhésions et de ratifications chaque année reflètent un consensus entre toutes les parties prenantes, publiques ou privées, dans le monde entier, sur la recherche de solutions communes pour défendre cette cause humanitaire.

Un partenariat public-privé entre l'OMPI et les principales parties prenantes concernées, le Consortium pour des livres accessibles (ABC), a été créé afin de faciliter la transposition dans les législations nationales des dispositions que le traité impose aux parties contractantes d'adopter (voir ci-dessous ABC au point IV). Ces dispositions per-

Photo : OMP/PI/Yuan Wenming



Ouverture de la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, Beijing (Chine), 2012



Stevie Wonder se félicite de l'adoption du Traité de Marrakech, Marrakech (Maroc), 2013



Photo : OMP/PI/Berrod

La Conférence diplomatique sur le système de Lisbonne, nouvelle salle de conférence de l'OMPI, 2015

Photo : OMP/PI/Berrod



Photo : OMP/PI/Berrod

L'Inde est le premier pays à ratifier le Traité de Marrakech, 2014

mettent la reproduction, la distribution et la mise à disposition du public d'œuvres publiées dans des formats accessibles au moyen de limitations et d'exceptions relatives aux droits exclusifs des titulaires de droits d'auteur au profit des déficients visuels et prévoient l'échange transfrontière de ces œuvres en format accessible par des organismes offrant des services aux aveugles, aux déficients visuels et aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.

La combinaison des dispositions juridiques du Traité de Marrakech et du bras opérationnel de l'ABC devait accroître le nombre global d'œuvres disponibles dans des formats accessibles en éliminant la répétition des efforts et en augmentant l'efficacité. Dans le même temps, des garanties seraient fournies aux auteurs et aux éditeurs selon lesquelles les œuvres publiées dans le cadre de ce nouveau système ne feraient pas l'objet d'une utilisation abusive et ne seraient pas distribuées à des tiers autres que les bénéficiaires visés.

Le 18 juillet 2016, Stevie Wonder s'est félicité de l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech avec des paroles pleines de sens : "Un traité qui promet de mettre un terme à la pénurie de livres... Un pacte", a-t-il déclaré, "qui signifie que des millions de personnes aveugles ou déficientes visuelles dans le monde pourront lire des livres dans des formats accessibles dans diverses régions où elles n'y avaient pas accès auparavant, quels que soient leurs moyens financiers".

Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne

Comme indiqué dans le chapitre ci-dessus concernant les services mondiaux de propriété intellectuelle, la période comprise entre 2008 et 2020 a été cruciale pour la modernisation du cadre juridique du système de Lisbonne avec l'adoption de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques le 20 mai 2015, lors d'une conférence diplomatique tenue à Genève, et l'entrée en vigueur du nouvel acte le 26 février 2020, après l'adhésion du nombre requis de parties contractantes.

L'Acte de Genève vise à moderniser l'Arrangement de Lisbonne de 1958 en ce qui concerne divers points, afin de rendre le système de Lisbonne plus attrayant pour les utilisateurs et les nouveaux membres potentiels. L'Acte de Genève permet l'enregistrement et la protection des indications géographiques au niveau international, en plus des appellations d'origine, une catégorie plus restreinte qui implique le respect d'exigences plus strictes. Le nouvel acte tient compte des exigences des pays qui utilisent des systèmes juridiques différents pour protéger les indications

géographiques, leur permettant de mettre en œuvre la protection prévue par l'acte par l'intermédiaire d'un système *sui generis* de protection des appellations d'origine ou des indications géographiques ou par le système des marques au moyen de marques collectives et de marques de certification. L'Acte de Genève vise à moderniser la définition de l'étendue de la protection; il prévoit plusieurs garanties en ce qui concerne les marques antérieures, les noms personnels utilisés en affaires et les dénominations de variétés végétales ou de races animales; et il clarifie la protection des appellations d'origine des indications géographiques en ce qui concerne l'utilisation antérieure de termes génériques. Le nouvel acte prévoit également des procédures permettant de refuser ou d'invalider l'effet d'un enregistrement dans un ressort juridique donné. Enfin, l'Acte de Genève permet à des organisations intergouvernementales remplissant les conditions requises, telles que l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Union européenne, de participer au système de Lisbonne.

Comités normatifs

Comité permanent du droit des brevets (SCP)

Bien qu'il n'ait pas été en mesure de progresser vers un accord sur aucun sujet spécifique, le SCP a constitué, tout au long de la période 2008-2020, un important corpus d'informations et de pratiques recommandées relatives aux droits nationaux et régionaux des brevets, traitant de questions politiques, juridiques, pratiques et opérationnelles. Il a fait progresser les discussions sur les questions concernant le droit matériel des brevets, telles que l'activité inventive, le caractère suffisant de la divulgation et les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets, ainsi que sur les questions de procédure, telles que les procédures d'opposition et l'amélioration des processus visant à garantir la qualité des brevets. Des projets de documents de référence ont été établis sur les exceptions et les limitations relatives aux droits des brevets dans les législations nationales, qui regroupent les politiques, les lois, la jurisprudence et des données d'expérience nationales sur leur mise en œuvre.

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

De 2008 à 2020, le SCT a tenu 23 sessions au total. Pendant cette période, le SCT a produit un certain nombre de résultats normatifs non contraignants sous la forme de domaines de convergence, couvrant la représentation des marques non traditionnelles et les procédures d'opposition en matière de marques. Le SCT a également tenu des dis-

Photo: Hemis/Alamy Stock Photo



Le sculpteur sénégalais Ousmane Sow, promoteur de la campagne sur le droit de suite des artistes.

cussions et recueilli un important corpus d'informations sur les motifs de refus pour tous les types de marques, les aspects techniques et procéduraux relatifs à l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives et la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques.

Le SCT a également progressé dans ses travaux sur un projet de traité sur le droit des dessins et modèles pour l'harmonisation et la simplification des aspects procéduraux du droit des dessins et modèles industriels, qui est en instance devant l'Assemblée générale de l'OMPI en vue d'une décision sur l'opportunité de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption de ce nouveau traité.

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

Le SCCR est à l'origine de deux des traités les plus récents de l'OMPI, à savoir le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech. Plusieurs autres points de son ordre du jour font l'objet d'un examen approfondi.

La question d'un traité sur la radiodiffusion figure au programme de l'Organisation en matière d'établissement de normes depuis plus de 20 ans et continue d'être au cœur des travaux du SCCR. Au cours des deux dernières décennies, la radiodiffusion a continué de se transformer sur le plan technologique, ce qui a rendu les débats plus complexes et plus pertinents. Les progrès réalisés au sein du SCCR ont été réguliers, mais gradués. Les dernières sessions du SCCR ont été constructives, et les délégués sont parvenus à faire avancer les discussions et à s'accorder sur de nombreuses questions essentielles. Les assemblées de 2019 ont formulé une recommandation positive à l'égard de la proposition de traité sur la radiodiffusion, en vue de la convocation sous conditions d'une conférence diplomatique avant la fin de l'exercice biennal 2020-2021, les négociations étant entrées dans leur phase finale.

Les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur constituent un point permanent de l'ordre du jour du SCCR depuis 2004. Dès le départ, une divergence de vues a pu être constatée entre les États membres et observateurs qui estiment que des instruments normatifs sont nécessaires pour traiter cette question et ceux qui pensent que, même si le sujet revêt une importance cruciale, les activités multilatérales les plus efficaces sont la mise au point de ressources fondées sur diverses expériences nationales plutôt que l'élaboration d'instruments. Le Traité de Marrakech constitue bien entendu une exception dans la mesure où il échappé à ces divergences de vues en rapprochant toutes les parties.

Le droit de suite permet aux artistes de bénéficier du produit de la vente de leurs œuvres après la vente initiale, principalement lorsque la vente ultérieure est effectuée par des maisons de ventes aux enchères ou des galeries d'art. Ce thème suscite un regain d'intérêt au niveau multilatéral depuis 2015, année durant laquelle le Congo et le Sénégal ont demandé à l'inscrire à l'ordre du jour du SCCR. Les États membres s'intéressent de plus en plus au droit de suite, même s'il n'existe à ce jour aucun consensus en faveur d'un instrument international.

Depuis 2016, les délibérations sur l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique incitent le SCCR à examiner des questions de politique générale d'une grande importance économique, situées au carrefour de la technologie et du droit d'auteur. En 2020, une vaste étude sur les services de musique numérique a été lancée, avec la participation de toutes les parties prenantes de l'écosystème de la musique, notamment les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs, les éditeurs, les organisations de gestion collective, les plateformes et les agrégateurs.

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

L'IGC a entamé des discussions fondées sur un texte en 2010. Ces négociations sont de la plus haute importance politique, économique et culturelle pour les États membres de l'OMPI. Depuis 2008, le processus s'est intensifié avec une augmentation de la fréquence des sessions et l'utilisation de groupes de travail intersessions, de segments de haut niveau et de groupes spéciaux d'experts. À ce jour, les négociations ont donné lieu à des projets de textes d'instruments juridiques internationaux comprenant des dispositions suscitant un large consensus, ainsi qu'à des questions politiques sur lesquelles il subsiste des lacunes

que les négociateurs travaillent activement à combler. Si les négociations sont toujours en cours, elles se traduisent d'ores et déjà par de nombreux avantages importants pour la communauté de la propriété intellectuelle. L'ouverture de l'IGC à toutes les parties prenantes, ses méthodes de travail innovantes, sa transparence et sa mission transversale sont appréciées de tous.

Les projets d'instruments juridiques élaborés par l'IGC stimulent et guident les politiques régionales et nationales dans le monde entier. En 2008, quelque 70 organisations régionales et pays avaient adopté ou étaient en train d'élaborer une législation, des politiques, des plans d'action ou des stratégies traitant de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels ou aux expressions culturelles traditionnelles. En 2020, ce chiffre a doublé et dépasse 140.

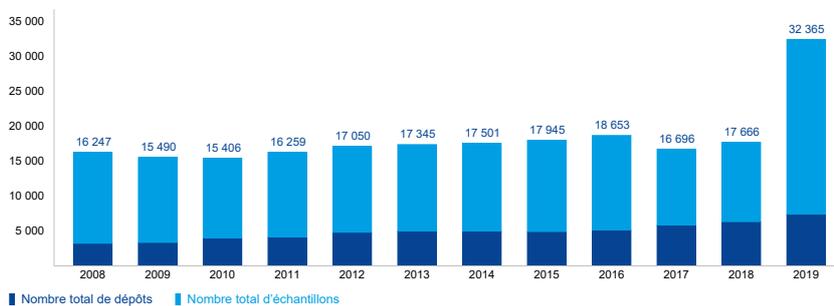
Depuis 2008, un Fonds de contributions volontaires visant à financer la participation des peuples autochtones et des communautés locales aux sessions de l'IGC, un Forum consultatif autochtone et des groupes d'experts autochtones permettent à ces parties prenantes d'apporter une contribution précieuse aux questions de fond examinées par l'IGC.

Dialogue sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle

En 2019, l'Organisation a lancé un processus visant à étudier les liens entre l'intelligence artificielle, une technologie généraliste qui connaît une évolution rapide et a une incidence notable sur la vie économique et sociale, et la propriété intellectuelle. Un processus ouvert a été conçu pour tirer parti de la vaste expérience et des connaissances approfondies du secteur non gouvernemental ainsi que du secteur public.

Le processus, appelé Dialogue afin de souligner que nos connaissances n'en sont qu'à un stade embryonnaire, a connu plusieurs sessions. Le Secrétariat a publié un projet de liste de questions soulevées par les liens entre l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle, et a reçu de nombreuses observations provenant du monde entier qui l'ont aidé à préciser ces questions. La liste révisée a été examinée dans le cadre de deux sessions du dialogue, une troisième session étant prévue en novembre 2020. L'importance des questions soulevées, dont beaucoup touchent à la nature même du système d'incitation à l'innovation et à la créativité inhérent au système de propriété intellectuelle, est illustrée par la large participation au processus, tant de la part des gouvernements que de celle des instituts de recherche et entreprises du monde entier.

Dépôt et échantillons de micro-organismes, 2008–2019



Moyens opérationnels établis en vertu des traités

Emblèmes d'États et d'organisations intergouvernementales (Article 6ter de la Convention de Paris)

En 2009, l'Assemblée de l'Union de Paris a pris la décision de moderniser et de simplifier les procédures de communication des emblèmes d'États en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Depuis cette décision, une publication électronique semestrielle dans la base de données Article 6ter Express remplace les communications individuelles sur papier. La publication électronique centralisée a renforcé l'efficacité administrative et la sécurité juridique de la procédure, du fait que la date de publication est réputée être la date de réception de la notification par les membres de l'Union de Paris. Depuis 2009, 1665 signes ont été communiqués de cette manière.

Traité de Budapest

Le système de Budapest, fondé sur le Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets (Traité de Budapest), permet de déposer des demandes de brevet impliquant du matériel biologique dans plus de 80 pays, moyennant la reconnaissance d'un dépôt international unique effectué auprès d'une autorité internationale de dépôt reconnue en vertu du traité. Au cours de la période 2008-2020, le nombre d'États contractants et d'autorités internationales de dépôt a augmenté de 17% (passant de 70 à 82) et de 27% (passant de 37 à 47), respectivement. Avec l'octroi du statut d'autorité internationale de dépôt aux Collections coordonnées marocaines de micro-organismes (CCMM) en 2018, il existe pour la première fois des autorités internationales de dépôt opérationnelles sur tous les continents.

Depuis 2016, l'OMPI organise la réunion biennale des représentants des autorités internationales de dépôt. Cette réunion permet aux autorités internationales de dépôt de discuter et d'échanger des données d'expérience et des pratiques recommandées sur les aspects administratifs et techniques de la procédure de dépôt des micro-organismes. L'OMPI a également établi, et actualise régulièrement, le code de bonnes pratiques à l'intention des autorités internationales de dépôt, qui contient des directives pratiques pour les procédures appliquées par ces autorités.

Entre 2008 et 2019, le nombre de dépôts effectués selon le Traité de Budapest a doublé, passant de 3000 environ à 7370. Le nombre d'échantillons remis par les autorités internationales de dépôt a également considérablement augmenté, passant de 3000 par an à plus de 13 000 en 2016. En 2019, il y a eu une nouvelle augmentation notable, avec 24 955 échantillons.

Infrastructure mondiale

Faits saillants concernant l'infrastructure mondiale

Nouveau secteur de programme offrant à la fois des services aux secteurs technologiques et économiques de pointe et un soutien important à la coopération pour le développement

Bases de données mondiales dynamiques, en pleine expansion et concurrentielles

- PATENTSCOPE héberge à présent plus de 80 millions de documents de brevet provenant de 60 collections nationales et régionales, avec des outils de recherche concurrentiels et innovants
- La Base de données mondiale sur les marques héberge 42 millions d'enregistrements de marques et de documents connexes provenant de 61 collections
- La Base de données mondiale sur les dessins et modèles héberge 12 millions d'enregistrements de dessins et modèles provenant de 26 collections
- WIPO Lex héberge les collections de lois de propriété intellectuelle de 199 ressorts juridiques ainsi que des traités bilatéraux et multilatéraux

Systèmes informatiques mis au point par l'OMPI pour l'administration et la numérisation des offices de propriété intellectuelle utilisés dans près de 90 pays

Nouvelles applications d'intelligence artificielle pour la traduction, la recherche d'images et la transcription automatique

Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) établis dans 80 pays

Refonte et expansion des systèmes de classifications internationales

Expansion et accélération des travaux sur les normes de l'OMPI

Expansion des plateformes de coopération avec les offices WIPO DAS (Service d'accès numérique aux documents de priorité) et WIPO CASE (Accès centralisé à la recherche et à l'examen)

Une partie essentielle des programmes et services de l'Organisation a été créée en 2008 dans le cadre de ce que l'on appelle l'infrastructure mondiale. Ce secteur vise un certain nombre d'objectifs atteints principalement au moyen de bases de données, de plateformes et d'applications informatiques, et propose une forme de coopération internationale pratique allant au-delà de la coopération juridique et politique. Ces objectifs sont notamment les suivants :

- fournir des actifs publics mondiaux, au moyen de bases de données alimentées à partir des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation et des données fournies par les offices de propriété intellectuelle sur l'administration nationale de la propriété intellectuelle;
- fournir des services de renforcement des capacités fondés sur des systèmes et applications informatiques;
- élaborer et mettre en œuvre des applications d'intelligence artificielle afin de faciliter le fonctionnement efficace des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation et l'administration nationale de la propriété intellectuelle; et
- accroître l'efficacité et l'interopérabilité des systèmes nationaux de propriété intellectuelle et le partage des

tâches grâce au maintien et au développement des systèmes de classement internationaux, à l'établissement de normes et à la mise en place de plateformes entre les offices.

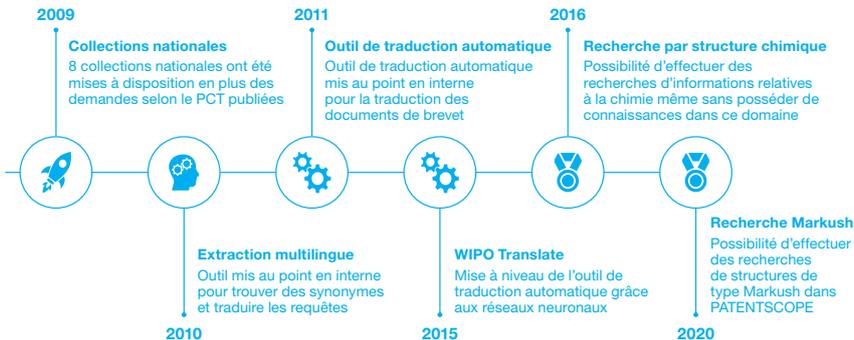
Les différents programmes et services dans ce domaine reposent sur la participation et le soutien actifs des États membres. Ces éléments sont largement présents, de sorte que les objectifs décrits ci-dessus puissent être atteints.

Bases de données mondiales

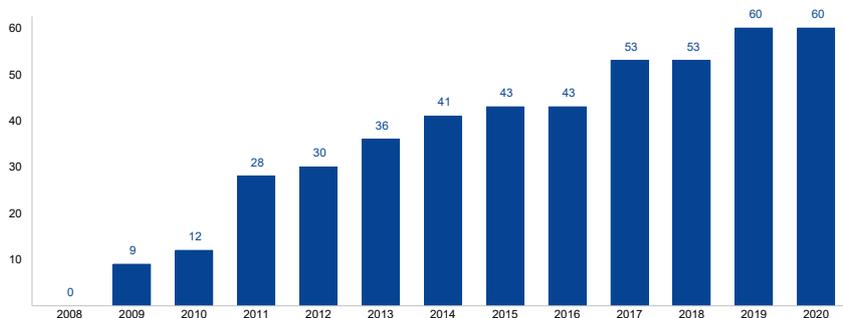
PATENTSCOPE

Depuis 2008, la base de données mondiale sur les brevets, PATENTSCOPE, a été transformée, passant d'une simple plateforme de publication des demandes internationales selon le PCT à un système de recherche de pointe non seulement pour les demandes publiées selon le PCT, mais aussi pour les collections de brevets nationales et régionales. Simultanément, un certain nombre d'outils de recherche et d'analyse perfectionnés ont été mis au point

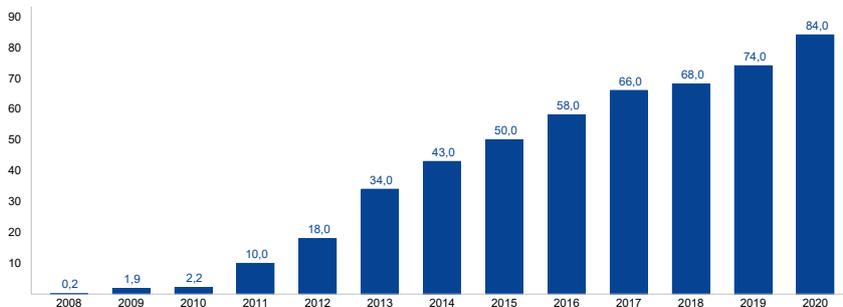
Principales réalisations de PATENTSCOPE



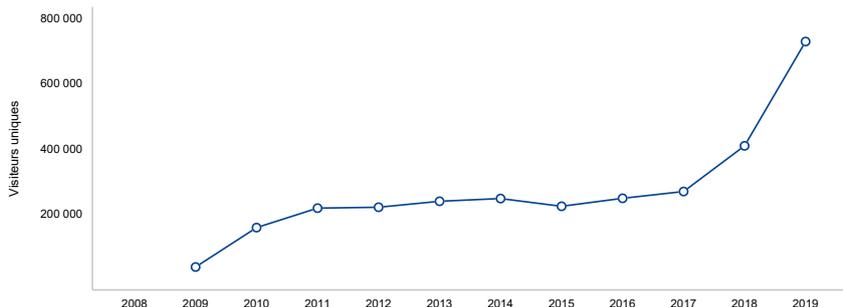
Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE



Nombre de documents dans PATENTSCOPE (en millions)



Nombre d'utilisateurs uniques de PATENTSCOPE au dernier trimestre de l'année



et déployés. Les collections nationales et régionales ont été progressivement ajoutées à PATENTSCOPE, qui compte 60 collections de données en 2020 contre neuf en 2009. PATENTSCOPE a également été doté de nouvelles fonctions de recherche et d'analyse ainsi que d'outils conçus en interne, notamment l'outil de traduction automatique WIPO Translate et l'outil de recherche d'information multilingue (CLIR), qui permet de trouver les synonymes des mots clés recherchés et traduit les termes de la requête et leurs synonymes en 13 langues. La recherche sur la base de formules chimiques est proposée depuis 2016, permettant aux non-spécialistes de faire des recherches dans ce domaine. La recherche sur des composés décrits dans une structure Markush deviendra disponible en 2020.

L'outil de reconnaissance optique de caractères de PATENTSCOPE a été personnalisé pour 34 offices de brevets, leur permettant de produire des publications de brevets en texte intégral dans un format déchiffrable par machine. Douze offices ont été formés à cet outil et l'utilisent actuellement pour échanger des données avec l'OMPI.

Base de données mondiale sur les marques et Base de données mondiale sur les dessins et modèles

En 2011, l'OMPI a lancé la Base de données mondiale sur les marques, et en 2015 la Base de données mondiale sur les dessins et modèles. Lors de son lancement, la Base de données mondiale sur les marques contenait les collections des systèmes de Madrid et de Lisbonne et les collections de l'article 6*ter*. De trois collections nationales en 2012, la base de données est passée à 61 collections en 2020. Une avancée majeure a été réalisée en 2014 avec l'ajout de la recherche par image, permettant aux utilisateurs de comparer leur marque avec celles contenues dans la base de données. En 2019, cette fonction a été améliorée afin d'intégrer les technologies de réseaux neuronaux à même de reconnaître les concepts dans les images.

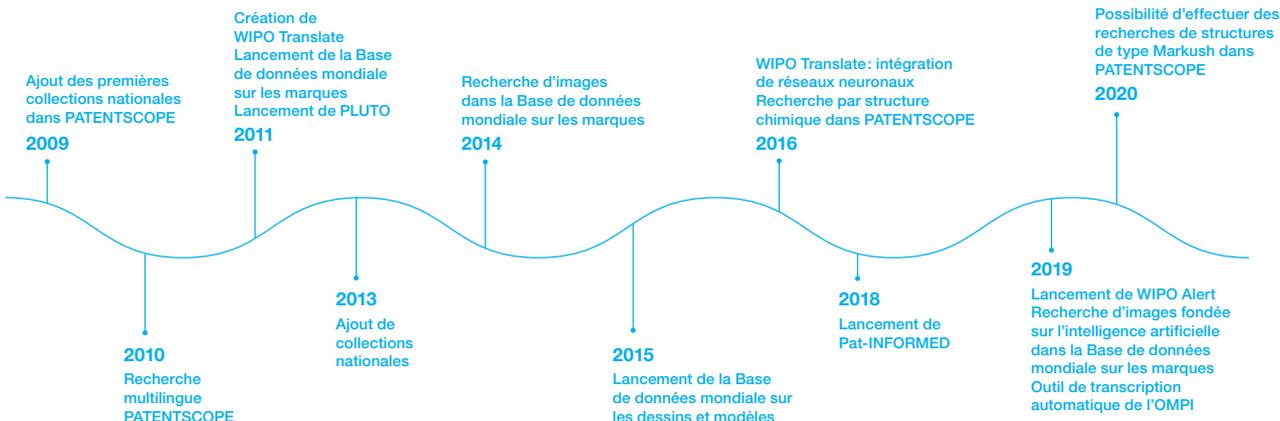
La Base de données mondiale sur les dessins et modèles a été lancée avec cinq collections nationales en plus des dessins et modèles enregistrés selon le système de La Haye. Au moment de l'établissement du présent rapport, la Base de données mondiale sur les dessins et modèles comptait 26 collections nationales et devait encore s'étendre. Les trois bases de données mondiales de propriété intellectuelle ont enregistré des progrès réguliers dans le nombre d'utilisateurs tout au long de la période de 12 ans considérée.

WIPO Lex

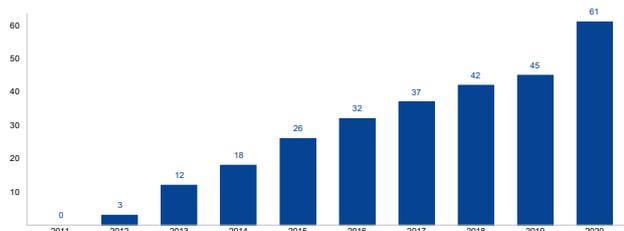
La base de données WIPO Lex a été créée pour fournir une base de données exhaustive comprenant des lois de propriété intellectuelle ainsi que des traités multilatéraux, régionaux et bilatéraux. Le contenu disponible dans la base de données a considérablement augmenté depuis sa création :

- le nombre de pays dont la législation nationale en matière de propriété intellectuelle figure dans la base de données est passé à 199;

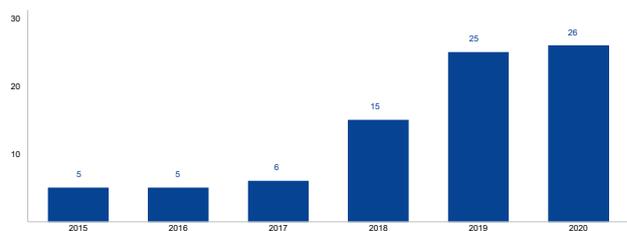
Évolution des bases de données de l'OMPI



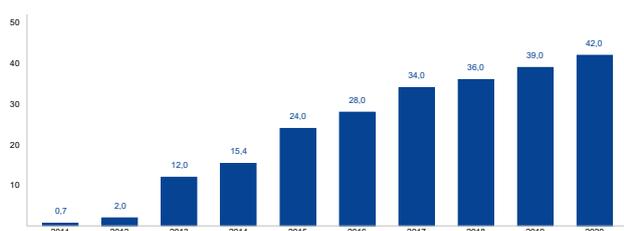
Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques



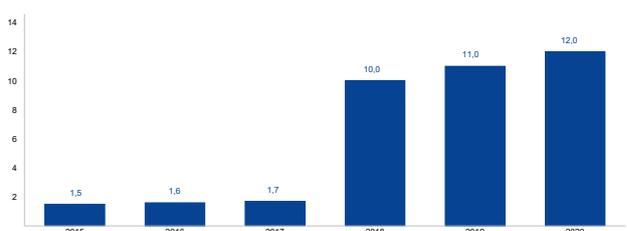
Nombre de collections dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles



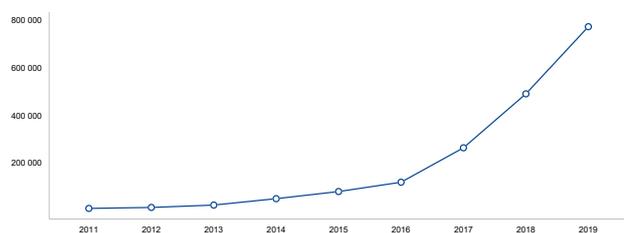
Nombre de documents dans la Base de données mondiale sur les marques (en millions)



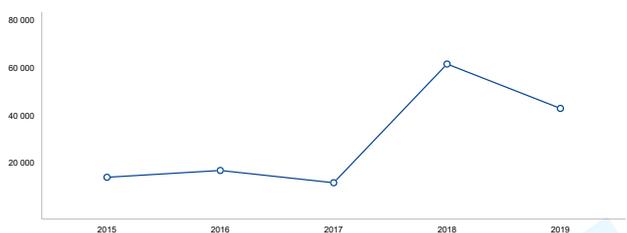
Nombre de documents dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles



Nombre d'utilisateurs de la Base de données mondiale sur les marques au dernier trimestre de l'année



Nombre d'utilisateurs de la Base de données mondiale sur les dessins et modèles au dernier trimestre de l'année



- le nombre de traités bilatéraux référencés contenant des dispositions relatives à la propriété intellectuelle est passé de 60 en 2009 à 564 en 2020;
- le nombre de traités régionaux d'intégration économique référencés est passé de 20 en 2009 à 58 en 2020; et
- le nombre d'utilisateurs est passé de 380 000 en 2009 à 4 367 746 en 2018. (En 2019, suite aux modifications apportées au système, Google n'a plus indexé WIPO Lex, et le nombre de visiteurs a considérablement diminué).

Les efforts soutenus déployés par l'OMPI pour accroître les ressources publiques accessibles gratuitement ont abouti en 2020 au lancement de *WIPO Lex – Judgments*, une nouvelle base de données donnant librement accès en ligne aux principales décisions de justice en matière de propriété intellectuelle provenant du monde entier. Comme la base de données WIPO Lex, à laquelle elle est associée, cette nouvelle base de données offre un service unique aux instances judiciaires du monde entier. Elle rend compte des principales décisions de justice en matière de propriété intellectuelle rendues par les autorités des États membres et propose un accès mondial à ces décisions grâce à l'indexation bibliographique, à des fonctions de recherche, à la traduction automatique, à des informations par pays et à des renvois dynamiques aux instruments juridiques nationaux et internationaux figurant dans WIPO Lex.

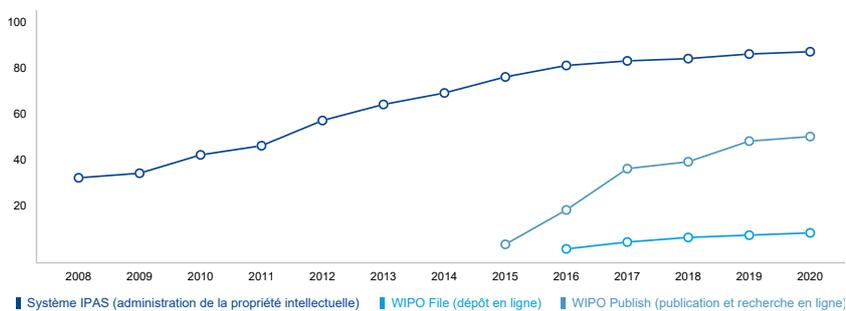
Renforcement des capacités

Systeme et suite logicielle pour l'administration de la propriété industrielle (IPAS)

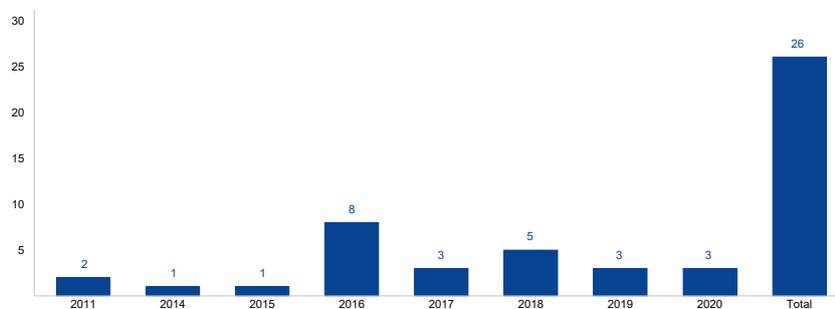
L'assistance technique fournie par l'OMPI aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition pour la modernisation de l'administration de leurs offices de propriété intellectuelle est devenue l'un des projets d'infrastructure essentiels de l'Organisation après le lancement du programme de réorientation stratégique en 2008. Le programme repose sur une plateforme et des logiciels gratuits développés en interne. Le système IPAS a été remodelé et renforcé compte tenu de l'expérience et des observations des États membres au cours des deux décennies écoulées depuis 1999. La suite logicielle IPAS offre aux offices de propriété intellectuelle une solution complète pour leurs opérations, y compris des modules pour le dépôt en ligne (WIPO File), les opérations administratives (Systeme d'administration de la propriété industrielle – IPAS), le traitement électronique (WIPO Scan et EDMS) et la publication et la diffusion en ligne d'informations relatives à la propriété intellectuelle (WIPO Publish). L'installation de la suite logicielle IPAS permet aux offices de propriété intellectuelle d'améliorer sensiblement la qualité et la rapidité des services fournis aux entreprises locales et internationales.

Le programme prévoit également des plateformes pour l'échange de documents à des fins particulières, notamment l'échange électronique de documents de

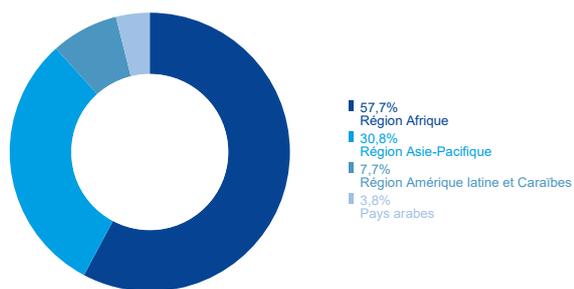
Offices de propriété intellectuelle utilisant les solutions opérationnelles de l'OMPI



Nombre de projets de numérisation des offices de propriété intellectuelle par année



Nombre de projets de numérisation des offices de propriété intellectuelle par région



priorité, le partage des tâches concernant l'examen des demandes de brevet et l'échange de notifications pour les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle.

Depuis 2008, le nombre d'États membres bénéficiant des services du programme a presque triplé, passant de 32 à 87 offices de propriété intellectuelle, principalement dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Ces 87 offices de propriété intellectuelle traitent au total 15 millions de droits de propriété intellectuelle (marques, brevets et dessins et modèles industriels) au moyen du système IPAS.

Le programme a également aidé les offices de propriété intellectuelle à numériser leurs données de propriété intellectuelle, des projets en ce sens ayant été achevés ou étant en cours dans 26 pays pour la période 2008-2020. La numérisation des données renforce l'efficacité de l'administration de la propriété intellectuelle et permet aux offices de propriété intellectuelle de fournir des services en ligne et de les transférer dans les bases de données de propriété intellectuelle régionales et internationales. Le programme a aidé 30 offices de propriété intellectuelle à participer aux bases de données mondiales de l'OMPI.

Pour assurer la pérennité des services et le transfert de connaissances aux offices de propriété intellectuelle, le programme a organisé 71 ateliers régionaux et sous-régionaux pour un total de 1200 participants. Le programme maintient également un réseau de 15 spécialistes et une équipe d'assistance centralisée qui fournit un appui et une assistance continue aux offices bénéficiaires.

Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI)

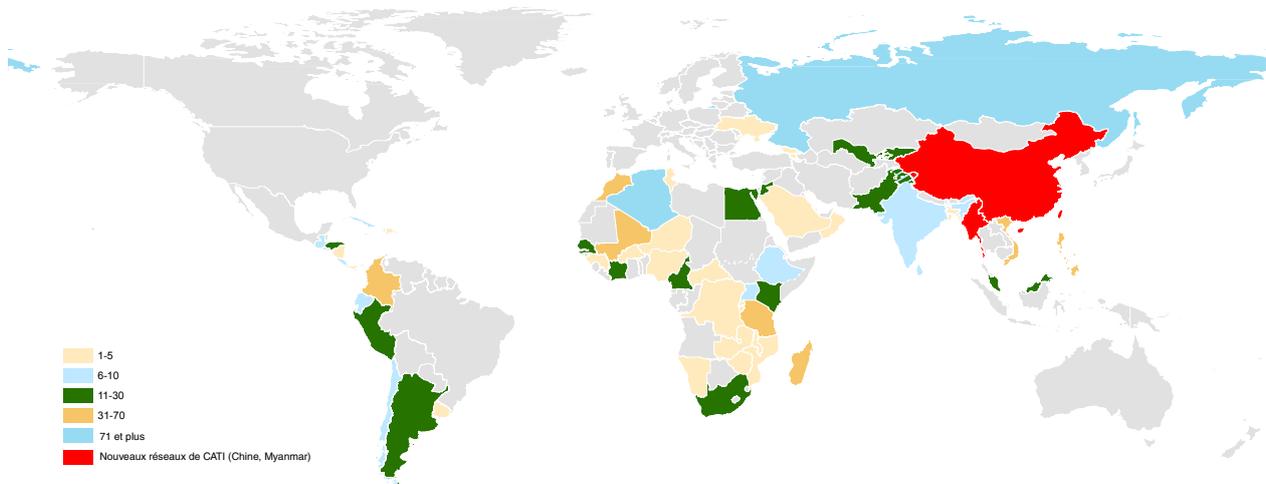
Le programme relatif aux CATI aide les inventeurs, les chercheurs et les entrepreneurs à exploiter leur potentiel d'innovation, en leur donnant accès à des prestations locales de services d'information et d'appui concernant l'innovation, le transfert de technologie, et la commercialisation et l'utilisation de technologies.

Le programme contribue au renforcement des capacités et des compétences nécessaires pour faciliter l'accès aux informations scientifiques et techniques relatives aux brevets et à la littérature non-brevet et leur utilisation efficace, afin de stimuler la recherche-développement, le transfert de technologie et les partenariats. Les CATI jouent un rôle important dans le renforcement de l'écosystème de l'innovation, en servant de catalyseur de l'innovation et du transfert de technologie. Les CATI fournissent, à différents stades du cycle de l'innovation, une gamme variée de services allant des recherches sur l'état de la technique, la nouveauté et la liberté d'exploitation, à l'assistance et au conseil en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle.

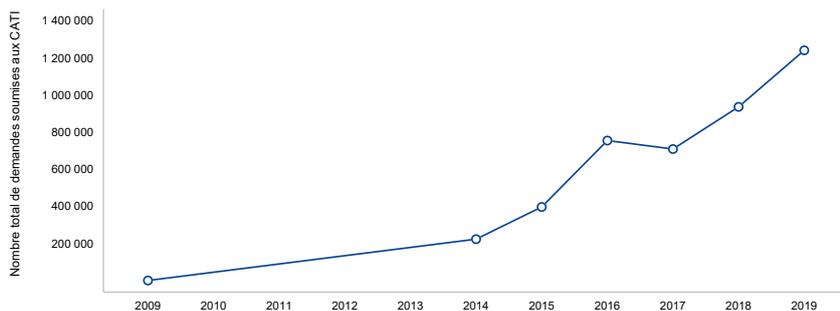
Initialement conçu sous la forme d'un projet relevant du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, le programme relatif aux CATI a été lancé en avril 2009. Depuis lors, 80 pays – parmi lesquels 26 PMA – ont adhéré au programme et établi des réseaux nationaux de CATI. Plus de 1000 CATI sont actuellement en activité. Des réseaux régionaux de CATI ont aussi été créés dans les pays de l'ASEAN et entre les États membres de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO); un réseau regroupant les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine a également été mis en place.

Selon les enquêtes périodiques de fin d'année réalisées par les CATI, le nombre de demandes de renseignement reçues par ces centres au niveau mondial a

CATI par pays



Nombre de demandes de renseignements reçues chaque année par les CATI



continué d'augmenter pour atteindre 1 240 186 en 2019. Les services des CATI sont de plus en plus demandés, du point de vue non seulement de la quantité mais aussi du contenu, ces dernières années ayant vu un accroissement notable de la demande de services à valeur ajoutée tels que la rédaction et le dépôt de demandes de brevet, les recherches de technologies et les analyses de brevets.

Un certain nombre d'initiatives ont été lancées et des publications, supports et outils de formation élaborés pour aider les CATI à accéder à des informations scientifiques et techniques de qualité, et à les utiliser de façon efficace.

Un didacticiel en ligne interactif portant sur l'utilisation et l'exploitation des informations en matière de brevets permet aux innovateurs d'apprendre à tirer parti du large éventail d'informations technologiques contenues dans les documents de brevet, pour stimuler leur propre activité de recherche-développement. Le didacticiel en ligne est devenu un cours de formation à distance dispensé par l'Académie de l'OMPI, et doit être suivi avant le cours de niveau plus avancé sur la recherche d'informations en matière de brevets. Des guides et des instruments ont également été élaborés en ce qui concerne la détermination de la liberté d'exploitation, et les moyens d'intégrer des inventions relevant du domaine public dans les processus de conception et de mise au point de produits.

La formation dispensée par l'OMPI favorise le développement des connaissances et des compétences du personnel des CATI, en renforçant leur capacité à fournir, à l'échelon local, une gamme de services de grande qualité. La formation comprend aussi des ateliers et séminaires organisés sur place, l'accent étant mis sur la formation des formateurs et l'enseignement à distance dispensé en collaboration avec l'Académie de l'OMPI; elle comporte par ailleurs des débats menés dans le cadre de la série "Demandez à l'expert", et des webinaires consacrés à des thèmes précis. Depuis 2009, plus de 13 000 agents des CATI ont bénéficié de formations dispensées sur place sur divers sujets, parmi lesquels la recherche et l'analyse en matière de brevets. Pendant la seule année 2019, plus de 2000 participants ont pris part à des séminaires de formation relatifs aux CATI. La participation de ces centres aux cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI n'a cessé de progresser avec 2539 participants issus des CATI en 2019, soit une hausse de 23% par rapport à 2018.

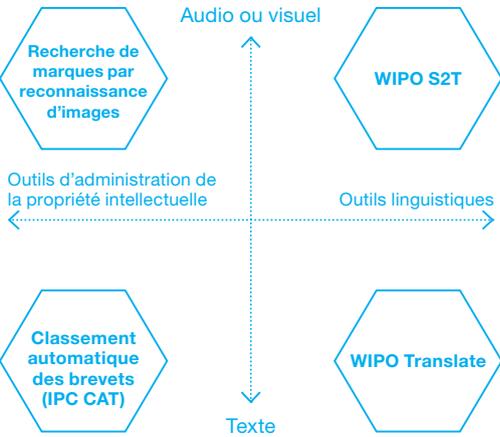
La plateforme WIPO INSPIRE (Répertoire des rapports d'information spécialisée en matière de brevets) fournit aux CATI et aux utilisateurs locaux des informations facilement accessibles, actualisées et détaillées sur les bases de données gratuites et commerciales se rapportant aux brevets et à la littérature non-brevet. À présent, elle englobe aussi la plateforme e-TISC de partage de connaissances, qui met en relation les membres des CATI et d'autres personnes, et leur permet de partager des connaissances et des données d'expérience par-delà les frontières nationales et régionales. Par la suite, WIPO INSPIRE se verra également rattacher le portail d'accès aux registres de brevets, qui fournit des informations sur les registres et bulletins de brevets, ainsi que des informations sur la situation juridique émanant de plus de 200 ressorts juridiques et collections d'informations en matière de brevets.

Applications de l'intelligence artificielle

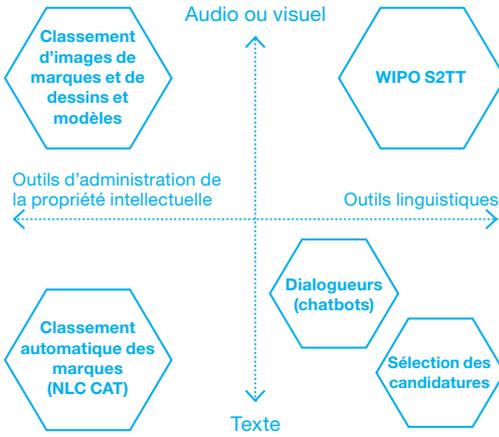
La mise au point et l'utilisation fructueuses de la technologie des réseaux neuronaux (en l'espèce, de WIPO Translate et de la recherche d'images, dont il est question ci-dessous) dans la Base de données mondiale sur les marques ont conduit à la création d'une unité spécialisée, le Centre d'application des technologies de pointe (ATAC) de l'OMPI, au sein du Secrétariat. L'ATAC est chargé de réaliser des travaux de recherche-développement en appliquant des technologies de pointe, telles que l'automatisation robotisée des processus (ARP), l'automatisation cognitive (AC) et l'intelligence artificielle, à la fourniture des produits et services de l'OMPI et, plus généralement, à l'administration de la propriété intellectuelle. L'activité de l'ATAC repose sur trois piliers: le texte (WIPO Translate), les images (classement et similitude d'images de marques et de dessins et modèles industriels) et la parole (projet WIPO Speech-to-Text, qui consiste à assurer une reconnaissance vocale automatique lors des conférences).

À ce jour, WIPO Translate est utilisé avec succès dans le cadre de PATENTS-COPE (spécialement entraîné sur des brevets), et il a été adapté à d'autres applications, telles que les systèmes de Madrid et de La Haye et les services généraux de traduction de l'Organisation. Grâce à son adaptation au domaine particulier qu'est le langage de la propriété intellectuelle, il donne des résultats invariablement supérieurs à ceux des autres systèmes de traduction disponibles sur le marché. Dix langues (les six langues officielles de l'ONU, auxquelles s'ajoutent l'allemand, le coréen, le japonais et le portugais) sont concernées par WIPO Translate.

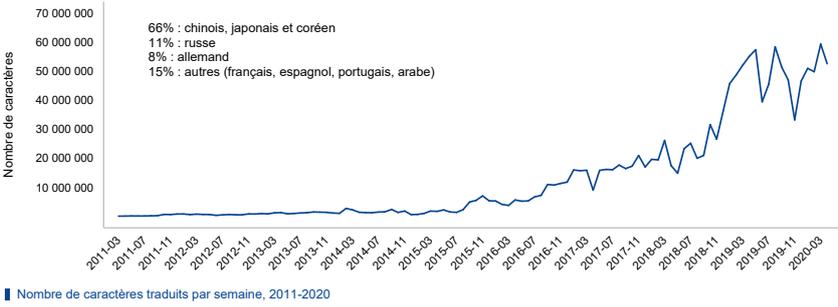
Projets relatifs à l'intelligence artificielle en cours à l'OMPI



Outils d'intelligence artificielle de l'OMPI faisant l'objet d'activités de recherche-développement



Application de WIPO Translate à PATENTSCOPE: 3 millions de mots traduits chaque jour dans 18 paires de langues



■ Nombre de caractères traduits par semaine, 2011-2020

WIPO Translate est maintenant utilisé par plus d'une douzaine d'organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que par plusieurs offices de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI.

L'outil de recherche d'images pour les marques fondé sur l'intelligence artificielle, que l'OMPI a élaboré en interne, est en outre intégré avec succès dans la Base de données mondiale sur les marques; il génère des classements d'images au moyen de technologies de pointe et permet la recherche de marques similaires.

L'ATAC a également mis au point un outil de transcription des interventions orales fondé sur l'intelligence artificielle, qui a été appliqué avec succès à certaines réunions de l'OMPI tenues en 2019 et en 2020. L'outil permet de fournir aux États membres, en quelques heures, une transcription entièrement automatique des conférences, ainsi qu'une traduction automatique pour les six langues officielles de l'ONU. Les excellents résultats obtenus par cet outil ont conduit l'OMPI à proposer une version adaptée de WIPO Speech-to-Text à l'Office des Nations Unies à Genève et à certaines autres organisations internationales.

Systèmes internationaux de classement, normes et plateformes interoffices

Réforme des systèmes internationaux de classement

L'OMPI administre quatre systèmes internationaux de classement institués par des traités : la classification internationale des brevets (CIB), la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice), la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne) et la classification internationale pour les dessins et modèles industriels (classification de Locarno).

Dans le cadre de délibérations entre les États membres, il a été procédé à une révision continue des systèmes internationaux de classement afin de suivre le rythme croissant de l'évolution technologique et des cycles de vie des produits. Des réformes ont aussi été apportées à la procédure de révision afin d'améliorer les classifications. À cela s'ajoute que des plateformes de publication sur l'Internet ont été créées en vue de passer de la publication papier à la publication en ligne, et d'accroître encore la facilité d'utilisation.

CIB

Une nouvelle structure simplifiée de classement est entrée en application en 2011, et des révisions annuelles ont

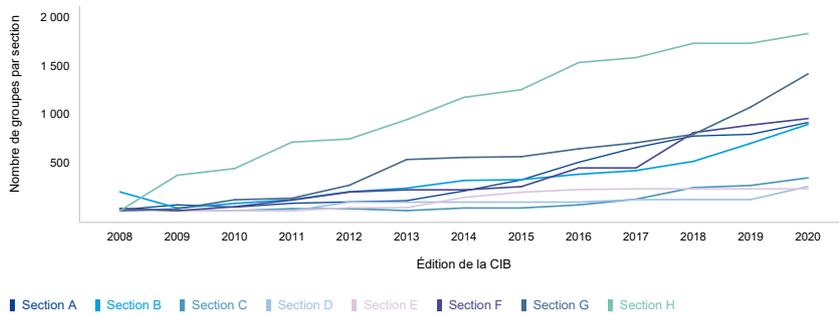
depuis été effectuées dans le cadre de délibérations tenues au sein du comité d'experts et du groupe de travail sur la révision, et par l'intermédiaire du forum électronique. La feuille de route pour la révision de la CIB a été établie en 2013, et révisée en 2017 pour que la CIB puisse faire l'objet d'une révision plus stratégique et plus active. Le système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS) est utilisé depuis la publication anticipée de la version 2017.01 de la CIB, et contribue à l'efficacité des publications du point de vue des coûts et des délais. De plus, le système de gestion des listes de travail de la CIB (IPCWLMS) a été mis en œuvre en 2020 aux fins du reclassement rendu nécessaire par la révision de la CIB. À la suite de ces opérations, le nombre total des groupes de la CIB a augmenté, passant de 68 961 dans sa version 2008.01 à 75 548 dans sa version 2020.01. Le nombre moyen de modifications, y compris la création de nouveaux groupes, s'est établi à 1469 par an pendant cette période, le plus grand nombre enregistré étant de 1781 pour la version 2020.01 de la CIB. En 2020, environ 900 nouveaux groupes ont été créés à la suite de délibérations et d'une approbation virtuelles sur le forum électronique, malgré les difficultés liées à la COVID-19.

S'agissant de certaines technologies, de nouveaux groupes de la CIB ont été établis, notamment dans les domaines de l'Internet des objets, des véhicules autonomes, de l'impression 3D, de la conception assistée par ordinateur et du traitement du langage naturel. Le Groupe d'experts sur la technologie des semi-conducteurs a été fondé en 2016, et s'emploie à créer une nouvelle classe concernant la technologie des semi-conducteurs.

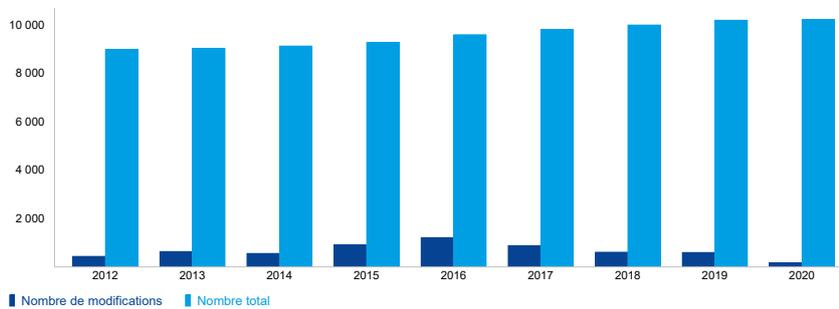
IPCCAT, un outil de classement automatique des brevets selon la CIB, a été mis au point et est accessible par l'intermédiaire de la plateforme de publication de la CIB (IPCPUB). L'outil permet d'établir un classement automatique au niveau des sous-groupes. Le texte peut être saisi en français, allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, espagnol, japonais, portugais ou russe. L'exactitude des prédictions produites par l'outil avoisine 84%. IPCCAT combine environ 8000 réseaux neuronaux d'intelligence artificielle et utilise une base d'apprentissage composée de 30 millions d'extraits de documents de brevet classés par des humains, en version anglaise. Il prédit les symboles de la CIB les plus appropriés en affichant, pour chacun d'eux, un niveau indicatif de fiabilité. IPCCAT est réentraîné une fois par an à partir d'un ensemble d'apprentissages constitués des textes anglais les plus récents, conformément à la dernière version en date de la CIB.

Quatre nouveaux États ont adhéré à l'Union de l'IPC depuis octobre 2008. Cette dernière compte actuellement 62 États membres.

Évolution du nombre de groupes de la CIB par section



Nombre de modifications apportées à la classification de Nice



Classification de Nice

Une réforme visant à favoriser une révision plus rapide et plus dynamique de la classification de Nice a été entreprise en 2013. La fréquence des révisions et de leur publication est passée d'une fois tous les cinq ans à une fois par an. Un forum électronique a également été établi pour améliorer la procédure de révision grâce à la présentation de propositions, et d'observations sur ces propositions, avant la tenue physique des délibérations au sein du comité d'experts. Ces réformes ont débouché sur 778 modifications par an en moyenne pendant la période située entre l'édition des versions 10-2013 et 11-2020 de la classification de Nice. Le nombre de termes anglais figurant dans la liste alphabétique de la classification de Nice a été porté de 8972 à 10 180. Cela a abouti à une classification plus à jour, adaptée à l'évolution des marchés et essentielle à l'harmonisation des pratiques suivies dans le monde en matière de classement. En 2020, 168 modifications ont été adoptées à l'issue d'un vote électronique tenu sur le forum électronique malgré, encore une fois, les difficultés liées à la pandémie de COVID-19.

À partir de 2016, les 45 intitulés de classes et les notes explicatives ont fait l'objet d'un réexamen et d'une révision approfondie pour la première fois en 25 ans. L'objectif de la révision des intitulés de classe était d'harmoniser leur forme et de clarifier leur contenu, de façon à simplifier le travail de classement en donnant des orientations plus claires aux utilisateurs. En vue de faciliter davantage le travail de révision, il est prévu de mettre au point le projet relatif au système de gestion de la révision de la classification de Nice (NCLRMS).

Six nouveaux États ont adhéré à l'Union de Nice depuis octobre 2008, ce qui porte à 88 le nombre total d'États membres.

Classification de Locarno et classification de Vienne

Un forum électronique a été intégré dans la procédure de révision de la classification de Locarno à compter de l'élaboration de la douzième édition, en 2015. Alors que le comité d'experts a décidé, en 2015, qu'il ne convenait pas de fixer la durée de la période de révision, il a aussi décidé en 2017 qu'il tiendrait en principe ses sessions tous les deux ans. Ces décisions ont établi un cadre permettant de procéder à une révision efficace, adaptée à l'évolution des marchés. Au total, la douzième édition a donné lieu à 831 modifications de la liste des produits ainsi qu'à l'ajout de 19 nouvelles sous-classes, et la treizième édition, à 564 modifications.

Neuf États ont adhéré à l'Union de Locarno depuis octobre 2008. Cette dernière compte actuellement 58 États membres.

Un forum électronique a également été établi pour la classification de Vienne. En tout, 156 modifications ont été adoptées aux fins de la huitième édition.

Dix nouveaux États ont adhéré à l'Union de Vienne depuis octobre 2008, portant à 34 le nombre total d'États membres.

Comité des normes de l'OMPI (CWS) et élaboration des normes de l'OMPI

Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) est une instance internationale qui a été créée par les États membres de l'OMPI à la session de 2009 de l'Assemblée générale, et qui est chargée de l'examen et de l'approbation des normes de l'OMPI. Le CWS se réunit une fois par an depuis sa première session, tenue en 2010. Il traite également d'autres questions relatives aux données et aux informations sur la propriété intellectuelle, y compris les enquêtes sur les pratiques suivies par les offices de propriété intellectuelle en matière de traitement et de diffusion des données, et de dépôt, d'échange et de publication des documents relatifs à la propriété intellectuelle.

Les normes sont un outil d'importance capitale et un instrument de premier plan, à l'aide duquel il est possible de jeter des passerelles entre les divers offices de propriété intellectuelle et les autres parties prenantes travaillant dans des systèmes et des langues différents, à la faveur d'informations efficaces et rationnelles en matière de propriété intellectuelle. Les normes ont gagné en

importance avec l'essor des technologies de l'information, qui ont favorisé l'échange numérique de données en réseau à l'échelle internationale, et avec la multiplication des demandes d'information sur la propriété intellectuelle, socle indispensable à l'innovation.

La portée des normes de l'OMPI a été élargie de sorte qu'elles s'appliquent à un champ plus large d'échanges de données sous des formats déchiffrables par machine, tels que le XML, à la transmission efficace de données, comme les API (interfaces de programmation), à un plus grand nombre de droits de propriété intellectuelle (pas seulement les brevets, mais aussi les marques, les dessins et modèles industriels, les œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur, et les indications géographiques), ainsi qu'à la situation juridique des droits de propriété intellectuelle et à la normalisation des noms des déposants.

L'OMPI est en train de développer un logiciel, WIPO Sequence, en collaboration avec les États membres et des entreprises. Il est axé sur les données numériques utilisées en biotechnologie, telles que les listages de séquences de nucléotides et d'acides aminés, qui sont essentielles à l'innovation dans le domaine biomédical. Lorsqu'elles figurent dans des demandes de brevet et sont présentées sous un format numérique normalisé, ces données représentent une mine d'informations pour les scientifiques et les ingénieurs travaillant dans le domaine concerné. Les offices sont déjà 22 à avoir présenté leur plan de mise en œuvre de la norme ST.26 à l'aide de WIPO Sequence.

Plateformes interoffices

Le DAS (Service d'accès numérique) de l'OMPI permet l'échange sécurisé de documents de priorité conformément aux conditions prévues par la Convention de Paris en ce qui concerne la certification dans l'environnement numérique. Le nombre d'offices utilisant la plateforme est passé de 11 en 2008 à 25 en 2020, et plus de 100 000 documents sont échangés chaque année par l'intermédiaire de la plateforme.

WIPO CASE (accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) facilite le partage du travail entre les offices de propriété intellectuelle en permettant l'échange en ligne sécurisé des résultats de la recherche et de l'examen de brevets. La plateforme a été lancée en 2011 avec trois offices participants, et a depuis été étendue de manière à réunir 34 offices, qui échangent plus de 100 000 documents par an.

Sources de références mondiales

Faits saillants concernant les sources de références mondiales

Nouveau secteur de programme et nouveaux services, offrant des analyses économiques, des statistiques et des données de première qualité sur la propriété intellectuelle dans le monde

Élargissement de la couverture statistique, qui couvre désormais 146 offices de propriété intellectuelle dans le monde

Création d'un Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI

Création d'un partenariat dans le cadre de l'Indice mondial de l'innovation. L'Indice mondial de l'innovation devient la référence mondiale pour évaluer la capacité d'innovation et les performances

Établissement de rapports sur la propriété intellectuelle dans le monde sous forme d'analyses approfondies publiées tous les deux ans sur un domaine particulier de la propriété intellectuelle

Réalisation d'études sur le développement

Création d'un programme de recherche sur l'économie de la création

La création d'un service professionnel dédié à l'analyse économique et aux statistiques a été l'un des premiers objectifs de la période allant de 2008 à 2020. Dans un premier temps, une petite équipe composée de quatre fonctionnaires de la catégorie des administrateurs a été créée en 2009. Le premier économiste en chef de l'OMPI a rejoint l'Organisation au milieu de l'année 2009. Au fil des ans, face à la demande croissante des États membres et du fait de la reconnaissance grandissante à l'échelle mondiale à l'égard du travail accompli, ce service s'est étoffé et a joué un rôle de plus en plus important. Le Département de l'économie et de l'analyse de données regroupe désormais la Division des statistiques et de l'analyse des données, la Section de la recherche sur les indicateurs composites, la Section de l'économie de l'innovation et la Section de l'économie de la création. Au milieu de l'année 2020, le département était composé de 13 administrateurs, de deux assistants administratifs et de plusieurs boursiers et consultants.

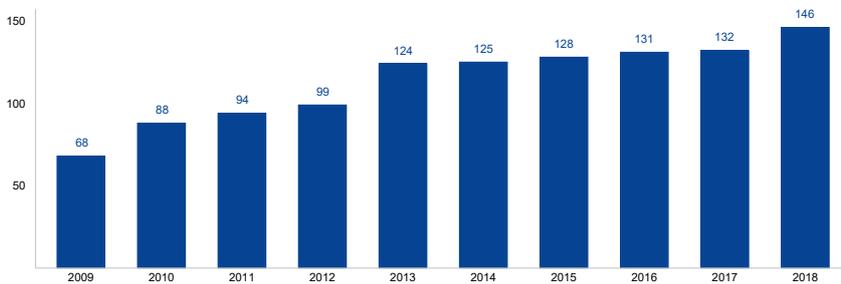
Statistiques

Depuis de nombreuses années, l'OMPI se charge de publier des statistiques relatives à l'activité en matière de propriété intellectuelle dans le monde. Le département a accompli

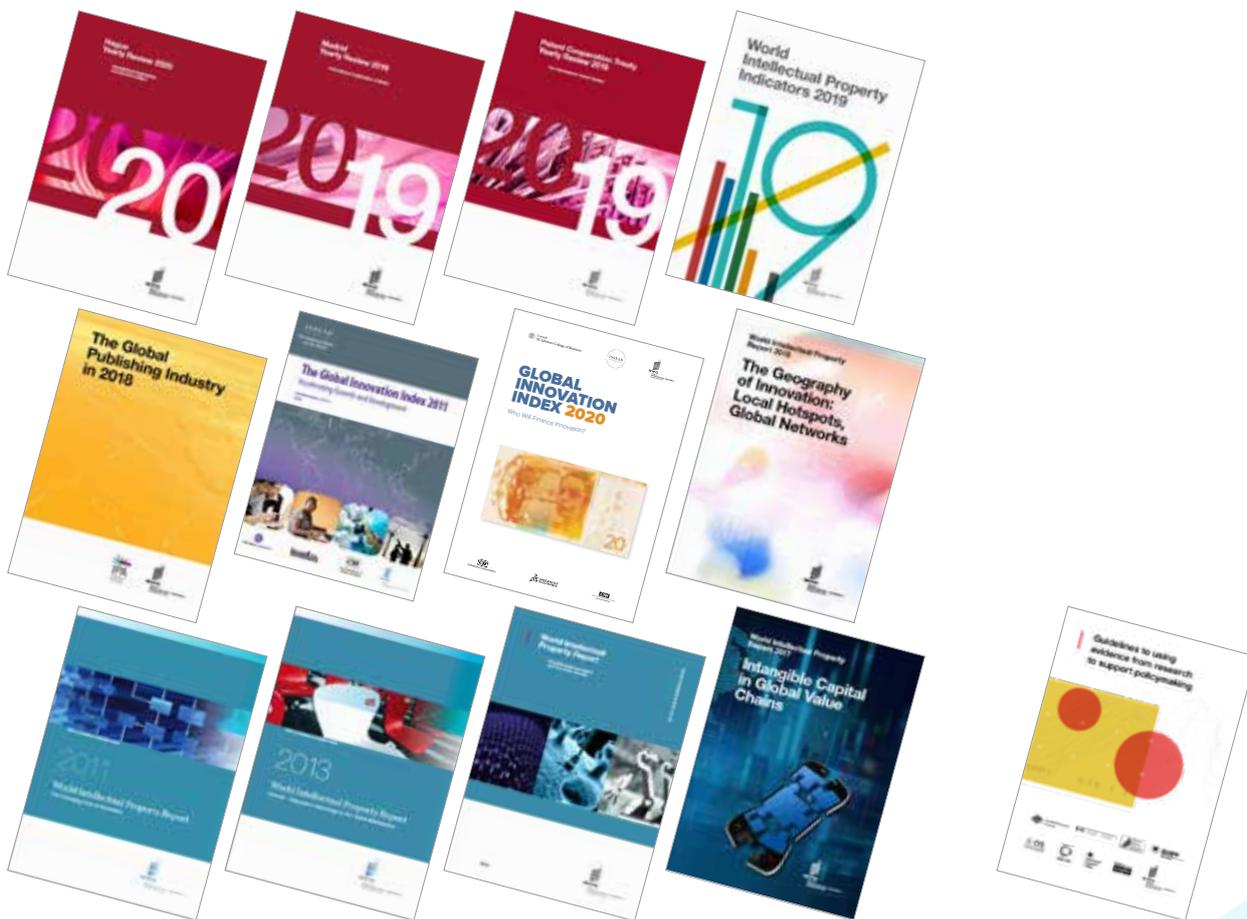
des progrès significatifs dans la modernisation de cette tâche. Il a élargi la portée des données statistiques recueillies auprès des États membres, qui couvrent à présent les indications géographiques et des éléments de l'économie de la création notamment. En renforçant la collaboration avec les États membres et en fournissant une assistance aux offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des pays les moins avancés, le département a pu élargir la couverture des données statistiques qui est passée de 68 offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle en 2009 à 146 en 2018.

Le département a également remodelé la manière dont l'OMPI rend compte des tendances statistiques et met à disposition des données statistiques. Différents rapports statistiques ont été établis à l'intention des différents publics utilisant les statistiques de propriété intellectuelle. Les données statistiques par pays et les visualisations de données publiées en ligne complètent ces rapports. Destiné aux utilisateurs expérimentés, le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui a été mis en ligne en 2013 et a été considérablement amélioré depuis, permet à ces derniers de télécharger des extraits ciblés des statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI.

Élargissement de la couverture statistique: nombre d'offices de propriété intellectuelle ayant répondu au questionnaire statistique annuel de l'OMPI



■ Nombre d'offices de propriété intellectuelle ayant répondu au questionnaire statistique annuel de l'OMPI





Lancement de
l'Indice mondial de
l'innovation à New
Delhi en 2019

Indice mondial de l'innovation

En 2011, l'OMPI s'est associée à l'école de commerce de l'INSEAD pour publier l'Indice mondial de l'innovation, un classement des résultats en matière d'innovation couvrant plus d'une centaine de pays. L'Université Cornell a ensuite rejoint ce partenariat en tant que coéditrice. Avec l'appui d'autres secteurs de l'OMPI, le Département de l'économie et de l'analyse de données a joué un rôle de premier plan pour faire de l'Indice mondial de l'innovation la publication internationale de référence dans le domaine de l'innovation sans doute la plus utilisée. Le département n'a eu de cesse d'actualiser le modèle sur lequel cet indice repose, a rationalisé le processus de collecte de données et mis en place des mécanismes de contrôle de la qualité. En 2017, le département a mis au point une nouvelle composante de cet indice sous la forme d'un classement des 100 principaux pôles scientifiques et technologiques à travers le monde. Ce classement supplémentaire s'appuie sur des millions de dossiers de brevets et de publications scientifiques pour répertorier les pôles de concentration de l'innovation par villes à travers le monde.

Des cérémonies de lancement de l'Indice mondial de l'innovation ont eu lieu à Canberra, Genève, Londres, New Delhi et New York. Ces événements ont attiré l'attention des médias du monde entier. De nombreux chefs d'État et ministres ont fait référence à cette publication dans des discours et des articles. Un grand nombre de gouvernements s'appuient en outre sur cet indice pour définir les priorités dans le cadre du développement de leurs systèmes d'innovation.

Rapports sur la propriété intellectuelle dans le monde

En 2011, l'OMPI a commencé à publier une nouvelle série de rapports sur la propriété intellectuelle dans le monde, qui paraissent tous les deux ans. Cette publication économique phare vise à expliquer et à clarifier le rôle que jouent l'innovation et la propriété intellectuelle dans les pays à

économie de marché en s'appuyant sur les nombreuses données de propriété intellectuelle de l'OMPI, complétées par des travaux de recherche originaux menés par les économistes de l'Organisation ainsi que par des études universitaires. Les cinq rapports publiés à ce jour portaient sur les thèmes suivants :

- Le nouveau visage de l'innovation (2011)
- Marques : réputation et image sur le marché mondial (2013)
- Innovations majeures et croissance économique (2015)
- Le capital immatériel dans les chaînes de valeur mondiales (2017)
- Répartition géographique de l'innovation : pôles de concentration locaux, réseaux mondiaux (2019)

Les rapports de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans le monde restent d'actualité pendant de nombreuses années et ont éclairé les débats de politique générale dans différentes instances. Traduits dans les six langues officielles de l'OMPI, ces rapports peuvent être exploités directement par la majorité des États membres de l'OMPI.

Études sur le développement

En réponse aux demandes des États membres, le département a mené une série d'études pour mettre en lumière les liens entre les politiques de propriété intellectuelle et le développement. Ces études s'appuyaient notamment sur les données de brevets pour dresser une carte mondiale des mouvements migratoires des inventeurs; elles ont permis d'examiner le rôle de l'innovation et de la propriété intellectuelle dans des secteurs spécifiques, parmi lesquels la santé et l'exploitation minière, ainsi que dans l'économie informelle; elles ont permis d'analyser la manière dont l'utilisation de la propriété intellectuelle influe sur les performances des entreprises; et elles ont permis d'évaluer la manière dont les choix de politique générale en matière de propriété intellectuelle affectent les performances économiques globales. Ces études ont donné lieu à un grand nombre de rapports d'orientation,

Publication de statistiques en matière de brevets ventilées par sexe

La compilation de statistiques en matière de brevets ventilées par sexe, qui a débuté en 2016, constitue une innovation statistique majeure. Reposant sur un dictionnaire mondial des prénoms, ces statistiques indiquent la part des inventrices dans les demandes de brevet déposées selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). En montrant que les femmes représentent toujours moins d'un cinquième de toutes les inventions selon le PCT, elles ont mis en lumière les disparités hommes-femmes dans l'utilisation du système mondial de propriété intellectuelle.

de documents de recherche et de publications académiques. Dans le cadre de ses travaux, le département a collaboré avec des organismes publics et des instituts de recherche dans 18 États membres, favorisant un échange régulier de connaissances et de pratiques en matière de recherche.

Réseau d'économistes en chef

Étant donné que de nombreux offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle ont créé des unités d'analyse économique au cours de la dernière décennie, le département a assuré la coordination d'un réseau d'économistes travaillant dans ces unités. Les membres de ce réseau se rencontrent généralement une fois par an pour échanger des informations sur les travaux en cours et les méthodologies de recherche. L'un des résultats des discussions qui ont eu lieu au sein du réseau a été la publication, lors des assemblées de l'OMPI de 2019, des Lignes directrices sur l'utilisation des données issues de la recherche à l'appui de l'élaboration des politiques. L'OMPI a publié ces lignes directrices conjointement avec l'Office européen des brevets, les offices de la propriété intellectuelle de l'Union européenne et les offices nationaux de la propriété intellectuelle de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de Singapour et de la Suisse.

Programme de recherche sur l'économie de la création

Jusqu'en 2017, les travaux de recherche du département se concentraient principalement sur l'économie de l'innovation et s'appuyaient notamment sur les nombreuses données disponibles dans les demandes de brevet et d'enregistrement de marques. Conscient des profonds changements que la technologie a provoqués dans l'économie de la création, le département a lancé un programme de recherche spécifique en 2017 afin d'apporter un éclairage nouveau sur la transformation en cours. Ce programme, qui s'appuie sur une grande variété de sources de données, a déjà généré

des analyses originales, par exemple sur la répartition des revenus des professionnels de la création à l'ère numérique.

Les États membres ont demandé la contribution du département pour soutenir les travaux des comités de l'OMPI. En conséquence, le département a soumis des études et présenté des exposés à plusieurs comités sur divers sujets économiques, notamment sur l'incidence des réformes concernant les taxes applicables au dépôt des demandes de titres de propriété intellectuelle, sur les effets de la contrefaçon et du piratage ou encore sur les implications de l'harmonisation des formalités d'enregistrement des dessins et modèles industriels.

Le département a appuyé la direction de l'Organisation et le bon fonctionnement de ses systèmes de dépôt internationaux en dispensant des conseils fondés sur des données. Il a notamment tenu à jour un modèle de prévision des demandes de dépôt selon les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Les prévisions du département ont servi de base à la planification financière et opérationnelle dans divers secteurs de l'OMPI.

Renforcement des capacités, assistance technique et coopération pour le développement

Faits saillants concernant le renforcement des capacités, l'assistance technique et la coopération pour le développement

Prise en considération de la thématique du développement à l'échelle de l'Organisation

Stratégies nationales de propriété intellectuelle mises en œuvre dans 64 pays en développement et parmi les moins avancés et dans 29 pays en transition

Coordination à l'échelle de l'Organisation de l'ensemble des activités d'assistance technique et de coopération pour le développement dans le cadre de la planification et des programmes et budgets

Programme d'assistance technique de grande ampleur pour les industries de la création

Peuples autochtones et communautés locales pris en considération en qualité de nouvelles parties prenantes et de nouveaux bénéficiaires

Quelque 60% des recommandations du Plan d'action pour le développement traitées dans le cadre de 42 projets sous la supervision du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Élargissement significatif de l'audience et des programmes de l'Académie de l'OMPI, avec un total de près de 661 000 participants

L'intégration du développement a été l'une des grandes réalisations de ces 12 dernières années, portée par le Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Intégration signifie que l'ensemble des programmes et des unités administratives de l'Organisation considèrent le développement comme une dimension qui fait une partie intégrante de leurs services.

L'intégration a renforcé la nécessité de coordination à l'échelle de l'Organisation, ce qui est une très bonne chose. Cette coordination a été mise en œuvre dans le cadre du processus d'élaboration des programmes de travail annuels.

Si l'assistance technique est souvent assurée par les services responsables de certains programmes (tels que le PCT, le système de Madrid, l'infrastructure mondiale, etc.), elle est coordonnée sous forme de programmes nationaux et régionaux harmonisés par les secteurs ci-après.

- Le Secteur du développement est chargé de la coordination pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) dans le domaine de l'innovation et de la propriété intellectuelle. Il regroupe les bureaux régionaux pour l'Afrique, les pays arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que la Division pour les pays les moins avancés, la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et l'Académie.
- Le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création est chargé de la coordination pour les pays en développement et les PMA dans le domaine du droit d'auteur et des industries de la création.

- Le Département des pays en transition et des pays développés est chargé de la coordination dans tous les domaines pour les pays en transition.

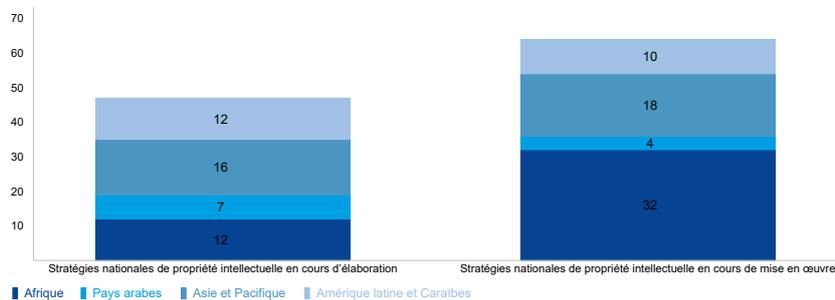
Les faits saillants du programme de coopération avec les pays en développement, les PMA et les pays en transition, ainsi que la manière dont il a été élaboré et mis en œuvre au cours des 12 dernières années, sont présentés dans les pages qui suivent.

Stratégies nationales de propriété intellectuelle

Depuis de nombreuses années, l'OMPI aide les pays en développement et les PMA à élaborer des stratégies et des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle. Au début, les bureaux régionaux répondaient au cas par cas aux demandes d'assistance des États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces plans.

En 2010, l'OMPI a été chargée d'harmoniser le processus de mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, notamment en élaborant une série d'outils et de mécanismes pour aider les États membres à mettre au point des stratégies nationales de propriété intellectuelle. Une méthode pour l'élaboration de ces stratégies a ainsi pu être définie et a été publiée en 2012. En 2019, l'OMPI a procédé à une révision et à une actualisation complètes de la méthode afin de la rendre à la fois plus facile à adapter et plus efficace pour répondre aux besoins différents des pays en matière de développement.

Stratégies nationales de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA: situation des pays par région (111 pays)



Les stratégies de propriété intellectuelle aident les États membres à utiliser le système de propriété intellectuelle au service du développement durable, à créer un environnement propice à l'innovation et à la créativité, et à définir des solutions créatives aux défis du développement. L'innovation et la créativité sont au cœur des objectifs d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle et elles jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable.

En ce qui concerne les pays en transition, 29 stratégies nationales de propriété intellectuelle ont été élaborées dans 19 pays de la région Europe centrale et États baltes. Dans la région Asie centrale, Caucase et Europe orientale, promouvoir l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle globales sur le long terme a également été une priorité. Tous les pays de la région ou presque ont élaboré ou commencé à planifier des stratégies nationales de propriété intellectuelle. Le Secrétariat a non seulement aidé ces pays à élaborer leurs stratégies, mais il les a également conseillés sur leur mise en œuvre et leur évaluation.

Renforcement des capacités pour accroître les compétences et l'efficacité

Régions en développement

En **Afrique**, la Déclaration de Dakar sur la propriété intellectuelle pour l'Afrique a été adoptée en 2015 lors de la Conférence ministérielle africaine. Elle contenait un plan visant à promouvoir l'utilisation d'instruments de propriété intellectuelle pour stimuler le développement socioéconomique dans la région. À la suite de la déclaration et avec l'appui de l'OMPI, une Conférence régionale sur la propriété intellectuelle, l'innovation et la création de valeur ajoutée pour la compétitivité des entreprises et le développement durable s'est tenue en 2019 et a abouti à l'adoption du Plan d'action d'Harare. Cela a permis l'établissement d'une feuille

Photo : OMPI / Bernod



L'Azerbaïdjan adhère au
Traité de Marrakech

de route et d'un plan d'action communs en faveur de l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle et de l'innovation aux fins de la création d'un écosystème de l'innovation de pointe en Afrique. Une autre étape importante durant ces années a été la signature en 2018 d'un accord tripartite entre l'OMPI et les deux offices de propriété intellectuelle régionaux, l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Cet accord a établi un cadre plus cohérent pour la coopération en matière de propriété intellectuelle dans la région.

Depuis 2010, le Bureau régional pour les **pays arabes** a facilité l'organisation de deux réunions régionales annuelles pour différentes parties prenantes avec la participation de la Ligue des États arabes. Un atelier régional sur le commerce, la propriété intellectuelle et la santé publique à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays arabes a été organisé conjointement en 2018 avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation mondiale du commerce au Centre d'études économiques et financières FMI-Moyen-Orient. En outre, un réseau d'entrepreneuses des pays arabes a été créé à la suite de la première Réunion régionale sur la propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat féminin organisée en 2019 en Jordanie.

Le Bureau régional pour **l'Asie et le Pacifique**, s'adressant aux parties prenantes de la propriété intellectuelle en plus des interlocuteurs habituels, a lancé en 2017 son projet relatif à la mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle qui vise à faciliter le transfert, la commercialisation et le développement des technologies. Le projet est mis en œuvre selon trois groupes : un pour les parties prenantes de la technologie, un autre pour les parties prenantes de la création de marques et du design, et un troisième pour les exportateurs de produits et de services. Parallèlement, aux fins de la mise en valeur des compétences, deux conférences en moyenne par an ont été organisées à l'intention des directeurs des offices de propriété intellectuelle, l'une pour l'Association des

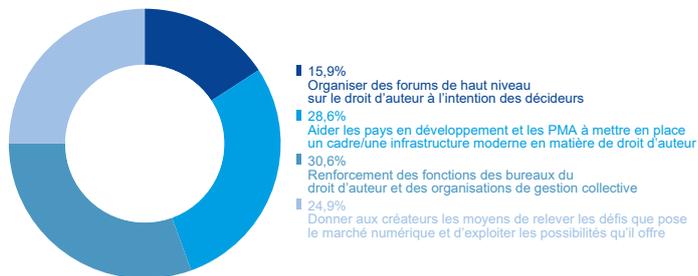
nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), la Mongolie et la République islamique d'Iran, et l'autre pour les pays insulaires du Pacifique, de manière à favoriser l'échange de données d'expérience et le recensement de pratiques recommandées.

Le Bureau régional pour **l'Amérique latine et les Caraïbes** a fourni un appui pour la tenue régulière de réunions ministérielles régionales et sous-régionales et de réunions des directeurs d'offices de propriété intellectuelle pour promouvoir l'intégration de la propriété intellectuelle dans le programme économique, industriel et culturel général des pays, et sensibiliser les responsables nationaux à l'importance de la gestion de la propriété intellectuelle. Le Bureau a mis en œuvre un grand nombre de programmes et d'initiatives au niveau régional, notamment le système d'administration des brevets des Caraïbes, un système des brevets sous-régional pilote pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales, une formation à distance sur la propriété intellectuelle et les exportations, des formations types à l'examen en matière de brevets, un programme de formation sur la propriété intellectuelle pour les négociateurs et l'égalité des sexes.

Pays les moins avancés (PMA)

Depuis 2004, la Division pour les pays les moins avancés met en œuvre, en coopération avec l'Office suédois des brevets et de l'enregistrement et l'Agence suédoise de développement international, des programmes de formation à l'intention des PMA, auxquels un total de 1053 personnes dans 26 PMA d'Afrique et d'Asie ont participé. Plus de 350 projets nationaux ont été conçus par des fonctionnaires des PMA. L'équilibre des sexes a également été respecté, avec une répartition moyenne de 54% de femmes et 46% d'hommes. Depuis 2018, l'OMPI fournit un appui technique et financier pour la mise en œuvre d'une douzaine de projets et des conseils techniques pour plus d'une cinquantaine.

Développement du droit d'auteur – principaux domaines d'action



En 2010, l'OMPI a lancé un projet de renforcement des capacités en matière d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement. Ce projet a ensuite été intégré dans les objectifs de l'OMPI dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA mis en œuvre à l'échelle des Nations Unies. Il a permis de recenser plusieurs solutions à long terme à des problèmes spécifiques de développement. Il s'agit notamment de technologies appropriées dans les domaines du séchage solaire du café, de l'aquaculture, de la production de briquettes de biomasse, du séchage de la cardamome, de la distillation de l'eau par énergie solaire, du traitement des algues pour en extraire le carraghénane, du recyclage des déchets urbains, des techniques d'amélioration des sols par traitement au ciment et à la chaux et de la récupération des eaux de pluie.

Pays en transition

Un programme global de coopération a été lancé avec des pays de la région Europe centrale et États baltes et de la région Asie centrale, Caucase et Europe orientale au cours des 12 dernières années, avec une participation très active des deux régions à tous les programmes et services de l'Organisation. Cette coopération a permis l'organisation de 188 conférences dans les deux régions, l'adoption de stratégies nationales de propriété intellectuelle par la plupart des pays des régions, l'adhésion de 39 pays d'Europe centrale et États baltes et de 30 pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale aux traités de l'OMPI, l'adoption de politiques de propriété intellectuelle par les universités, une large participation des régions aux programmes de l'Académie de l'OMPI, la promotion de l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités, la nomination de l'Institut des brevets de Visegrad en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT, une coopération en matière d'infrastructure, notamment pour la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI), une coopération dans l'administration des modes extrajudiciaires de règlement des litiges de propriété intellectuelle et une collaboration avec des institutions régionales comme l'Organisation eurasiatique des brevets et la Communauté économique eurasiatique.

Droit d'auteur et industries de la création

La Division du développement en matière de droit d'auteur a été créée au sein du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création en 2010 dans le cadre du Programme de réorientation stratégique pour réduire le déséquilibre

Renforcer les secteurs de l'audiovisuel et de la musique africains



Photo : Commission cinématographique du Kenya

dans l'accès au savoir entre les pays développés, d'une part, et les pays en développement et les PMA, d'autre part, et pour faire en sorte que le système du droit d'auteur remplisse efficacement sa mission fondamentale, à savoir encourager la créativité dans le monde entier.

Les services d'assistance technique ont été axés principalement sur l'appui aux bureaux de droit d'auteur pour leur permettre de remplir leurs fonctions essentielles, notamment dans les domaines suivants : élaboration des politiques, actualisation de la législation, promotion de la créativité nationale, appui à la gestion collective, collaboration avec les principales parties prenantes et promotion d'une meilleure compréhension des rôles et des fonctions du système du droit d'auteur au service du développement national.

L'une des principales tâches de la division consiste à fournir un appui aux pays en développement et aux PMA et à coordonner leurs activités en matière d'élaboration des composantes des stratégies nationales de propriété intellectuelle relatives au droit d'auteur.

Pays et organisations bénéficiaires d'une assistance technique en matière de droit d'auteur

De 2010 à 2020, un appui technique a été fourni à 16 500 participants de 140 pays et de 11 organisations intergouvernementales régionales.

Pour répondre aux besoins des pays en développement et des PMA, plus de 500 programmes et projets d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été mis en œuvre, dont 330 au niveau national, 136 au niveau régional ou sous-régional et 39 au niveau interrégional.

L'assistance technique a contribué à l'amélioration de l'infrastructure nationale en matière de droit d'auteur. De nombreux pays en développement et PMA ont pris des mesures pour renforcer les fonctions du gouvernement et des autres institutions publiques compétentes dans ce domaine.

Plan d'action pour le développement, CDIP et industries de la création

L'impact global du Plan d'action pour le développement est examiné ci-dessous. Il convient de noter qu'une importance particulière a été accordée aux industries de la création dans le cadre du Plan d'action pour le développement, signe de l'intérêt croissant des pays en développement pour la mise en place d'industries de la création florissantes

dans le cadre d'une stratégie de développement. Les secteurs de l'audiovisuel et de la musique figurent parmi les plus dynamiques dans l'économie du savoir et ils sont essentiels pour les pays en développement et les PMA.

Entre 2015 et 2018, un projet mené au titre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI a favorisé la conversion du secteur audiovisuel africain à un modèle économique durable. Il portait sur des questions relatives à l'utilisation du droit d'auteur dans le processus de mise en production d'un projet jusqu'à la distribution en améliorant les cadres réglementaires, en formalisant les contrats, en faisant la promotion des pratiques recommandées en matière de chaîne de titres, en améliorant les compétences en matière de transactions et d'autorisations relatives au droit d'auteur et en stimulant la coopération transfrontière entre les parties prenantes du secteur audiovisuel des États membres participants.

En 2018, un nouveau projet du CDIP a été lancé sur la diffusion numérique de contenus audiovisuels en Amérique latine. Ce projet vise à donner une vue d'ensemble des modèles commerciaux actuels dans la région et de l'application des cadres juridiques du droit d'auteur. Son objectif est de faciliter l'analyse du rôle essentiel que peuvent jouer le droit d'auteur et les droits connexes pour façonner le marché en ligne et assurer le bon fonctionnement de l'industrie de la création.

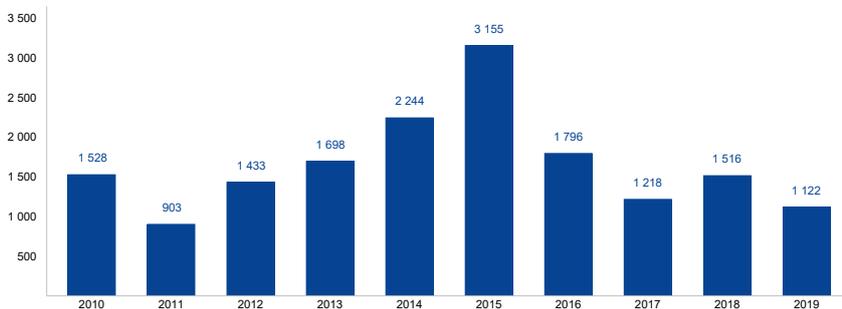
En 2019, le CDIP a adopté un autre projet sur trois ans axé sur le développement et destiné à soutenir le secteur musical dans certains pays africains, afin d'améliorer la collecte et la répartition des recettes liées au développement numérique de l'industrie musicale et de promouvoir les échanges multipartites impliquant les compositeurs, les maisons de disques, les organisations de gestion collective et d'autres acteurs clés.

En 2018, un nouveau projet du CDIP visant à renforcer l'utilisation de la protection de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels, axé sur les applications mobiles, a été lancé à l'initiative du Kenya. Il est actuellement mis en œuvre au Kenya, aux Philippines et à la Trinité-et-Tobago. Des supports conçus spécialement pour les développeurs d'applications seront mis à la disposition de tous les États membres en vue de leur utilisation et de leur adaptation.

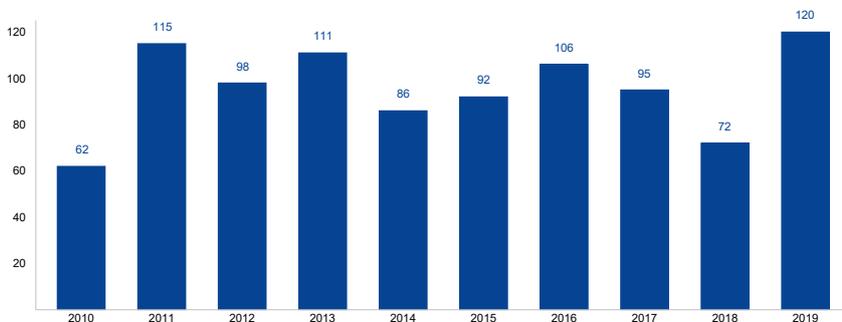
Mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement

L'adoption du Plan d'action de l'OMPI pour le développement a eu une incidence notable sur les travaux de l'Organisation en plaçant la notion de développement au cœur de ses activités. La mise en œuvre du Plan d'action pour le

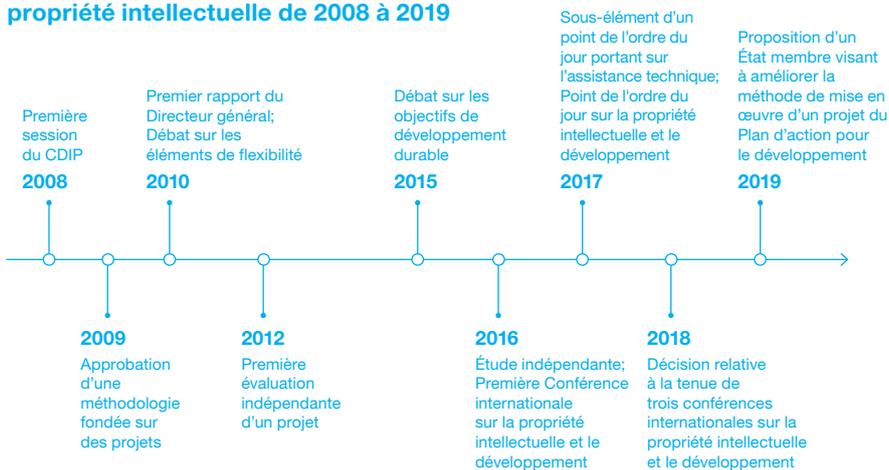
Nombre de participants aux programmes et projets d'assistance technique en matière de droit d'auteur, 2010–2019



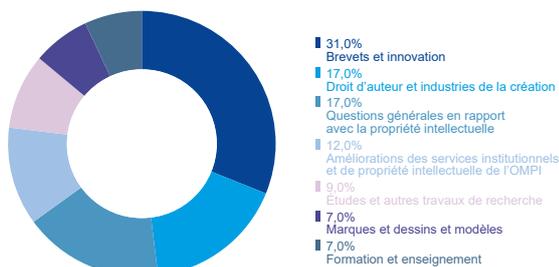
Nombre de pays participant aux programmes et projets d'assistance technique en matière de droit d'auteur, 2010–2019



Étapes importantes concernant le Comité du développement et de la propriété intellectuelle de 2008 à 2019



Projets du Plan d'action pour le développement par thème



développement va de l'exécution de projets concrets dans différents pays à l'application des principes et objectifs du Plan d'action pour le développement, notamment celui consistant à veiller à ce que les activités de l'OMPI soient adaptées aux besoins et à la demande, et touche les travaux de l'Organisation dans son ensemble.

Au cours des 12 dernières années, 60% des recommandations du Plan d'action pour le développement ont été traitées dans le cadre d'au moins un projet, pour un total de 42 projets relevant du Plan d'action pour le développement. Huit de ces projets sont en cours, tandis que les 34 autres ont été achevés et évalués. Sur ce chiffre, 22 projets ont été intégrés dans les activités ordinaires de l'OMPI, ce qui montre que les projets relevant du Plan d'action pour le développement constituent un moyen utile de piloter de nouvelles initiatives et activités pour l'Organisation. Parmi les exemples de réussite figurent les nouvelles académies nationales, les CATI, l'utilisation des technologies appropriées et les stratégies nationales de propriété intellectuelle.

Académie de l'OMPI

L'Académie de l'OMPI s'est repositionnée comme l'un des principaux prestataires de services de formation et d'enseignement de qualité, personnalisés, multilingues, neutres et diversifiés dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a renforcé sa politique de partenariat, ses mécanismes d'évaluation des cours et de révision des contenus, ses instruments de communication et d'établissement de rapports, ainsi que sa stratégie de coordination et de planification interne. Le nombre de participants aux cours de l'Académie a été multiplié par sept par rapport à la décennie précédente, atteignant près de 661 000 personnes durant la période comprise entre 2008 et 2020. L'Académie est parvenue à atteindre l'équilibre entre les sexes dans toutes les formations qu'elle propose.

Programme de perfectionnement des cadres

Entre 2008 et 2019, plus de 3370 fonctionnaires nationaux ont bénéficié de cours spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle. En 2016, la part des cours proposés dans les pays en développement a atteint 52% pour la première fois. En 2019, ce chiffre est passé à 71%.

Programmes conjoints de niveau Master

Le nombre de programmes de Master proposés par l'Académie a doublé, passant de quatre à huit au cours de la période considérée, avec plus de 1500 diplômés. Les bourses sont un élément important de ce succès, facilitant

tant l'accès à un enseignement supérieur de la propriété intellectuelle de premier choix pour les fonctionnaires des pays en développement, des PMA et des pays en transition.

Cours d'été

En 2019, 710 participants ont pris part à 16 cours d'été de l'OMPI proposés dans le monde avec des institutions partenaires. Il s'agit d'une augmentation notable par rapport aux 153 participants dans seulement cinq pays en 2008. Ce résultat a été obtenu à un moindre coût en augmentant la participation des universités partenaires à l'organisation des cours d'été et à la collecte des droits d'inscription payés par les participants, qui sont réinvestis dans le programme de cours d'été.

Programme d'enseignement à distance (DL)

Le Centre de formation en ligne est une plateforme performante permettant à des milliers de personnes d'accéder à un enseignement fiable et de qualité en matière de propriété intellectuelle. La participation aux cours d'enseignement à distance a augmenté, passant de 29 000 participants en 2008 à plus de 120 000 en 2019. Ce programme offre actuellement plus de 20 cours de propriété intellectuelle dans les six langues officielles de l'ONU, plus le portugais.

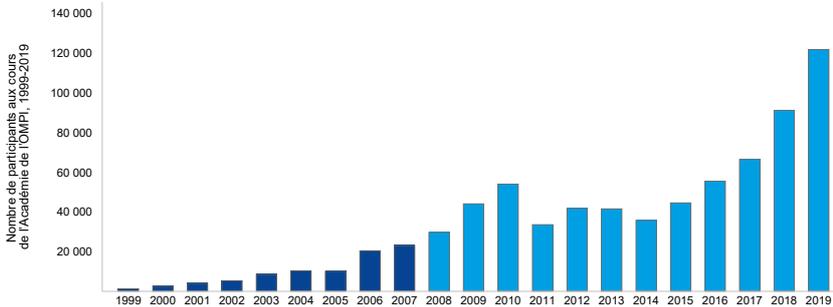
Au total, 205 000 personnes ont participé à des versions adaptées au niveau national du cours général sur la propriété intellectuelle entre 2008 et 2019. De 2012 à 2019, le nombre annuel de bourses offertes aux fonctionnaires pour participer à des cours de perfectionnement à distance a été multiplié par neuf, passant de 1155 à 10 584. En 2016, le cours général sur la propriété intellectuelle pour les aveugles, les déficients visuels et les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés a été lancé et plus de 2000 déficients visuels ont suivi ce cours, qui est proposé en sept langues.

Programme de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle

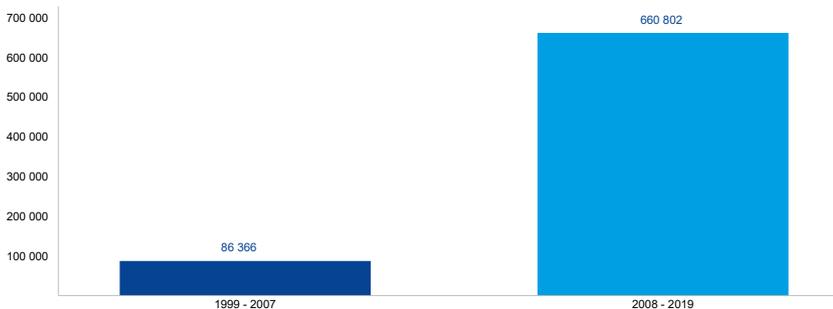
Le projet pilote du Plan d'action pour le développement visant la création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle s'étant achevé avec succès, on compte en 2020 neuf établissements nationaux de formation. Ces deux dernières années, ces institutions ont organisé plus de 1000 activités de formation pour plus de 42 000 participants.

L'Académie a également achevé le projet relatif aux instituts de formation judiciaire du Plan d'action pour le développement en 2019, et mis en place avec succès des instruments de formation adaptés et durables pour quatre pays pilotes (Costa Rica, Liban, Népal et Nigéria).

Participants de l'Académie de l'OMPI, 1999-2019



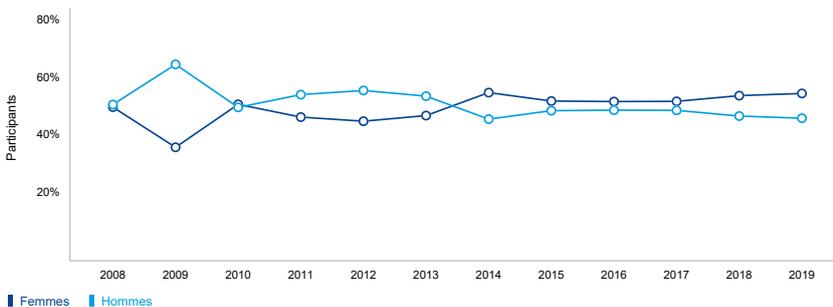
Participants aux cours de l'Académie de l'OMPI, 1999-2007 et 2008-2019



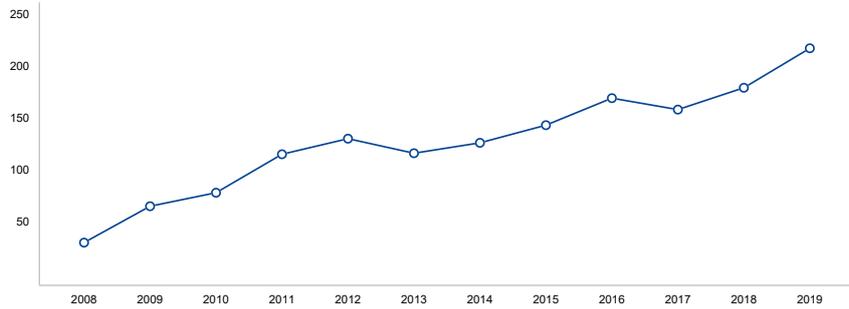
Évolution des lieux de formation du Programme de perfectionnement des cadres, 2008-2019



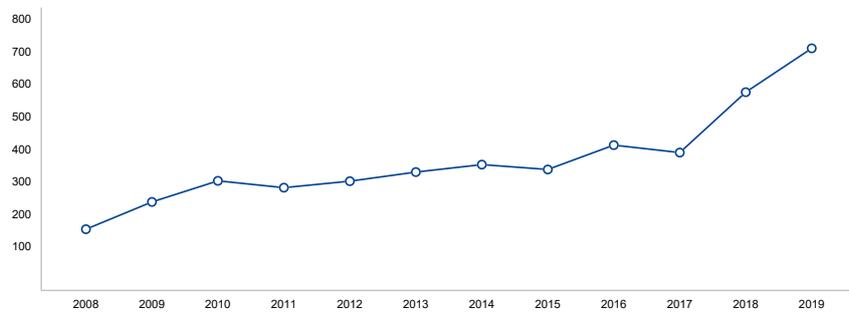
Évolution de la participation aux cours du Programme de perfectionnement des cadres par sexe, 2008-2019



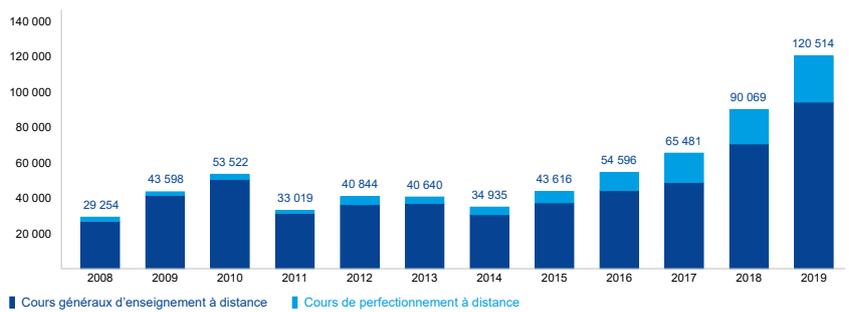
Diplômés des programmes conjoints de niveau Master, 2008–2019



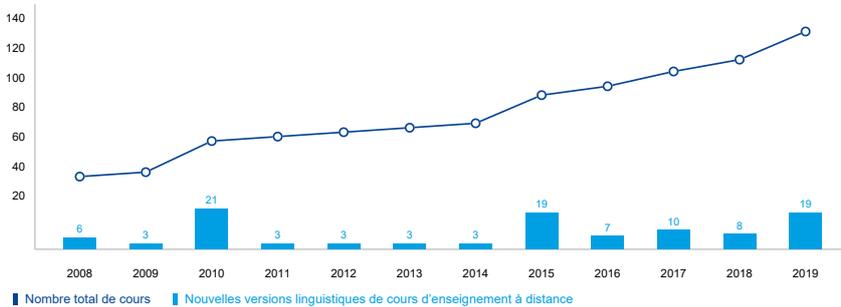
Participants aux cours d'été de l'OMPI, 2008–2019



Nombre total de participants aux cours d'enseignement à distance, 2008–2019



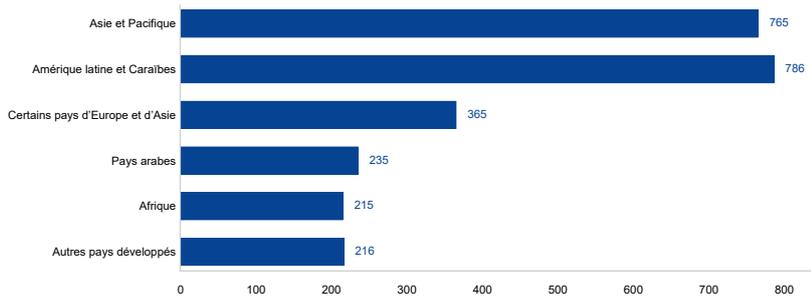
Augmentation des cours de perfectionnement à distance dans les langues de l'ONU et d'autres langues, 2008–2019



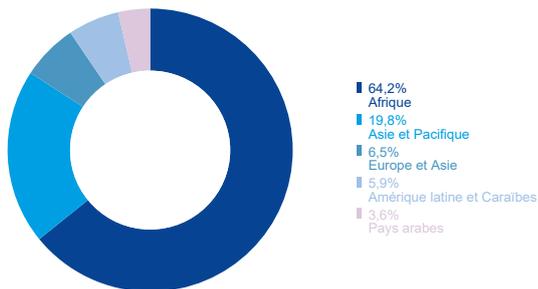
Nombre croissant d'offices de propriété intellectuelle offrant des versions adaptées au niveau national du cours général de l'Académie de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de leurs parties prenantes à l'échelle nationale, 2008–2019

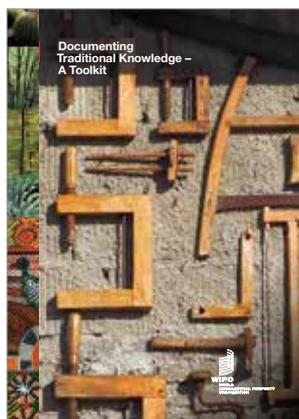


Répartition régionale des participants aux cours d'enseignement à distance accessibles aux déficients visuels, 2016–2019



Régions bénéficiant de bourses, 2008–2019





PME et universités

Les petites et moyennes entreprises sont les principaux moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois, tout en étant des pépinières d'innovation. Les universités du monde entier sont de plus en plus impliquées dans la commercialisation des résultats de la recherche, domaine où la propriété intellectuelle joue un rôle majeur.

Depuis 2008, plus d'une centaine d'activités de formation aux niveaux national, régional et international en faveur des PME et des intermédiaires de PME ont été organisées, dans le cadre d'un effort de grande envergure, avec des publications et des instruments visant à rendre le système de la propriété intellectuelle plus accessible aux PME. Depuis 2010, ces activités comprennent notamment un programme annuel de formation organisé en marge des manifestations annuelles de l'Association coréenne des inventrices. L'objectif de ce programme, en faveur des inventrices du monde entier, est de leur permettre d'utiliser plus efficacement le système de la propriété intellectuelle.

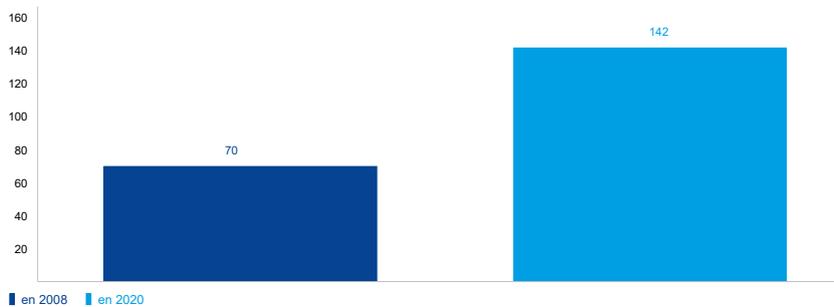
Des guides sur la propriété intellectuelle au service des entreprises ont été élaborés et traduits dans les six langues officielles de l'ONU, et adaptés aux contextes juridiques et réglementaires d'une cinquantaine de pays. Par ailleurs, l'outil IP PANORAMA a été créé en coopération avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle. Il s'agit d'un instrument d'apprentissage en ligne comprenant 13 modules sur différents instruments et stratégies de propriété intellectuelle, en vue de leur mise en œuvre.

L'OMPI a également élaboré un module sur les politiques de propriété intellectuelle à l'intention des universités et des instituts de recherche, sur la base duquel des projets nationaux ont été menés pour adapter le modèle de politique en matière de propriété intellectuelle pour les universités. À ce jour, 444 institutions universitaires ont adopté des politiques de propriété intellectuelle fondées sur le modèle de politique de l'OMPI. Une base de données consultable en ligne sur les politiques en matière de propriété intellectuelle à l'intention des universités a également été créée, qui contient actuellement 600 politiques de 76 pays en 32 langues.

Peuples autochtones et communautés locales : nouvelles parties prenantes et nouveaux bénéficiaires

Au cours des 12 dernières années, les représentants des peuples autochtones et des communautés locales ont contribué à mieux faire comprendre la manière d'utiliser plus efficacement et de manière plus stratégique les instruments de propriété intellectuelle, de manière positive ou défensive, et ont noué des contacts et un dialogue avec les offices de propriété intellectuelle de leur pays. Ces résultats ont été obtenus grâce à leur participation à un programme dynamique de sensibilisation et de renforcement des capacités spécialement conçu par l'OMPI, avec et pour les peuples autochtones et les communautés locales. Le nombre et la diversité des services, programmes et activités offerts par l'OMPI aux peuples autochtones et aux communautés locales ont augmenté de façon spectaculaire.

Nombre d'organisations régionales et de pays ayant adopté ou en train de mettre au point une législation, des politiques, des plans d'action ou des stratégies traitant de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels ou aux expressions culturelles traditionnelles



laire depuis 2008. Il s'agit notamment de documents rédigés dans des langues autochtones, d'ateliers multipartites, d'une bourse pour les autochtones, de manifestations organisées en marge de réunions externes des Nations Unies, du recours à des experts autochtones en qualité de consultants, du projet relatif au patrimoine créatif piloté avec les Massai du Kenya, et du programme pour l'entrepreneuriat autochtone. Certaines activités s'adressent spécialement aux femmes. En outre, la bourse de l'OMPI pour les populations autochtones, créée en 2009, a permis de renforcer les compétences au sein des communautés autochtones, les anciens boursiers évoluant vers des positions influentes dans leur communauté, le milieu universitaire ou des organisations internationales.

La participation des peuples autochtones et des communautés locales aux activités de l'OMPI a presque triplé depuis 2008. En conséquence, les peuples autochtones et les communautés locales participent davantage à l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle, non seulement au niveau international, mais également aux niveaux régional, national et communautaire.

Depuis 2008, l'OMPI a également consolidé sa position en tant que référence mondiale unique pour l'information sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Des fonctionnaires nationaux, des diplomates, des représentants des peuples autochtones et des communautés locales, des représentants du secteur privé, des universitaires, d'autres organisations intergouvernementales

et de nombreux nouveaux acteurs du débat sur la propriété intellectuelle utilisent le portefeuille de documents proposés par la Division des savoirs traditionnels, notamment des notes d'information, des guides pratiques, des bases de données de lois et des films qui sont courts, accessibles et pratiques.

Le cours d'enseignement à distance de la division, concernant les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, est dispensé depuis 2014 en six langues et a été suivi par plus de 2000 personnes issues de toutes les régions. Il a notamment éclairé les négociations du comité intergouvernemental et renforcé les capacités pratiques des chefs d'entreprise des communautés autochtones et locales, des instituts de recherche, des PME, des banques de gènes, des instituts scientifiques, des musées et de nombreuses autres entités en matière de gestion et d'utilisation des droits de propriété intellectuelle en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles.

Promotion du respect de la propriété intellectuelle

Faits saillants concernant la promotion respect de la propriété intellectuelle

Réunions du Comité consultatif de l'application des droits conduites dans un esprit constructif et de collaboration pour dégager de nouvelles approches de la promotion du respect de la propriété intellectuelle

Lancement de WIPO ALERT, initiative de partage de données sur les sites Web illicites portant atteinte au droit d'auteur

Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

L'instauration de la coopération internationale pour la promotion du respect de la propriété intellectuelle en tant qu'objectif stratégique de l'Organisation, en 2008, a marqué un tournant dans la manière d'envisager l'application des droits de propriété intellectuelle au niveau multilatéral. Douze ans plus tard, il est clairement établi, tant à l'OMPI qu'au-delà, que l'application des droits de propriété intellectuelle doit être équilibrée et axée sur le développement, avec des parties prenantes nationales et internationales qui souscrivent de plus en plus au concept de promotion du respect de la propriété intellectuelle.

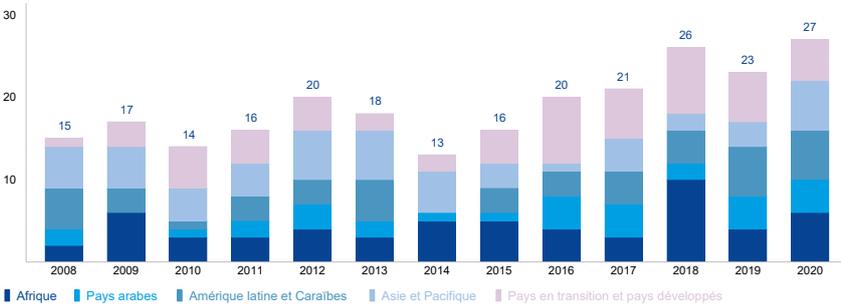
Le Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) est le principal vecteur de dialogue multilatéral sur les politiques d'application des droits de propriété intellectuelle et la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Au cours des 12 dernières années, ce dialogue a connu une trajectoire remarquable, évoluant d'une situation d'impasse et de désaccord vers un discours équilibré, inclusif et constructif, apprécié par les pays en développement comme les pays développés, ainsi que par le secteur privé. Le débat intergouvernemental sur l'application des droits de propriété intellectuelle est passé d'une approche étroite axée sur les sanctions et les voies de recours en cas d'atteinte à la propriété intellectuelle à un concept plus large et plus inclusif de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Ce changement est clairement visible dans le programme de travail de l'ACE. Ainsi, ce comité a déployé d'intenses efforts en vue d'appréhender les variables économiques et sociales qui alimentent la contrefaçon et le piratage, d'établir des méthodes permettant de mesurer l'incidence sociale, économique et commerciale de la

contrefaçon et du piratage et d'étudier la nécessité de créer de nouveaux modèles d'affaires pour lutter contre ces phénomènes.

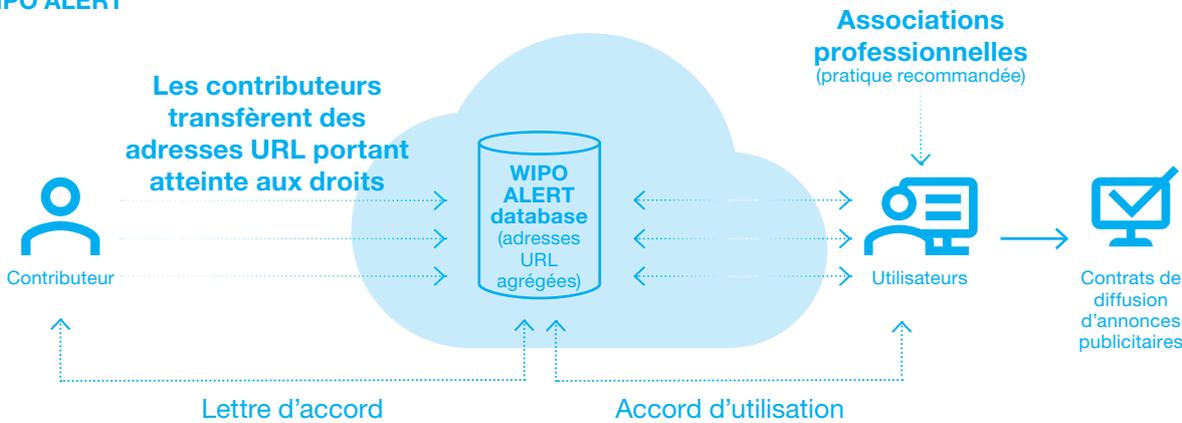
Les discussions sont d'actualité et portent à la fois sur des questions de fond relatives à l'application des droits, notamment les nouvelles technologies dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, les mesures de lutte contre le piratage dans l'environnement numérique, les dispositions prises pour lutter contre les atteintes en ligne à la propriété intellectuelle et les initiatives visant à prévenir la publicité rémunérée sur des sites Web portant atteinte au droit d'auteur, ainsi que sur des exemples de réussite dans le domaine de la sensibilisation stratégique et durable. Pour chaque session, le comité recense des sujets présentant un intérêt particulier, qui sont ensuite traités à l'aide d'exposés d'experts, de débats dynamiques et d'échanges entre les participants. Les experts rendent également compte de leur expérience sous forme écrite. Ce contenu accessible au public est une ressource précieuse pour les pouvoirs publics, les parties prenantes privées et la société civile, et permet à l'OMPI de fournir une assistance technique adaptée et détaillée aux États membres.

La convergence des approches en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle a entraîné une augmentation significative des demandes d'assistance technique dans ce domaine, y compris l'assistance à la rédaction de textes législatifs, les activités de renforcement des capacités à l'intention des procureurs, des fonctionnaires des services de police et des autres autorités chargées de l'application des droits, et l'élaboration de dossiers spécialisés, de vidéos, de dessins animés et d'autres supports de formation.

Répartition régionale du renforcement des capacités par année, 2008–2019



WIPO ALERT



WIPO ALERT

En 2019, l'OMPI a lancé une plateforme de partage de données, WIPO ALERT, conçue pour appuyer les initiatives nationales visant à réduire les recettes de sites Web illicites et portant atteinte au droit d'auteur. WIPO ALERT permet aux organismes des États membres de partager des données avec les annonceurs et les agences de publicité afin d'éviter la publication par inadvertance de publicités sur des sites Web portant atteinte au droit d'auteur. WIPO ALERT permet également aux États membres de coordonner leurs efforts à l'échelle internationale à cet égard, de manière à étendre la portée de leurs activités nationales de partage d'informations, tout en respectant les principes d'une procédure régulière et transparente. Plusieurs États membres et acteurs du monde de la publicité ont déjà adhéré ou sont en train d'adhérer à WIPO ALERT en tant que contributeurs ou utilisateurs de ce service.

Partenariats public-privé

Faits saillants concernant les partenariats public-privé

Un certain nombre de partenariats public-privé ont été mis en place avec succès afin de tirer parti des actifs financiers et intellectuels du secteur privé pour servir des objectifs de politique publique

Le Consortium pour des livres accessibles, avec l'appui de toutes les grandes parties prenantes, a établi un catalogue de 640 000 titres accessibles en 80 langues

WIPO Re:Search, qui compte 147 participants issus de 42 pays, a mis en place 161 accords de collaboration en recherche-développement pour lutter contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose

Le Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation regroupe plus de 50 éditeurs offrant à 125 pays en développement et pays de la catégorie des moins avancés un accès à des revues et publications scientifiques, techniques et médicales à comité de lecture

Le Programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets permet à un nombre croissant de pays d'accéder à des bases de données commerciales spécialisées

Pat-INFORMED établit des liens entre 16 000 brevets et des médicaments homologués

WIPO GREEN compte 115 partenaires offrant plus de 3000 technologies respectueuses du climat sur une plateforme destinée aux fournisseurs et utilisateurs

Le Programme d'aide aux inventeurs offre des conseils gratuits aux inventeurs financièrement défavorisés

Le Cercle des éditeurs établit de nouvelles formes de coopération pour assurer la viabilité du secteur de l'édition

La Music Rights Awareness Foundation travaille à faire mieux comprendre et connaître les droits sur la musique dans le monde entier

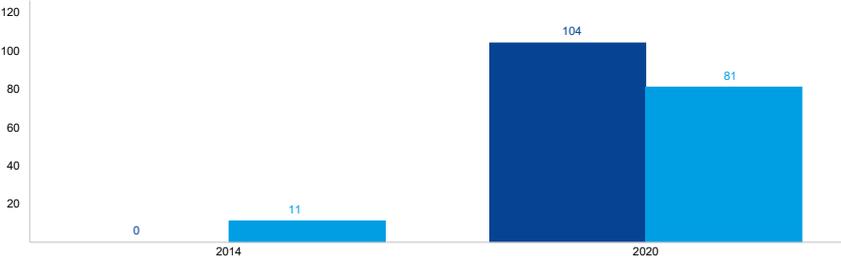
Les partenariats public-privé permettent de tirer parti des savoirs, de l'expérience et des actifs intellectuels et financiers du secteur privé pour servir certains objectifs stratégiques publics. Cette possibilité prometteuse constitue la pierre angulaire des objectifs de développement durable (ODD). La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies par laquelle les ODD ont été adoptés en 2015 parle de rassembler "les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et mobiliser toutes les ressources disponibles" (paragraphe 39). L'ODD 17 envisage des partenariats pour concourir à la réalisation des objectifs comme un moyen de mettre en œuvre "un partenariat mondial revitalisé".

Au cours des 12 dernières années, l'OMPI a parrainé un certain nombre de partenariats public-privé qui contribuent à la réalisation des différents objectifs de développement durable en utilisant des actifs de propriété intellectuelle pour servir des objectifs stratégiques publics.

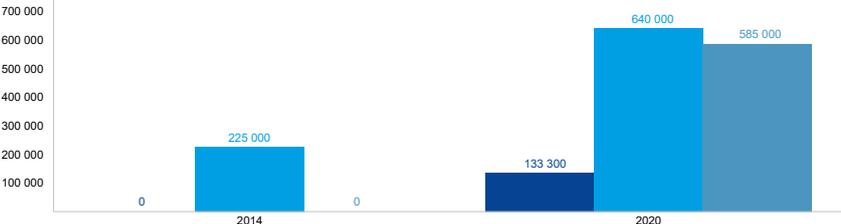
Consortium pour des livres accessibles (ABC)

Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a été lancé en juin 2014 par l'OMPI et les principales parties prenantes. Cette initiative visait à contribuer à mettre en œuvre les objectifs du Traité de Marrakech sur le plan pratique à trois niveaux: 1) la création, à l'échelle internationale, d'une base de données pour l'échange de livres accessibles à travers un réseau de bibliothèques du monde entier, appelées dans le langage du traité de Marrakech "entités autorisées"; 2) le partage des compétences techniques dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), aux fins de la production et de la diffusion de livres dans des formats accessibles, en particulier des ouvrages scolaires en langues nationales; et 3) la promotion de la publication ouverte pour encourager les éditeurs à produire des publications numériques en format accessible "natif", destinées aussi bien aux voyants qu'aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés afin d'encourager l'adoption, à l'échelle du secteur, de normes d'accessibilité.

Consortium pour des livres accessibles, 2014–2020



■ Nombre de signataires de la Charte de l'édition en format accessible de l'ABC
 ■ Nombre d'entités autorisées participant au Service mondial d'échange de livres de l'ABC



■ Nombre d'ouvrages éducatifs produits dans les langues nationales dans des formats accessibles dans le cadre de la formation et de l'assistance technique fournies par l'ABC dans les pays en développement et les pays les moins avancés
 ■ Nombre total d'ouvrages accessibles dans le catalogue de l'ABC
 ■ Nombre d'ouvrages accessibles disponibles sans demande d'autorisation pour l'échange transfrontière en vertu du Traité de Marrakech



Les partenaires de l'ABC ont officiellement inauguré le Consortium à Genève le 30 juin 2014



Fournir des manuels accessibles aux étudiants déficients visuels en Inde

Le Consortium ABC, lancé par l'OMPI, regroupe des organisations qui représentent les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, telles que l'Union mondiale des aveugles, des bibliothèques pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés et des organismes représentant les auteurs, les éditeurs et les organisations de gestion collective. Toutes les catégories de parties prenantes pertinentes pour la chaîne de valeur de la production de contenus accessibles sont impliquées.

Service mondial d'échange de livres de l'ABC

Le fonctionnement du Service mondial d'échange de livres du Consortium ABC repose sur une base de données mondiale qui s'est considérablement élargie, comptant 83 bibliothèques pour aveugles en 2020 contre 11 en 2014. Le Service est passé d'un catalogue regroupant 225 000 titres accessibles en 2014 à 640 000 titres accessibles en 2020, dans 80 langues, avec plus de 585 000 de ces titres disponibles pour des échanges transfrontières, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir d'autorisation en matière de droits, conformément aux conditions prévues par le Traité de Marrakech.

Renforcement des capacités

Le premier projet de renforcement des capacités du Consortium ABC a été mis en œuvre au Bangladesh en 2015 et financé par le Gouvernement de l'Australie. Depuis, plus de 13 300 ouvrages pédagogiques accessibles en langues nationales ont été produits dans le cadre de projets de l'ABC dans 17 pays en développement.

Édition accessible

Plus de 100 éditeurs ont signé la Charte mondiale de l'édition en format accessible du Consortium ABC depuis sa création en 2014, ce qui laisse espérer que l'objectif de rendre les livres accessibles en format natif pourra être atteint et permettra de venir à bout de la difficulté posée par les délais excessifs que connaissent les déficients visuels entre la première parution d'un livre pour les voyants et sa publication dans un format accessible pour les déficients visuels.

WIPO Re:Search

La base de données WIPO Re:Search a été lancée en 2011, en partenariat avec une ONG spécialisée dans les questions de santé mondiale, BIO Ventures for Global Health (BVGH). Elle s'est développée pour devenir un consortium visant à accélérer la découverte de médicaments et de technologies pour lutter contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose, des maladies qui touchent principalement les populations les plus pauvres et les plus défavorisées et pour lesquelles il n'existe pas suffisamment d'incitations commerciales à l'investissement dans la recherche-développement.

L'OMPI et BVGH ont lancé la base de données WIPO Re:Search avec environ 30 membres, notamment huit sociétés pharmaceutiques internationales (Eisai, GSK, Johnson and Johnson, Merck KGaA, MSD, Novartis, Pfizer et Takeda Pharmaceutical Company Limited). Le modèle, selon lequel des entreprises du secteur privé partagent de vastes stocks de composés, un capital de connaissances, des technologies et des données sur la base de licences libres de redevance avec des chercheurs du monde entier, a fait ses preuves et demeure inchangé à ce jour. Le Consortium compte aujourd'hui 147 membres, qui sont des entreprises, des universités et des établissements de recherche, privés comme publics, dans 42 pays sur six continents.

Depuis sa création, WIPO Re:Search a favorisé l'établissement de plus de 160 accords de collaboration en recherche-développement, dont 54 sont en cours et huit se trouvent à un stade avancé de développement de produit.

WIPO Re:Search gère également un programme de bourses. Grâce aux fonds fiduciaires fournis par le Gouvernement australien de 2013 jusqu'à la mi-2021, WIPO Re:Search distribue des bourses de trois à douze mois aux chercheurs des pays d'Afrique subsaharienne et des pays du pourtour du Pacifique pour aller étudier dans des laboratoires publics et privés de pointe en Europe, aux États-Unis d'Amérique et en Australie. Quelque 20 bourses ont été distribuées à ce jour, et six à huit autres sont actuellement en cours de planification.

Photo : OMPI/Bernod



*WIPO Re:Search et la fondation Wellcome Trust
Dr. David Olsen, MSD et
Dr. Alan Cowman, Walter & Eliza Hall Institute*

Membres de WIPO Re:Search et développement de la collaboration, 2011-2019



Collaborations à WIPO Re:Search depuis 2011



Programme de bourses de WIPO Re:Search



WIPO Re:Search a enregistré de solides réalisations en ce qui concerne ses objectifs stratégiques. La première d'entre elles a été la création d'un réseau mondial public-privé de professionnels, qui se consacre à l'avancement de la recherche-développement sur les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose et s'est concrétisé à travers plus de 160 collaborations scientifiques. La deuxième est la promotion de pistes ou de composés prometteurs. La collaboration entre MSD et le Walter and Eliza Hall Institute d'Australie sur la perturbation de la reproduction du parasite du paludisme en est un exemple parlant. Cette collaboration progresse au fil des phases essentielles du développement de produits et a remporté une subvention de plusieurs millions de dollars de la part de la fondation britannique Wellcome Trust.

WIPO Re:Search a amélioré la capacité mondiale de gestion de la propriété intellectuelle et de recherche-développement dans le domaine biomédical, non seulement grâce à la multitude de collaborations et de liens institutionnels et personnels durables qu'il crée, mais également grâce à un programme de bourses. Les 20 bourses octroyées depuis 2013 ont collectivement représenté 100 mois de formation de scientifiques originaires de pays à revenu faible et intermédiaire.

Les témoignages des membres de WIPO Re:Search sont également une solide indication de la valeur du Consortium. En 2019, le professeur Fidelis Cho-Ngwa de l'Université de Buéa (Cameroun) a déclaré: "WIPO Re:Search change la donne pour la mise au point de médicaments contre les maladies infectieuses négligées. Grâce au Consortium et aux partenariats que BVGH a encouragés au cours des dernières années, mon équipe de l'Université de Buéa a pu atteindre ce que certains de nos prédécesseurs n'ont pas pu accomplir en une décennie". Mme Sharon Reiche, principale conseillère juridique chez Pfizer, a commenté les neuf années d'engagement de sa société dans le programme WIPO Re:Search en ces termes: "Les succès remportés par WIPO Re:Search dans les progrès de la recherche-développement en faveur des populations les plus démunies du monde démontrent que la propriété intellectuelle facilite, plutôt qu'elle n'entrave, l'innovation. BVGH, en tant qu'organisation indépendante à but non lucratif, et l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée de premier plan de l'ONU, sont des voix puissantes et crédibles dans le dialogue mondial sur la politique en matière de propriété intellectuelle."

Des bases de données pour accéder aux connaissances

Plusieurs partenariats public-privé ont été créés pour mettre à disposition des actifs de propriété intellectuelle sous la forme de publications et de données contenues dans des bases de données auxquelles il est donné accès gratuitement (pour les PMA) ou à faible coût (pour les pays en développement à revenu intermédiaire).

Programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI)

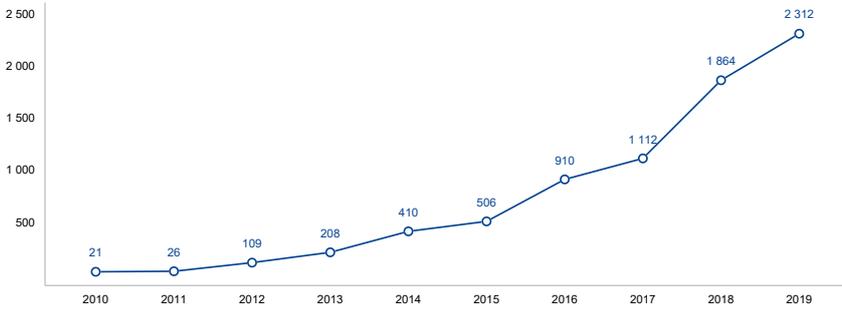
Le programme ARDI vise à améliorer la disponibilité de la littérature scientifique et technique dans les pays en développement au moyen d'un partenariat public-privé avec le secteur de l'édition. Plus de 50 éditeurs offrent actuellement à 125 pays en développement un accès gratuit ou à faible coût à des revues collégiales universitaires et professionnelles ainsi qu'à des livres électroniques par l'intermédiaire du programme ARDI. Le programme est également membre du partenariat Research4Life, une initiative conjointe de plusieurs agences des Nations Unies, entreprises du secteur privé, ONG et institutions universitaires, conçue pour améliorer l'érudition, l'enseignement, la recherche et l'élaboration de politiques pour plusieurs milliers d'étudiants, d'enseignants, de scientifiques et de médecins spécialistes, en se concentrant sur la santé, l'agriculture, l'environnement et les autres sciences de la vie, sciences physiques et sociales dans les pays en développement.

Depuis son lancement en 2009, le programme s'est considérablement développé, non seulement pour ce qui est du nombre d'institutions enregistrées (21 institutions en 2009 contre 2312 en 2019), mais aussi de la disponibilité des contenus; l'objectif initial dans ce domaine, qui était de faciliter l'accès à 100 revues scientifiques, a largement été dépassé et l'on compte désormais 42 000 revues, livres et ouvrages de référence.

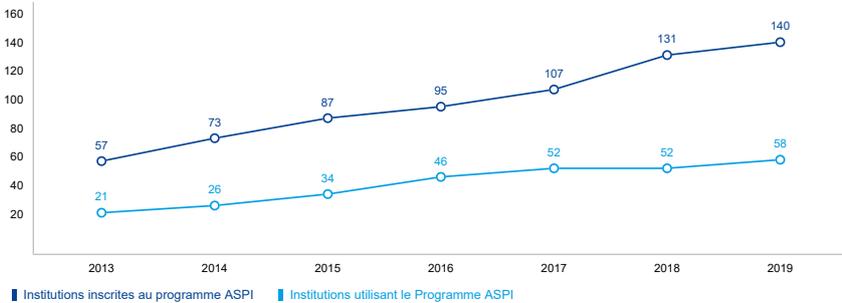
Programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI)

Le programme ASPI permet aux institutions des pays en développement d'obtenir un accès gratuit ou à faible coût à des services commerciaux de bases de données de bre-

Nombre d'institutions participant activement au programme ARDI, 2010–2019



Nombre d'institutions inscrites et actives participant au programme ASPI, 2013–2019



■ Institutions inscrites au programme ASPI ■ Institutions utilisant le Programme ASPI

vets offrant des fonctionnalités de recherche et d'analyse plus sophistiquées. Cela est rendu possible grâce à un partenariat public-privé avec neuf des plus grands fournisseurs de bases de données de brevets. L'augmentation constante du nombre d'institutions inscrites et participant activement au programme ASPI au fil des ans se traduit dans la pratique par une augmentation du nombre de CATI fournissant des services à valeur ajoutée. Ces services comprennent des recherches technologiques avancées et des cartographies de brevets; ils sont souvent appuyés et renforcés par l'accès à des services de bases de données commerciales sur les brevets, tels que ceux fournis dans le cadre du programme ASPI.

Initiative relative à l'information en matière de brevets pour les médicaments (Pat-INFORMED)

Dans le cadre des débats sur l'innovation, la propriété intellectuelle et l'accès à l'information, un certain nombre d'organisations de la société civile ont souligné la nécessité d'instaurer une plus grande transparence dans l'information en matière de brevets pour les médicaments approuvés. En réponse, l'OMPI a créé, conjointement avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA) et 21 grandes sociétés pharmaceutiques, une base de données recensant les principaux brevets sur les médicaments approuvés dans six catégories thérapeutiques du monde entier. Pat-INFORMED compte à présent plus de 16 000 brevets liés à des médicaments approuvés.

WIPO GREEN

WIPO GREEN est un marché en ligne interactif qui encourage l'innovation et la diffusion des technologies vertes. Par l'intermédiaire de sa base de données et de ses activités, WIPO GREEN met en relation les utilisateurs et fournisseurs potentiels afin d'encourager des transactions commerciales mutuellement bénéfiques qui favorisent le déploie-

ment et l'utilisation de la technologie durable. WIPO GREEN est né d'un projet pilote lancé en 2012 et s'est transformé en une plateforme multipartite fondée sur le marché pour la diffusion et l'échange de technologies respectueuses de l'environnement.

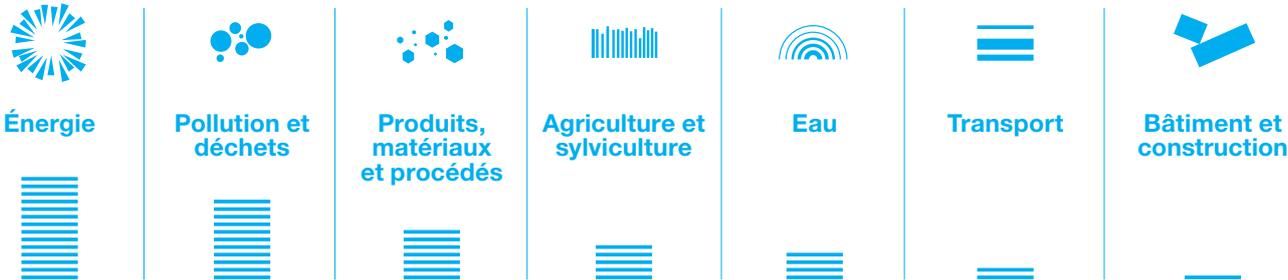
Au moment de son lancement, WIPO GREEN comptait quelque 1000 contributions reçues durant la phase pilote et d'essai, notamment dans le cadre du partenariat établi avec l'Association of University Technology Managers (AUTM). L'initiative a démarré avec 35 partenaires, à savoir des institutions gouvernementales, des organisations intergouvernementales, des universités et des sociétés, qui allaient de petites entreprises à de grandes sociétés multinationales. Des entreprises japonaises et l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) ont été particulièrement actives dans leur soutien à WIPO GREEN.

WIPO GREEN compte à présent 115 partenaires, soit plus du triple du nombre initial. Aujourd'hui, la plateforme a plus que triplé le nombre de ses listes, proposant plus de 3200 technologies respectueuses du climat et mettant en évidence plus de 250 besoins de solutions émanant de 60 pays du monde entier pour lutter contre le changement climatique, répondre aux enjeux environnementaux et de la sécurité alimentaire dans sept catégories de technologies vertes.

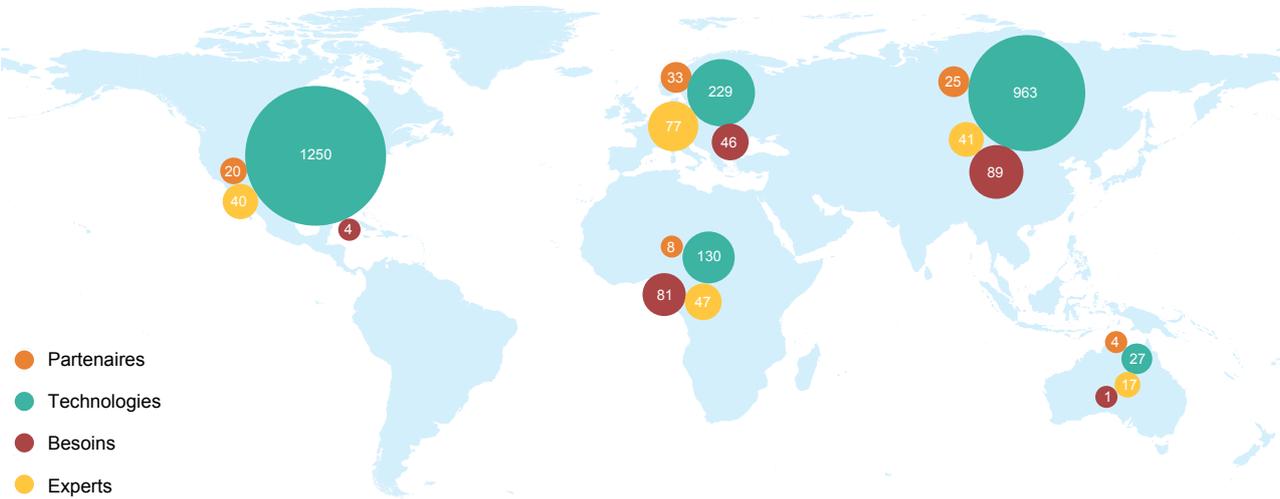
Ce marché en ligne est au service du grand public et, en particulier, de plus de 1500 utilisateurs inscrits provenant de 63 pays, dont des PME, des universités et des établissements de recherche, ainsi que des entreprises multinationales. La lettre d'information mensuelle du réseau WIPO GREEN est diffusée à plus de 7000 abonnés.

En mars 2019, WIPO GREEN a adopté un nouveau plan stratégique quadriennal conçu pour favoriser son expansion et accroître son impact. Au cours de la première année de cette nouvelle période stratégique, WIPO GREEN a pris

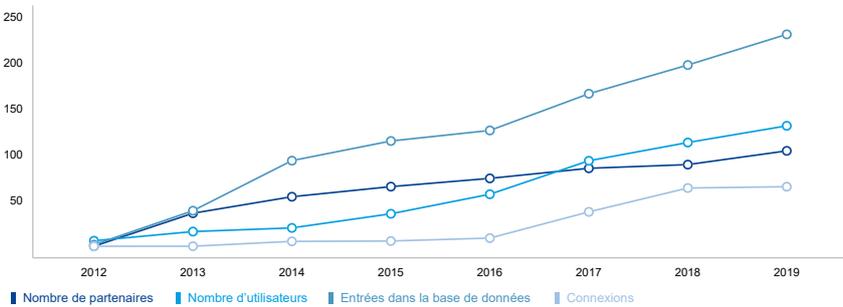
Les catégories de technologies vertes de la base de données WIPO GREEN



Partenariats mondiaux de WIPO GREEN



Évolution de WIPO GREEN, 2012–2019



de l'ampleur et a bénéficié d'un soutien accru au niveau interne parmi les États membres et de la part de l'industrie mondiale. De nombreux nouveaux partenaires ont rejoint WIPO GREEN l'année dernière, notamment Canon, Hitachi, Honda, IBM, Toyota Motor Corporation et Konica Minolta. Panasonic est devenu le 100^e partenaire en décembre 2019. Ces nouveaux participants sont venus rejoindre d'autres tels que General Electric, Haier, Siemens, Qualcomm, China Technology Bank ainsi que des offices nationaux de propriété intellectuelle du monde entier, notamment du Brésil, du Canada, du Chili, du Danemark, de la France, du Japon, du Liban, du Maroc et de la Suisse. Parmi les partenaires de WIPO GREEN figurent également des entités des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Pacte mondial des Nations Unies (UNGCI), le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC), le Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN), la Banque asiatique de développement (BASD) et la Ligue des États arabes, ainsi que des associations de titulaires de droits de propriété intellectuelle, telles que l'Association internationale pour les marques (INTA) et l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), et des centres d'innovation, dont le Kenya Climate Innovation Center (CIC).

Programme d'aide aux inventeurs

La part des brevets octroyés aux inventeurs locaux reflète rarement le niveau réel d'innovation locale, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Nombre de ces inventeurs essaient de se représenter eux-mêmes devant l'office des brevets local plutôt que d'engager un spécialiste en brevets, en raison de leurs moyens financiers limités et, découragés par la complexité de la procédure de délivrance des brevets, ils abandonnent dès les premières étapes du processus: leurs inventions ne sont donc jamais évaluées sur le fond et, par conséquent, ne deviennent jamais commercialement viables.

Pour résoudre ce problème, l'OMPI a créé en 2016, en coopération avec le Forum économique mondial, le Programme

d'aide aux inventeurs afin de contribuer à l'instauration de conditions équitables pour ces inventeurs. Ce programme met en relation gratuitement des inventeurs disposant de ressources insuffisantes avec des conseils et des agents en brevets dans leur pays d'origine et dans certains ressorts juridiques. Depuis la mise en place du Programme d'aide aux inventeurs, 69 inventeurs en Afrique du Sud, en Colombie, en Équateur, au Maroc et aux Philippines ont bénéficié des conseils d'experts pour naviguer dans le système des brevets.

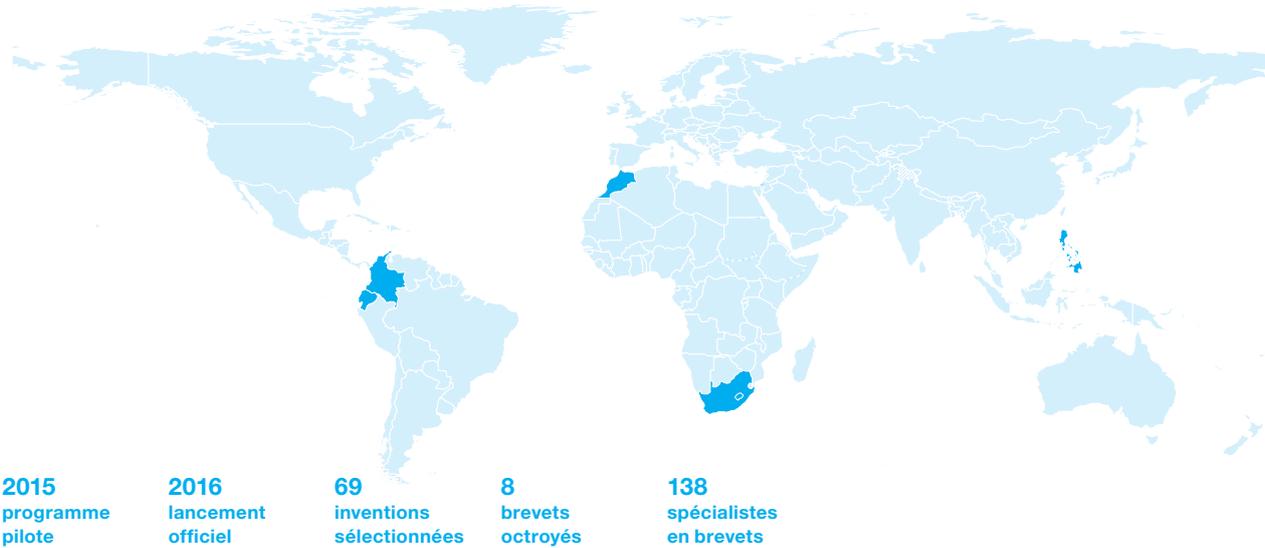
Les inventions soutenues sont très variées, allant d'une nouvelle conception d'éolienne à des méthodes de recyclage améliorées, en passant par des dispositifs de cuisson de lasagnes à l'amélioration de l'adhérence des pneus. Au moins huit inventeurs ont déjà obtenu des brevets dans le cadre de ce programme. Grâce à cette initiative et à ses plus de 138 bénévoles, les bénéficiaires du Programme d'aide aux inventeurs obtiennent une assistance pour déposer des demandes dans leur propre pays ainsi que dans certains ressorts juridiques du monde entier. Outre les dépôts dans les pays participants, le programme aide les inventeurs de ces pays à déposer et à suivre l'instruction de leurs demandes de brevet en Europe, au Japon et aux États-Unis d'Amérique.

Cercle des éditeurs

Ce partenariat public-privé a été lancé en 2018 pour remplir l'un des engagements pris lors de la Conférence régionale de haut niveau sur l'industrie de l'édition en Afrique et son rôle dans l'éducation et la croissance économique, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Ministère des arts et de la culture de la République du Cameroun en novembre 2017.

Le Cercle des éditeurs vise à créer de nouvelles formes de coopération et des projets conjoints avec des partenaires publics et privés déterminés à développer des partenariats à long terme, à promouvoir le transfert de connaissances pratiques et à améliorer les normes professionnelles. L'idée est de créer dans les pays en développement et les PMA un secteur de l'édition viable, dans les domaines de l'éducation

Situation en ce qui concerne le Programme d'aide aux inventeurs, 2020



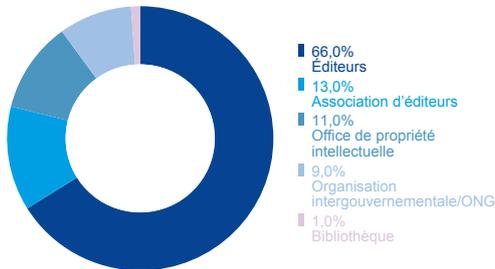
et du commerce, englobant tous les éléments de la chaîne de valeur, des auteurs aux librairies ou autres plateformes de distribution. Ce cercle vise à parvenir à des résultats concrets, avec l'objectif commun de contribuer à développer un secteur de l'édition efficace et mondialement connecté en Afrique et dans d'autres pays en développement et PMA.

La Charte du Cercle des éditeurs a été signée par 100 éditeurs, entités gouvernementales et non gouvernementales. Les activités comprennent notamment des programmes de mentorat, la mise au point d'instruments liés aux contrats, aux identifiants et aux normes du secteur de l'édition et la facilitation des contacts professionnels transfrontières. Des programmes de mentorat ont été organisés en Irlande, au Maroc, en République de Corée et au Royaume-Uni en 2019 et 2020.

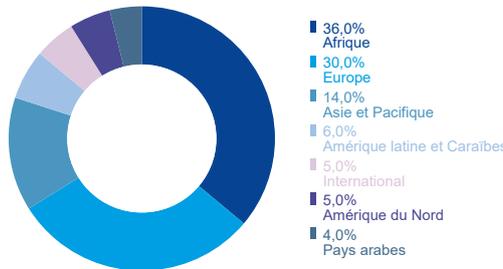
Music Rights Awareness Foundation

Le tout dernier partenariat a été créé ces derniers mois, lorsque l'OMPI s'est unie à la Music Rights Awareness Foundation pour créer un consortium à but non lucratif, enregistré en Suède, afin de mieux faire connaître et comprendre les droits liés à la musique dans le monde entier à travers des activités d'enseignement et d'appui.

Signataires de la Charte du Cercle des éditeurs par catégorie



Signataires de la Charte du Cercle des éditeurs par région géographique



Administration judiciaire

Faits saillants concernant l'administration judiciaire

Création de l'Institut judiciaire de l'OMPI

Programme en cours visant la coopération et l'échange d'informations et de données d'expérience entre juges, avec une large participation

Collaboration avec les instances judiciaires

Depuis le lancement de la nouvelle approche de l'OMPI concernant l'administration judiciaire de la propriété intellectuelle en 2018 et la création de l'Institut judiciaire de l'OMPI en 2019, l'Organisation s'est employée avec succès à répondre à la demande toujours croissante des États membres en faveur d'un soutien adapté pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des systèmes judiciaires en vue d'un règlement équilibré et efficace des litiges de propriété intellectuelle.

Depuis sa création, l'Institut a acquis une visibilité et une crédibilité dans le soutien qu'il apporte aux systèmes judiciaires des États membres et des autres parties prenantes. Un élément central de ce nouveau rôle est la mise à disposition d'une plateforme véritablement mondiale pour le dialogue transnational, à travers des activités qui sont devenues des éléments très appréciés du calendrier judiciaire international en matière de propriété intellectuelle. Deux éditions du Forum annuel de l'OMPI à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle ont eu lieu en 2018 et 2019, la dernière en date ayant attiré quelque 127 juges de 74 pays de toutes les régions. Ce forum a largement favorisé la mise en place d'un réseau mondial de juges spécialisés en propriété intellectuelle dans les États membres qui se trouvent à différents niveaux de développement du point de vue de la détermination des droits de propriété intellectuelle, avec un retour d'information fréquent et positif quant à la valeur de la "communauté" créée par ces plateformes de dialogue transnational. Au cours des derniers mois, cette communauté d'échange est restée très active dans un format virtuel, grâce à une nouvelle série de webinaires organisée par l'OMPI à l'intention des juges; 101 juges de

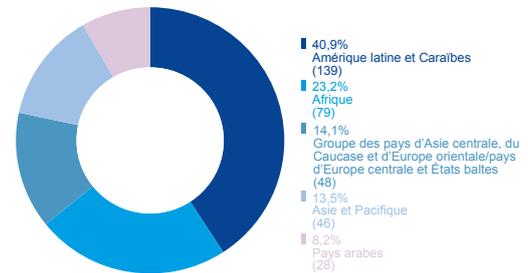
57 pays ont ainsi participé à la première session consacrée au règlement des litiges de propriété intellectuelle dans un cadre virtuel.

Parallèlement, le développement du travail de renforcement des capacités de l'OMPI au cours des 12 dernières années a gagné en maturité, aboutissant au nouveau mandat de l'Institut qui vise à assurer une approche structurée et cohérente de l'engagement de l'OMPI auprès des autorités judiciaires, notamment une vision affinée de ses objectifs, principes et résultats. Un exemple notable de cette évolution est l'ajout d'un cours magistral annuel sur la détermination des droits de propriété intellectuelle, qui permet de collaborer avec un tribunal national et de réunir de petits groupes de juges expérimentés en propriété intellectuelle en vue de discussions pratiques. En 2019, la deuxième édition de cette initiative a été organisée en collaboration avec la Cour d'appel des États-Unis d'Amérique pour le circuit fédéral de Washington D.C.

En 2019, l'OMPI a mis en œuvre 22 activités de formation judiciaire qui ont touché au total 340 juges de 56 pays (ces chiffres ne comprennent ni le Forum à l'intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle, ni le cours magistral). Nombre de ces activités ont été menées par d'autres secteurs tels que la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle et les bureaux régionaux, et doivent leur succès à une collaboration fructueuse au sein de l'OMPI.

Ces dernières années, l'Organisation a également démontré son engagement en faveur d'une programmation innovante, conçue pour répondre aux objectifs de développement durable en matière de formation judiciaire. Après la mise en œuvre réussie d'un projet pilote du CDIP par l'Académie de l'OMPI, le programme de formation continue à l'inten-

Participants aux activités de renforcement des capacités en 2019



tion du corps judiciaire a été intégré dans le programme de travail ordinaire de l'Organisation coordonné par l'Institut et sert d'instrument de collaboration avec les autorités judiciaires nationales pour influencer sur les résultats à long terme en matière de renforcement des capacités, compte tenu des besoins et priorités nationaux. En 2019, de nouveaux projets de formation continue à l'intention du corps judiciaire ont débuté au Maroc, à Oman, au Pérou et en Pologne. Le programme de formation continue à l'intention du corps judiciaire bénéficie toujours de solutions d'appui de l'ensemble de l'Organisation, notamment le cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention du corps judiciaire.

Les efforts continus déployés par l'OMPI pour accroître la disponibilité des ressources publiques gratuites et l'accès à celles-ci ont abouti au lancement, en 2020, de WIPO Lex-Jugement, une nouvelle base de données qui offre un accès ouvert et en ligne aux principales décisions judiciaires rendues dans le monde en matière de propriété intellectuelle. À l'instar de la base de données très appréciée WIPO Lex dont elle est le complément, la nouvelle base de données offre un service unique aux instances judiciaires du monde entier. Elle reproduit les principales décisions judiciaires rendues par les autorités des États membres en matière de propriété intellectuelle, et offre un accès mondial grâce à des fonctions d'indexation bibliographique et de recherche, à un système de traduction automatique, à des informations sur les pays et à des références croisées dynamiques avec des instruments juridiques nationaux et internationaux contenus dans WIPO Lex.

Le rôle bien établi de l'OMPI en tant que source mondiale d'informations sur la propriété intellectuelle a également été renforcé grâce à l'ajout de publications pratiques destinées au corps judiciaire. Au cours de l'année écoulée, deux ressources faisant autorité ont été publiées : "Quand le droit international privé rencontre le droit de la propriété intellectuelle – Guide à l'intention des juges", une collaboration avec la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH); et le premier volume d'une nouvelle série intitulée "Collection OMPI des jugements les plus déterminants en matière de propriété intellectuelle", publié conjointement avec la Cour populaire suprême de Chine, contenant des résumés bilingues de jugements marquants de ce ressort juridique.

Communication

Faits saillants concernant la communication

Renforcement de la couverture positive de l'OMPI dans les médias

Croissance exponentielle de la visibilité de l'OMPI sur les réseaux sociaux

Réforme de l'interface et des possibilités relatives aux bulletins d'information

Simplification des publications et accent mis sur les publications phares dans toutes les langues officielles

Croissance notable de l'utilisation du site Web

630 manifestations dans 136 pays pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle

Introduction du nouveau logo de l'Organisation

La transformation de la manière dont les personnes communiquent, grâce à l'Internet et au développement des réseaux sociaux, a conduit l'Organisation à mettre en place une nouvelle approche de la communication avec les parties prenantes et le grand public. L'Organisation s'est tournée vers les réseaux sociaux, tout en continuant à travailler avec toutes les formes traditionnelles de communication, comme les publications et le site Web.

Actualités et médias

Grâce à un effort soutenu de communication sur les programmes et services de l'Organisation, le profil et la visibilité de l'OMPI dans les médias mondiaux se sont considérablement améliorés au cours des 12 dernières années. Les données communiquées par Cision (le service de suivi des médias de l'OMPI) montrent que le nombre de mentions de l'OMPI dans les médias est passé de 22 496 en 2014 (la première année pour laquelle Cision dispose de statistiques complètes consultables) à 57 980 en 2019.

Réseaux sociaux

La visibilité de l'OMPI sur les réseaux sociaux a connu une croissance exponentielle au fil des ans.

La chaîne **YouTube** de l'OMPI a été lancée en avril 2010 et a franchi le cap du million de vues en février 2013. En mars

2016, la chaîne comptait 10 millions de vues. Le cap des 20 millions de vues a été atteint en juin 2020.

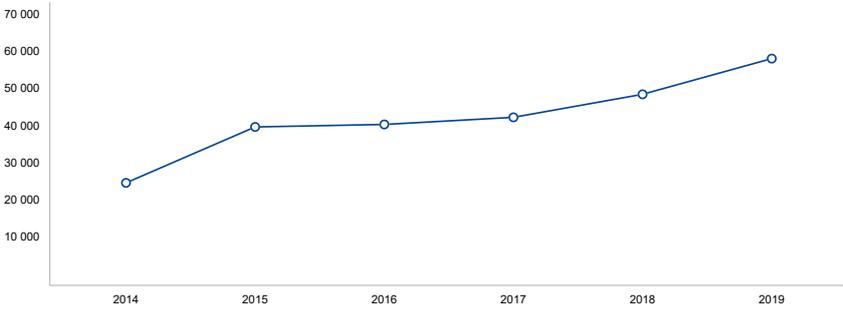
La présence de l'OMPI sur **Facebook** a été lancée en février 2011 sous la forme d'une page de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. En mars 2019, la page comptait 50 000 abonnés, contre 10 000 en 2013. Cette présence sur Facebook a été renommée OMPI en juin 2019.

Le compte **Twitter** de l'OMPI a été créé en mars 2012. Le nombre d'abonnés est passé de 1000 en avril 2012, à 25 000 en juin 2015 et a dépassé les 90 000 en mai 2020. En décembre 2019, plus de 10 millions d'impressions annuelles ont été enregistrées sur le contenu du compte Twitter de l'OMPI. Le 19 mai 2020, l'OMPI a publié son 10 000^e tweet.

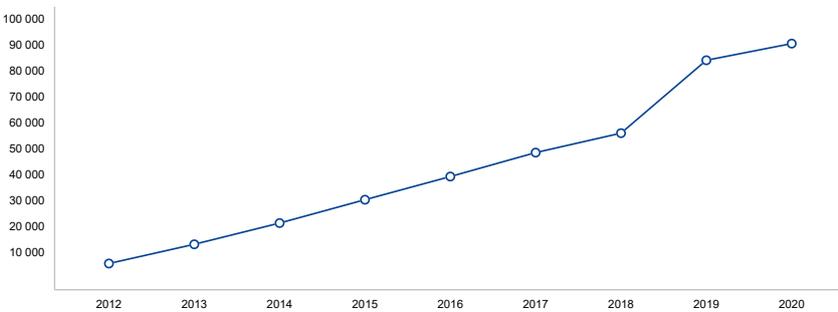
Le compte **Flickr** de l'OMPI a été lancé en mars 2012. En février 2014, les photos mises sur Flickr avaient fait l'objet d'un million de vues, un chiffre qui a atteint les 10 millions en octobre 2019. La 10 000^e photo a été publiée en septembre 2018.

L'OMPI est présente sur **LinkedIn** depuis novembre 2014 et a dépassé les 70 000 abonnés en avril 2020. En mars 2019, le groupe LinkedIn de l'Académie de l'OMPI a été créé. En septembre 2019, une page LinkedIn Life a été mise en place, présentant des informations sur la culture de l'OMPI et les expériences des employés. Depuis mars 2020, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI est également présent sur LinkedIn.

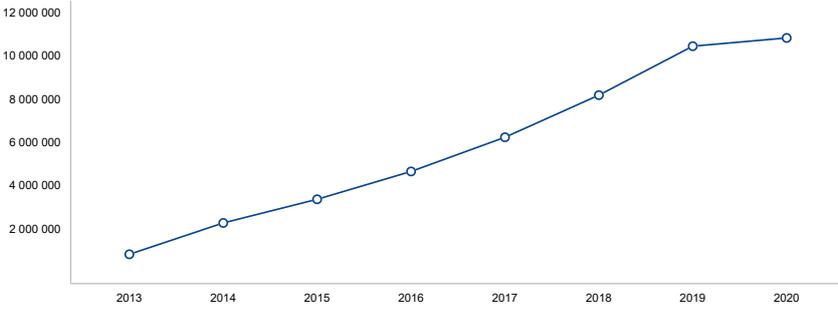
Mentions de l'OMPI dans les médias, 2014–2019



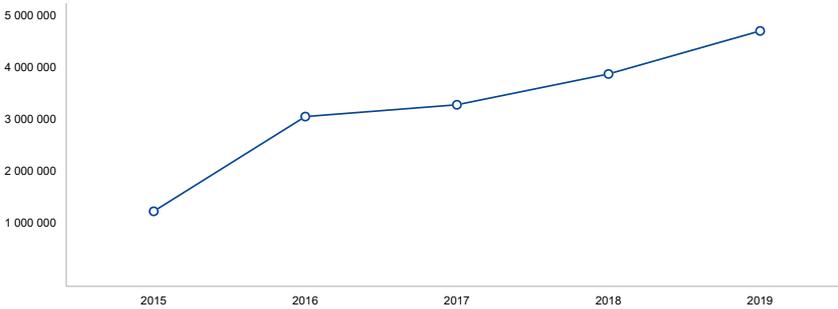
Abonnés Twitter, 2012–2020



Vues sur Flickr, 2013–2020



Les bulletins d'information de l'OMPI, 2015–2019



Bulletins d'information

L'OMPI a consolidé son offre de bulletins d'information en mai 2015, en lançant un nouveau système de bulletins d'information doté d'un centre de préférences unique où les lecteurs peuvent choisir parmi les offres disponibles.

En décembre 2015, l'Organisation comptait un million de bulletins d'information de l'OMPI envoyés par courrier électronique, un chiffre qui a franchi la barre des 10 millions en août 2018.

Le bulletin d'information **WIPO Wire** a été lancé en juin 2015 et est rapidement devenu le bulletin d'information de l'OMPI comptant le plus d'abonnés.

Publications

En 2008, le programme d'édition mettait l'accent sur les produits d'information diffusés sous forme imprimée et vendus par des canaux commerciaux. Aujourd'hui, il existe sept nouveaux rapports phares dans les six langues officielles, dont l'*Indice mondial de l'innovation* et *Les tendances technologiques de l'OMPI*, qui fournissent chacun une multitude d'analyses et d'informations sur les tendances mondiales dans tous les principaux domaines de la propriété intellectuelle. Ces titres sont désormais gratuits et librement accessibles par de multiples canaux, numériques pour la plupart. Au cours des 12 derniers mois, 5000 produits d'information en ligne ont été téléchargés plus de 3,2 millions de fois.

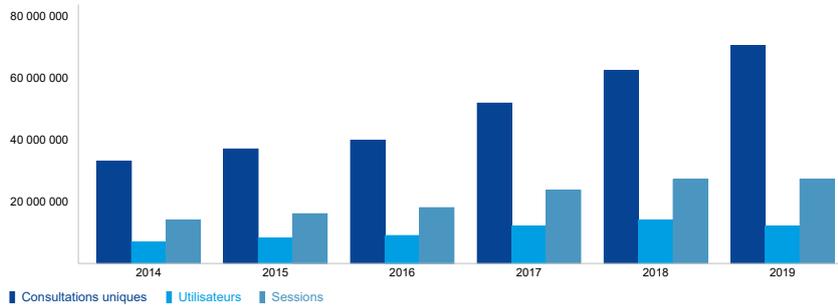
Le **Magazine de l'OMPI** explore le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité et de l'innovation et couvre des questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle dans un format accessible et attrayant. Dans un environnement hautement concurrentiel, le *Magazine de l'OMPI* a gagné en popularité et en rayonnement mondial depuis 2008. Remanié en 2015, il est désormais disponible en huit langues, en version imprimée et numérique, compte 24 000 lecteurs et est consulté plus de 1,2 million de fois par an.

L'OMPI a dirigé un groupe d'organisations intergouvernementales attachées aux mêmes principes qui travaillait avec Creative Commons à la rédaction d'une nouvelle gamme de licences ouvertes, CC 3,0 IGO, et la politique de libre accès de l'OMPI a été adoptée en 2015. Les États membres et les autres parties prenantes ont ainsi obtenu un accès aux connaissances de l'OMPI dans le monde entier sans obstacles juridiques, financiers ou techniques, et peuvent réutiliser, adapter, traduire et republier les contenus de l'OMPI sans autre autorisation.

Site Web

En 2013, une refonte du site Web a permis d'augmenter considérablement la disponibilité des contenus clés en six langues, de mettre en place une nouvelle stratégie relative à l'expérience des utilisateurs, de restructurer l'architecture de l'information en fonction des besoins des différents groupes de parties

Augmentation de l'utilisation du site Web de l'OMPI, 2014–2019



prenantes et d'adopter une conception novatrice, parfaitement "réactive", qui s'adapte automatiquement pour offrir un affichage et une navigation optimums sur ordinateur, tablette et Smartphone. Le site Web de l'OMPI reste le principal canal de communication de l'Organisation, comme le montre l'augmentation constante de son utilisation. Le nombre de pages vues a plus que doublé au cours des cinq dernières années, passant de quelque 33 millions en 2014 à près de 70,5 millions en 2019.

Journée mondiale de la propriété intellectuelle

Instaurée en 2000, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été célébrée dans 60 pays en 2008. En 2011, l'Organisation a lancé sa campagne annuelle de sensibilisation sur les médias sociaux ainsi que la page Facebook de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui fait depuis lors l'objet d'une campagne active sur les réseaux sociaux. En 2019, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été célébrée par un nombre record de 136 pays à travers 630 événements.

Logo et identité visuelle de l'OMPI

En 2010, l'OMPI a lancé son nouveau logo puis, entre 2010 et 2014, elle a mené un important exercice de promotion de son image de marque. L'image de marque de l'OMPI continue de s'exprimer à travers une identité visuelle forte et cohérente. Les expériences d'infographie dynamique, de visualisation de données en ligne, de cartes de données interactives, de récits numériques et de brèves animations ont été multipliées pour communiquer des messages et des données de manière attrayante et utile à de nouveaux publics. Des visuels accrocheurs ont contribué à accroître la reconnaissance de l'engagement et de l'image de marque et à renforcer la réputation de l'Organisation en tant que référence fiable et qu'instance mondiale pour la propriété intellectuelle.

Bibliothèque

En 2008, la bibliothèque de l'OMPI était une ressource physique traditionnelle comptant quelque 30 000 livres et revues. Une initiative a été lancée en 2019 pour créer une bibliothèque virtuelle afin de partager notre collection avec nos partenaires mondiaux par l'intermédiaire d'une plateforme numérique en nuage. La collection compte actuellement plus de 36 000 documents et ne cessera de s'accroître.

Bureaux extérieurs

Faits saillants concernant les bureaux extérieurs

Création de cinq nouveaux bureaux extérieurs au Brésil, en Chine, en Fédération de Russie, en Algérie et au Nigéria, en plus des bureaux extérieurs du Japon et de Singapour

Pleine intégration des bureaux extérieurs dans la planification des tâches et les opérations de l'Organisation

Système informatique spécialisé permettant d'accéder pleinement aux processus administratifs et opérationnels de l'Organisation

Augmentation notable de la communication, de la sensibilisation et de l'orientation vers les services

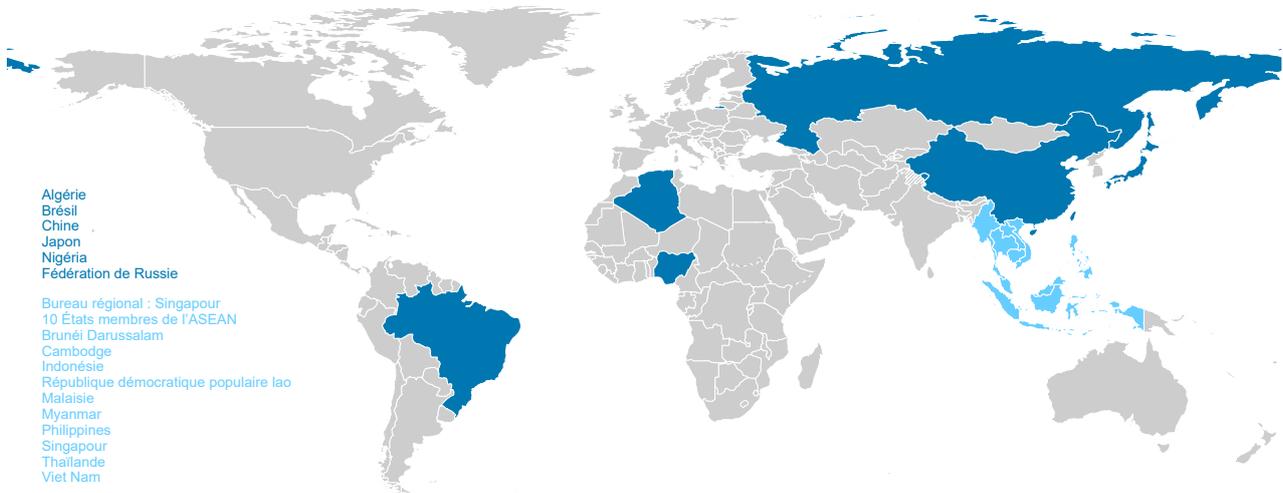
La présence physique de l'Organisation dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, a été renforcée par la création de cinq nouveaux bureaux extérieurs au Brésil (2009), en Chine (2014), en Fédération de Russie (2014), en Algérie (2019) et au Nigéria (2020). Ces nouveaux bureaux sont venus s'ajouter aux deux bureaux extérieurs pré-existants du Japon et de Singapour. Cette expansion du réseau a été réalisée au moyen de transferts de personnel existant et n'a eu aucune incidence sur les ressources (en personnel).

L'intégration aux programmes et services de l'Organisation et l'harmonisation avec ces derniers ont été au cœur du travail effectué sur le réseau des bureaux extérieurs. Un processus de rationalisation a été mené à leur égard, et leurs mandat et objectifs ont ainsi été intégrés aux neuf objectifs stratégiques de l'OMPI. L'objectif des bureaux, qui visait auparavant la coordination externe et une meilleure compréhension des questions relatives à l'OMPI et à la propriété intellectuelle, porte aujourd'hui sur l'obtention de résultats dans l'ensemble des programmes de l'OMPI. Tous les bureaux extérieurs soutiennent désormais la promotion des services, des outils et des plateformes de propriété intellectuelle de l'OMPI au niveau mondial. Ils dispensent également des services de renforcement des capacités et une assistance technique en fonction des besoins dans leurs domaines de responsabilité.

L'intégration dans les programmes de l'Organisation a été réalisée grâce à l'harmonisation des programmes de travail de tous les bureaux extérieurs avec ceux des autres programmes, afin de garantir que les bureaux extérieurs ne font pas double emploi, mais apportent une valeur ajoutée aux activités du siège.

La gestion interne des bureaux extérieurs a été réformée grâce à une structure de gestion à deux niveaux. Le réseau de bureaux est placé sous la supervision du sous-directeur général et chef de Cabinet, tandis que le fonctionnement des

Emplacements des bureaux extérieurs de l'OMPI



bureaux individuels est supervisé par divers programmes, par l'intermédiaire d'une unité de coordination des bureaux extérieurs.

L'intégration a progressé grâce à un système informatique spécial – le projet d'architecture mondiale des bureaux – qui assure une interface informatique transparente et sécurisée entre les bureaux extérieurs et le siège. Les bureaux extérieurs fonctionnent désormais comme s'ils étaient au siège, ce qui améliore considérablement leur intégration dans les systèmes administratifs et les flux de travail.

Une politique de ressources humaines spécifique aux bureaux extérieurs a été mise en place. Une politique de mobilité du personnel, conjuguée à une augmentation spéciale de traitement, encourage le personnel à travailler dans les bureaux extérieurs.

En septembre 2012, un service d'appel ininterrompu a été mis en place, grâce auquel le réseau des bureaux extérieurs répond chaque jour aux appels que l'OMPI reçoit aux heures où le siège n'est pas opérationnel.

L'interface de communication des bureaux extérieurs avec les parties prenantes locales et leurs gouvernements hôtes a été considérablement renforcée. Les pages Web consacrées aux bureaux extérieurs sont continuellement mises à jour dans les langues appropriées pour chaque bureau, ce qui a encore amélioré notre capacité de toucher les parties prenantes et de promouvoir les plateformes, services et outils mondiaux de propriété intellectuelle. Plusieurs bureaux ont commencé à utiliser les réseaux sociaux afin d'élargir leur visibilité. Une initiative menée à l'échelle du réseau a démarré afin de communiquer systématiquement avec les journalistes dans les domaines de responsabilité des bureaux extérieurs, afin d'expliquer le mandat de l'OMPI et l'importance de la propriété intellectuelle. À compter de 2020, tous les bureaux extérieurs publieront régulièrement un bulletin d'information à l'intention des parties prenantes locales.

Administration et gestion

Faits saillants concernant l'administration et la gestion

Le Programme de réorientation stratégique comprenant 19 initiatives a conduit à la réforme de toutes les procédures administratives et opérationnelles

Extension du site de l'OMPI avec la construction du nouveau bâtiment, qui comprend des bureaux pour 500 fonctionnaires, et de la nouvelle salle de conférence pouvant accueillir 900 personnes

- Les deux grands projets de construction ont été achevés dans le respect des délais et du budget

Inauguration d'un nouveau studio multimédia en 2020

La transformation numérique a concerné toutes les procédures administratives et opérationnelles

Mise en place d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation

Adoption du multilinguisme et extension significative de la couverture linguistique des réunions et des publications

De fonction administrative, les achats sont devenus partenaire opérationnel des unités administratives

Avancées technologiques et projet de plateforme intégrée pour les services de conférence

Maturité des systèmes de gouvernance et de sécurité de l'information

Priorité à la sûreté et à la sécurité

Promotion de la responsabilité environnementale

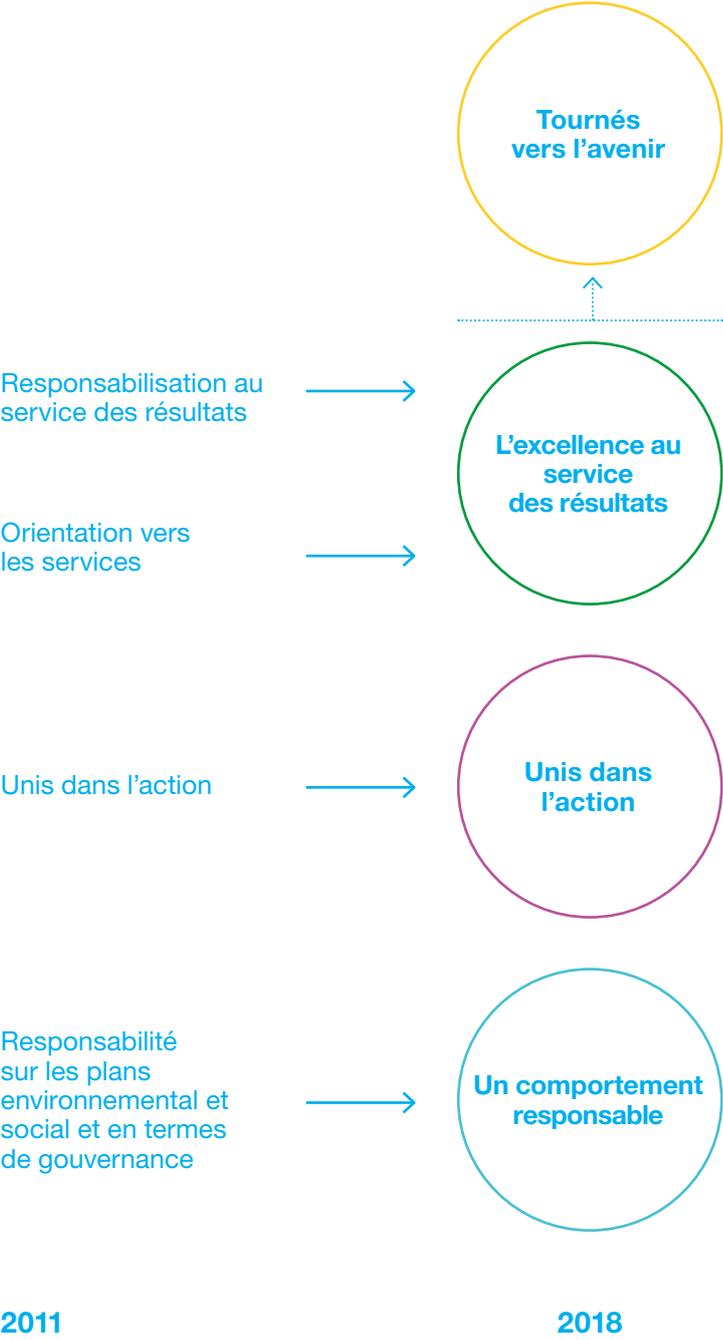
Les résultats des 12 dernières années ont été obtenus grâce à une transformation des services d'appui administratif et de gestion qui a permis à l'Organisation de fonctionner de manière intégrée, axée sur les résultats et adaptée à l'environnement numérique. La transformation a commencé en 2008 avec le Programme de réorientation stratégique.

Programme de réorientation stratégique

Le Programme de réorientation stratégique a accru la rapidité de réaction, l'efficacité et les capacités de l'OMPI et a constitué le point de départ du changement institutionnel et de l'amélioration continue qui allaient caractériser la transformation de l'OMPI au cours des exercices biennaux successifs. Dix-neuf initiatives figuraient dans le programme et contribuaient à la mise en œuvre de quatre valeurs essentielles. En 2018, les valeurs essentielles étaient pleinement intégrées dans les processus relatifs aux ressources humaines de l'Organisation et ont été reformulées comme suit : L'excellence au service du résultat, Unis dans l'action, Agir de manière responsable et Tournés vers l'avenir.

Le Programme de réorientation stratégique visait en particulier à moderniser les méthodes de gestion de l'Organisation, à numériser les finances et la planification des programmes, à instaurer la gestion des risques, à transformer la gestion des ressources humaines et à contribuer à la résilience de l'Organisation. Ses effets se sont fait sentir dans toute l'Organisation et il a été à l'origine de nombreuses améliorations observées dans les services et les résultats de l'OMPI. Lors de l'achèvement de chaque initiative mise en œuvre au titre du Programme de réorientation stratégique, les résultats ont été intégrés dans les programmes ordinaires de l'Organisation, favorisant un changement et une amélioration continus.

Évolution des valeurs essentielles



Rénovation et extension du site

Pendant la période 2008-2015, deux grands projets de construction ont été achevés : le nouveau bâtiment, inauguré en 2011, et l'emblématique salle de conférence de l'OMPI, inaugurée en 2014. Les deux bâtiments ont été achevés dans le respect des délais et du budget, et la dette contractée pour les constructions est désormais entièrement remboursée. La gestion de la construction de la salle de conférence de l'OMPI a été une grande réussite pour l'Organisation, l'OMPI ayant assumé le rôle d'entreprise générale. Au cours de la même période, un vaste programme d'entretien et de modernisation continus des bâtiments existants a été mis en œuvre pour éviter de devoir effectuer ultérieurement des rénovations ponctuelles importantes et coûteuses et pour mettre les bâtiments en conformité avec les normes de sécurité les plus récentes.

Le **nouveau bâtiment** a réglé le problème d'espace de travail de l'Organisation. C'est aujourd'hui le plus grand bâtiment de bureaux du site, représentant 40% de la capacité totale en espaces de bureaux. L'OMPI n'a plus besoin de louer des locaux à des bailleurs externes et le personnel a pu être regroupé sur un seul site. Le bâtiment est composé de bureaux modulaires situés autour de trois immenses atriums à toiture de verre et le long des façades extérieures. Des principes de conception à visée sociale et durable ont été adoptés, comme des jardins intérieurs de double hauteur, des dalles de béton activées thermiquement et des stores optimisés pour la lumière du jour afin de contrôler la chaleur et l'éblouissement.

Le nouveau bâtiment comprend également une cafétéria de 300 places assises, ouverte aux fonctionnaires, aux délégués et au public, ainsi que de nouvelles salles de réunion pour le personnel et les délégués.

L'ouverture du complexe de **la salle de conférence de l'OMPI** en 2014 a permis de disposer d'un espace de conférence supplémentaire de 5900 mètres carrés bienvenu pour accueillir les délégués aux réunions de l'OMPI. Avec près de 900 places, il s'agit de l'une des plus grandes capacités parmi les institutions des Nations Unies à Genève. Le nombre de petites salles de réunion disponibles sur le site de l'OMPI pour les réunions de groupe, les réunions bilatérales et autres est passé de 12 en 2011 à 18 actuellement.

Des politiques et des procédures ont été introduites en 2015 concernant l'utilisation et la location des installations de conférence de l'OMPI par d'autres parties afin de partager les installations, dans la mesure du possible, avec la communauté internationale à Genève. L'OMPI est fière d'avoir accueilli un certain nombre de réunions et de manifestations importantes, pour les États membres et d'autres organisations internationales.

En 2020, un nouveau **studio multimédia** a été inauguré, permettant d'accroître la qualité, la diversité et la quantité des productions vidéo et des photographies. Il permet de réduire les délais auxquels les vidéos peuvent être diffusées à l'extérieur par tous les canaux, tels que transmissions en direct, vidéos à la demande et réseaux sociaux. Son infrastructure principale a été construite en 2014 et il est équipé d'un matériel audiovisuel de classe mondiale. Le studio multimédia est devenu opérationnel en 2020.

Le nouveau bâtiment de l'OMPI a été inauguré en 2011



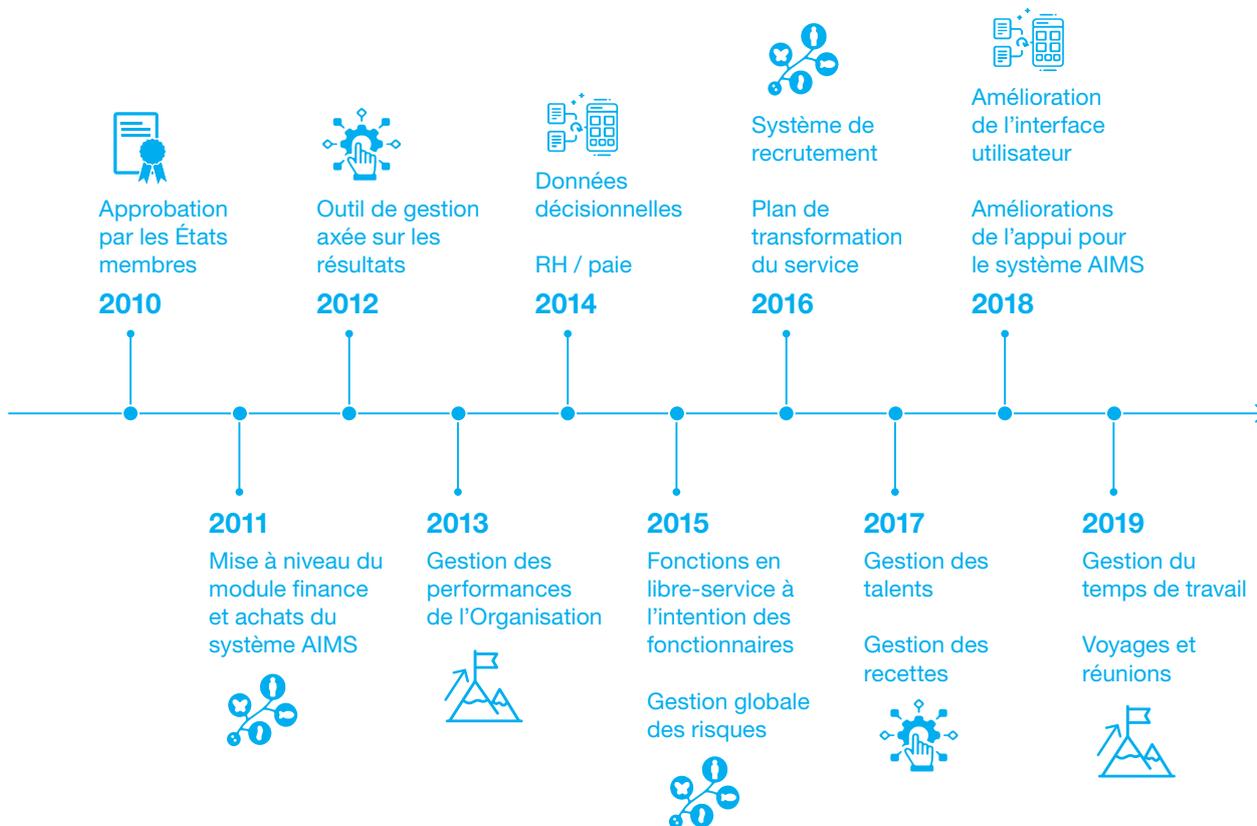
Photos: OMPI / Berrod

La salle de conférence de l'OMPI a commencé à accueillir des délégués en 2014



Le studio multimédia de pointe de l'OMPI

Évolution des solutions de l'Organisation



Transformation numérique

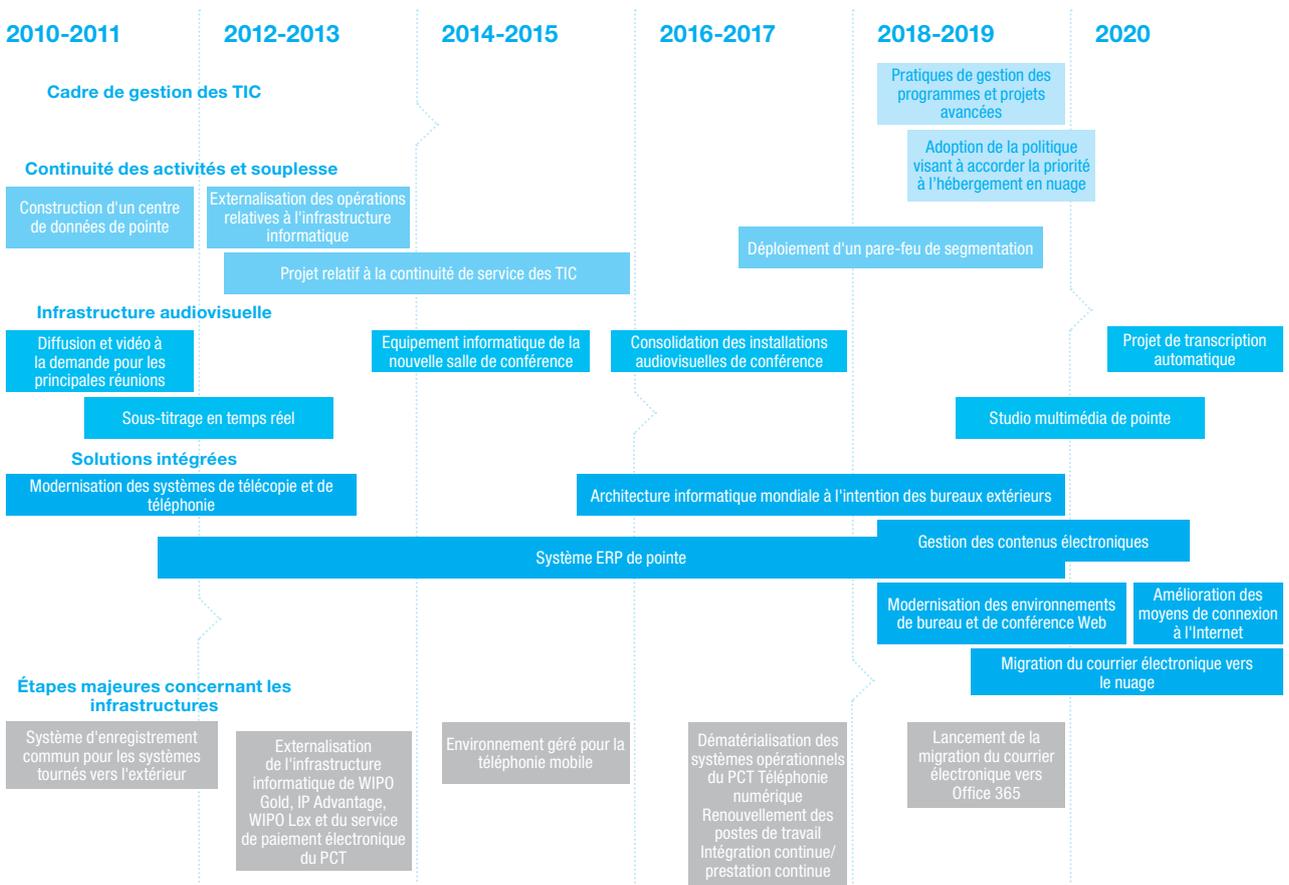
En 2009, l'infrastructure et les services TIC étaient largement génériques, avec notamment l'hébergement des systèmes bibliographiques opérationnels sur ordinateur central avec des capacités basiques en matière de réseau, de sauvegarde et de bureautique. Dans le cadre du Programme de réorientation stratégique, l'Organisation a créé en 2010 un Conseil des TIC chargé de définir la stratégie, les priorités d'investissement et les risques relatifs aux TIC. En 2014, les technologies de l'information et de la communication jouaient deux rôles essentiels à l'OMPI : en interne, elles appuyaient les opérations quotidiennes de l'OMPI, comme les télécommunications, le courrier électronique et le traitement des paiements; en externe, elles fournissaient des capacités permettant d'exploiter des applications opérationnelles à forte demande pour les clients de l'OMPI dans le monde entier, y compris les dépôts de demandes de brevet et de demandes d'enregistrement de marques.

Des partenariats et des collaborations plus solides ont été créés et, en l'espace de quatre ans, un nombre croissant de plateformes relatives aux systèmes essentiels de l'Organisation utilisait un service commun d'exploitation et d'infrastructure des TIC. Une stratégie moderne et flexible de sélection des fournisseurs de TIC a été mise en place, sur la base d'un certain nombre d'accords à long terme.

En 2020, la mise en œuvre des TIC a été divisée en programmes comprenant plusieurs projets. Les principaux programmes TIC en 2020 sont le portefeuille de projets ERP, le Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI, la migration de la messagerie électronique vers Microsoft 365 et la plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT. Tous ces projets utilisent les cadres de gouvernance Managing Successful Programs et PRINCE2 alors que la gestion des services repose sur la norme ITIL (Information Technology Infrastructure Library).

Toutes les procédures administratives au sein de l'Organisation ont été dématérialisées. La conception d'un projet de système intégré et global de **planification des**

Évolution des TIC



ressources de l'Organisation (ERP) est une initiative essentielle du Programme de réorientation stratégique. Grâce à un projet prévu sur plusieurs exercices biennaux pour mettre en place un portefeuille de projets ERP, les solutions de l'OMPI sont passées d'un simple système de production des états financiers et budgétaires en 2008 à une plateforme intégrée et globale répondant aux besoins en matière de gestion dans les domaines des finances, du budget, de la planification, des risques, des ressources humaines et des achats en 2020.

La gestion des dossiers, archives et documents de l'OMPI fait également l'objet d'un vaste processus de transformation numérique. La numérisation des archives de l'OMPI débutée en 2010 a permis de réduire de 30 minutes minimum à seulement quelques secondes le temps moyen nécessaire pour localiser et récupérer un document archivé. Le projet relatif à la gestion des contenus de l'Organisation permettra de déployer des technologies complexes de gestion des documents et de l'information pour chaque poste de travail de l'OMPI.

Au fur et à mesure de sa mise en place dans l'ensemble de l'Organisation, la plateforme de **gestion des contenus de l'Organisation** fournira de nouveaux outils pour numériser les flux d'information, partager des documents et protéger les informations et dossiers importants tout au long de leur cycle de vie. De puissantes fonctions de recherche et d'extraction réduiront le temps improductif actuellement consacré à la recherche d'informations et faciliteront l'accès aux savoirs contenus dans les dossiers de l'ensemble des services de l'Organisation. Le projet relatif à la gestion des contenus de l'Organisation a déjà produit une série d'avantages précoces, notamment une rationalisation des flux pour les demandes de traduction, un système de gestion des dossiers pour les achats, un système de gestion des dossiers du personnel, un répertoire commun pour accéder aux enseignements tirés des missions, un répertoire des descriptifs de projet, ainsi que des plans de classement structuré pour les documents financiers et le contenu relatif aux savoirs traditionnels.

Multilinguisme

Le multilinguisme est une conséquence naturelle du statut d'organisation internationale de l'OMPI, ainsi qu'un avantage concurrentiel essentiel dans la prestation de services à une communauté internationale d'utilisateurs. Toutefois, dans le passé, il y a eu diverses combinaisons de langues et de régimes découlant de différents traités. Des progrès considérables ont été accomplis au cours des 12 dernières années pour assurer une répartition plus équilibrée des langues disponibles pour les réunions, les publications et les services de l'OMPI.

Une **politique linguistique de l'OMPI** a été adoptée par les États membres après les délibérations des assemblées de 2010 et de 2011, prévoyant l'extension de la couverture des six langues de l'ONU à tous les documents de réunion, aux publications essentielles et aux pages d'accueil du site Web.

La politique linguistique a contribué à renforcer la confiance entre les États membres et à faciliter la prise de décision éclairée et inclusive en permettant aux États membres de communiquer et d'intervenir dans les débats et les négociations au sein des organes de l'OMPI. Elle a également permis d'accroître les avantages que les États membres peuvent retirer des publications de l'Organisation et du contenu important de son site Web sur le plan local.

En raison de l'extension de la couverture linguistique prévue par la politique linguistique, le volume de la demande de traduction a considérablement augmenté. Afin de maîtriser l'augmentation des ressources nécessaires pour faire face à la charge de travail accrue en matière de traduction, plusieurs mesures ont été adoptées, notamment i) des mesures de contrôle et de rationalisation visant à réduire la longueur et le nombre de documents; ii) une utilisation accrue des technologies modernes de traduction, notamment des outils de terminologie et de traduction automatique; iii) un recours accru à la sous-traitance, combiné à un renforcement du contrôle de la qualité afin de réduire les coûts sans compromettre la qualité; et iv) une équipe de traducteurs et d'interprètes plus polyvalents et professionnels travaillant avec des collaborateurs externes.

Grâce aux mesures de contrôle et de rationalisation, les documents de réunion sont devenus plus concis, ce qui a également contribué à faciliter les délibérations lors des réunions. Le recours accru à la sous-traitance et aux technologies modernes de traduction, notamment aux outils de traduction automatique neuronale les plus récents, a non seulement contribué à la gestion efficace de la charge de travail toujours plus importante des services de traduction, mais a également permis de réduire le coût de la traduction

par page, ainsi qu'il ressort des chiffres après l'adoption de la politique linguistique. En outre, grâce aux nouveaux outils de traduction assistée par ordinateur, une base de données terminologique multilingue a été créée et contient aujourd'hui plus de 60 000 termes de propriété intellectuelle. En plus d'assurer la cohérence dans les traductions, cet outil contribue à la réalisation de l'objectif de l'OMPI consistant à être la source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle dans toutes les langues officielles.

Achats : de fonction administrative à partenaire opérationnel

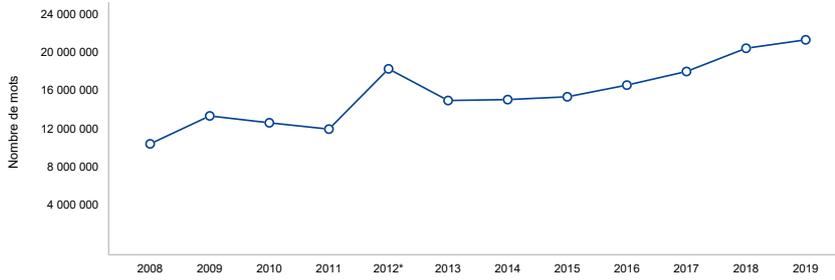
En 2008, la fonction des achats à l'OMPI était de nature transactionnelle, réactive et administrative. Un projet a été mis en œuvre pour la rendre stratégique et dynamique afin d'apporter une valeur ajoutée aux obligations opérationnelles de l'Organisation.

Avec le passage du papier au numérique, les pratiques de l'Organisation en matière d'achats ont évolué et incluent l'analyse systématique du marché, la collaboration avec des experts, l'établissement de réseaux avec d'autres entreprises importantes et la participation à des conférences spécialisées pour déterminer les meilleurs fournisseurs pour l'OMPI. Cette approche a été saluée par le Corps commun d'inspection (CCI), qui a conclu : "En tant que pratique recommandée qui devrait être reproduite par toutes les organisations, l'approche de l'OMPI axée sur le "choix des bons prestataires", qui consiste à analyser le service qu'elle est censée proposer et à déterminer la meilleure manière de le fournir, présente un grand intérêt".

Un programme annuel des achats confère à l'Organisation une vision plus globale de ses besoins et lui permet de tirer parti de son pouvoir d'achat pour négocier de meilleurs tarifs. Cette analyse a également permis la mise en œuvre d'accords à long terme, qui sont essentiels pour réduire les délais d'approvisionnement de l'Organisation : en conséquence, 61% des dépenses d'approvisionnement découlaient d'accords à long terme en 2019.

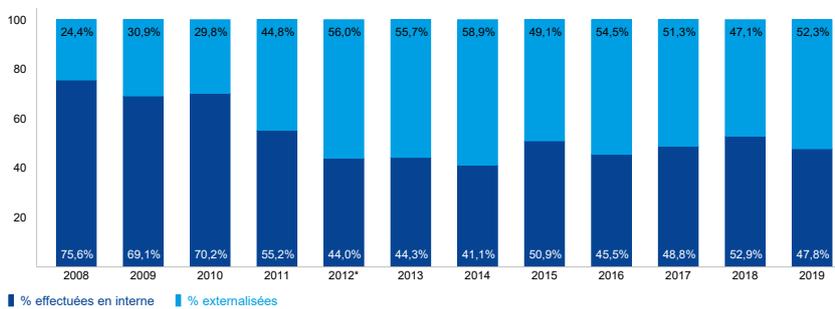
Afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, non seulement au stade de la sélection du fournisseur mais également tout au long du cycle de vie du contrat, le coût total de possession est désormais analysé et les coûts des composantes sont régulièrement négociés. Les fournisseurs sont classés en trois catégories : essentiels, stratégiques et ordinaires, l'examen des performances des fournisseurs des deux premières catégories permettant de s'assurer que des mesures de correction sont prises chaque fois que nécessaire.

Augmentation des volumes de traduction, 2008–2019

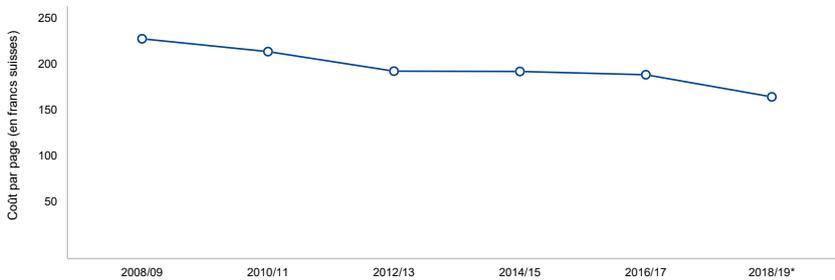


* Début de la mise en œuvre de la politique linguistique

Internalisation et externalisation des traductions



Coût de la traduction par page



* Introduction de la traduction automatique neuronale

Achats au règlement: vers la numérisation et l'automatisation

| Automatisation des processus relatifs aux achats et aux voyages | |
|---|--|
| 2008 | 2019 |
| Pas de processus des achats au règlement fondé sur la planification des ressources de l'Organisation. | Processus complet des achats au règlement avec vérification budgétaire intégrée dans la planification des ressources de l'Organisation |
| Pas de registre de gestion des contrats. | La gestion des contenus de l'Organisation prend la forme d'un répertoire de données unique incluant des processus d'approbation et des pistes de vérification. |
| Pas d'automatisation des transactions. | 50% des bons de commande sont générés automatiquement |
| Rapports et contrôles limités. | Tableau de bord des principaux indicateurs d'exécution : Achats tous les six mois; Analyse trimestrielle des informations sur les voyages. |
| Les appels d'offres sont gérés par courrier ou par messagerie électronique. | Plateforme électronique d'appels d'offres entièrement vérifiable, intégrée au Portail mondial pour les fournisseurs des organisations des Nations Unies (UNGM), qui devrait être améliorée et passer à l'hébergement en nuage. |
| La clôture financière des commandes est 100% manuelle. | La clôture financière des commandes est automatisée à 78%. |
| La réservation des voyages est 100% manuelle. | La réservation des billets d'avion est faite en ligne à 70%. |
| Outil obsolète de gestion des voyages et des réunions. | Nouvel outil de gestion des voyages et des réunions (TAM) intégré à la planification des ressources de l'Organisation. |

Services de conférence

Les services de conférence de l'OMPI jouent un rôle essentiel pour offrir un espace de dialogue multilatéral aux États membres de l'Organisation. Alors qu'en 2012, lorsque l'enquête de satisfaction systématique a été lancée, 89% des participants se disaient satisfaits des services de conférence, ce taux a récemment atteint une moyenne élevée et constante de 97%, résultat des efforts déployés par les équipes particulièrement motivées de l'Organisation pour fournir aux délégués des services et des équipements de haute qualité.

L'OMPI exploite de mieux en mieux les nouvelles technologies de conférence non seulement pour accroître son efficacité, mais aussi pour concrétiser l'engagement de l'Organisation en faveur de l'esprit d'inclusion, de l'accessibilité et de la transparence. En 2010, des essais de sous-titrage en direct au profit des personnes malentendantes ont commencé. Cette même année, les assemblées de l'OMPI étaient diffusées en direct sur le Web pour la première fois. Depuis 2012, les sessions officielles de toutes les grandes réunions de l'OMPI (y compris les conférences diplomatiques de Beijing et de Marrakech) sont systématiquement diffusées sur le Web. Les vidéos enregistrées sont publiées sur le site Web de l'OMPI et peuvent être visionnées à la demande, ce qui permet aux parties prenantes du monde entier de suivre les débats.

En 2019, le lancement du nouveau système de diffusion sur le Web et de vidéo à la demande a permis d'accroître la valeur et l'utilité des enregistrements vidéo des réunions de l'OMPI. Ce système prévoit le marquage numérique des contenus pour que les utilisateurs puissent retrouver sans peine les orateurs et les points de l'ordre du jour qui les intéressent lorsqu'ils naviguent dans les enregistrements. Il permet en outre d'accéder directement aux documents en cours d'examen ou de partager une courte vidéo par courrier électronique ou par les médias sociaux. Les vidéos sont mises en ligne le jour même, avec les six canaux d'interprétation linguistique.

Le nouveau système de diffusion est le premier résultat du projet de plateforme intégrée pour les services de conférence, qui est financé par le plan-cadre d'équipement pour 2018-2027. Ce projet a pour but d'automatiser les procédures papier actuelles et de transformer la gestion de l'enregistrement en ligne; il s'intégrera au système de gestion des contenus de l'Organisation pour la gestion des documents de conférence.

De nouveaux progrès techniques ont été réalisés en 2019, avec une initiative visant à tirer profit des technologies numériques et de l'intelligence artificielle pour transformer

la production des comptes rendus écrits et des enregistrements vidéo des réunions de l'OMPI. Selon les estimations, le remplacement des rapports de réunion in extenso traditionnels (qui requièrent beaucoup de travail) par une transcription entièrement automatisée à l'aide du nouvel outil *WIPO Speech-to-Text* de l'OMPI, suivie d'une traduction entièrement automatisée par *WIPO Translate*, permettrait d'économiser jusqu'à 2,6 millions de francs suisses (heures travaillées et coûts de traduction). Lors des assemblées de l'OMPI de 2019, les États membres ont largement approuvé la proposition de tester le nouveau système, pour commencer, avec les réunions de deux comités, le CDIP et le SCP. Là où la production humaine des rapports in extenso nécessite de nombreux mois, les transcriptions du comité produites par *WIPO Speech-to-Text* sont publiées sur le site Web dans toutes les versions linguistiques dans un délai d'une heure après chaque séance du matin et de l'après-midi.

Efficacité et qualité étaient les maîtres mots non seulement des services de conférence, mais aussi des services généraux œuvrant en coulisses. Entre 2017 et 2019, un plan d'action visant à repenser et à rationaliser les services d'impression et d'expédition du courrier a abouti au regroupement des opérations d'impression au sein d'une seule imprimerie, remaniée et tournée vers l'avenir, libérant ainsi 325 mètres carrés de bureaux. La simplification des processus et la réorganisation du personnel au sein d'une équipe polyvalente ont permis de réduire de 22% le coût moyen par page imprimée en 2018-2019 par rapport à l'exercice biennal précédent. Parallèlement, un modèle modulable de dotation en ressources a été mis en place pour les services d'expédition, offrant davantage de souplesse pour faire face aux tendances futures en matière d'expédition.

Gouvernance de l'information

Dans un premier temps, le PRS a remis l'accent sur la sécurité de l'information, se concentrant tout d'abord sur l'application de contrôles informatiques, ainsi que sur le lancement en parallèle d'un programme de formation destiné à mieux faire connaître les menaces pesant sur la sécurité de l'information. Au cours des 12 dernières années, les risques pesant sur l'information ont considérablement augmenté dans le monde, et les motivations et tactiques des acteurs de la menace ont gagné en complexité et en sophistication. L'OMPI a suivi cette évolution rapide et constante de la menace en adoptant une stratégie d'assurance informatique tournée vers l'avenir, qui vise à développer considérablement ses capacités en termes de gouvernance, de personnes, de processus et de technologies dans le domaine de l'assurance informatique, tout en maintenant un équilibre entre les besoins opérationnels de l'Organisation et les mesures de contrôle afin d'éviter les excès.



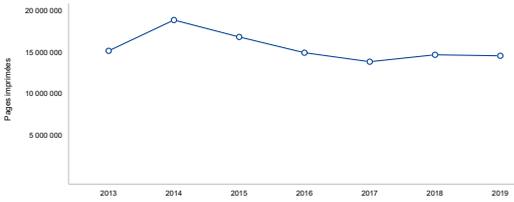
En 2019, l'équipe des conférences a offert ses services à près de 10 000 participants externes, lors de 150 réunions officielles (325 jours de réunion) organisées à Genève.

Diffusion sur le Web

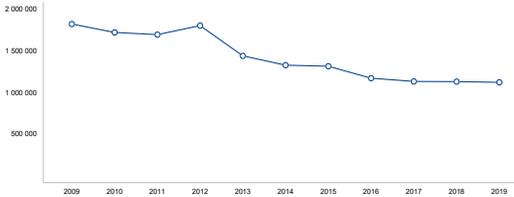


L'OMPI a montré la voie en diffusant sur le Web toutes ses grandes réunions depuis 2012. Cette marque d'ouverture de l'OMPI a été saluée sur Twitter par des organisations ayant le statut d'observateur, comme l'ONG Knowledge Ecology International, qui a déclaré que l'OMPI était "la référence en matière de transparence dans les négociations sur les droits de propriété intellectuelle".

Tendances papier, 2013-2019



Nombre d'envois postaux, 2009-2019



- L'imprimerie de l'OMPI a imprimé 14,57 millions de pages en 2019.
- Tandis que l'impression en masse de documents en noir et blanc (pour le PCT, Madrid et les conférences) est en baisse, la demande d'impression en couleur est en augmentation, ce qui montre la popularité des publications phares et des supports promotionnels ou événementiels de l'OMPI.
- Entre-temps, l'utilisation accrue des communications numériques a entraîné une baisse constante du nombre d'envois postaux, qui est tombé à 1,1 million en 2019.

En 2013, l'OMPI a révisé ses Politiques en matière de sécurité informatique pour les mettre en conformité avec la norme internationale sur la sécurité de l'information, ce qui a conduit à la certification officielle du système du PCT selon la norme ISO/CEI 27001 par un organisme d'accréditation indépendant. La stratégie d'assurance indépendante a été assortie d'une capacité à mener périodiquement des tests d'intrusion indépendants dans l'environnement informatique de l'OMPI pour détecter et corriger les failles de manière proactive. L'OMPI a progressivement étendu la certification ISO/CEI 27001 à tous les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et a réussi à conserver cette certification au cours des sept dernières années.

En 2019, les vérificateurs chargés du renouvellement de l'accréditation ont déclaré : "L'OMPI a réuni tous les ingrédients nécessaires pour disposer d'un système de gestion de la sécurité de l'information efficace : implication de la haute direction, existence d'un noyau de spécialistes très compétents en matière de sécurité, budget adapté, mise à disposition de ressources (programme de sécurité stratégique, SABSA, iSOC, LogRhythm, CrowdStrike, TITUS, PenTesting). Il en résulte que l'OMPI dépasse très souvent les exigences fixées par la norme".

Reconnaissant que l'être humain est souvent le maillon le plus faible de la chaîne de sécurité, un effort concerté – et de plus en plus approfondi – a été entrepris en 2016 pour sensibiliser les utilisateurs. Il incluait, entre autres, une formation obligatoire sur la sécurité de l'information – suivie à plus de 96% –, des campagnes périodiques de lutte contre l'hameçonnage, des formations techniques personnalisées sur la sécurité et une semaine annuelle de sensibilisation à la sécurité de l'information. Le personnel de l'OMPI est désormais pleinement conscient des menaces qui pèsent sur la sécurité de l'information et adopte les comportements adaptés pour préserver la sécurité.

En prévision de l'adoption de services d'informatique en nuage, un dispositif d'évaluation des prestataires de services en matière de sécurité a été mis en place. Afin d'accroître la cohérence de l'évaluation, du suivi, de la gestion et de la notification des risques liés à la sécurité de l'information, plusieurs processus de gestion des risques de sécurité informatique ont été mis en œuvre au cours de l'exercice biennal 2018-2019 grâce à une solution en matière de gouvernance, de gestion des risques et de mise en conformité dans le domaine de la sécurité informatique.

Pour contrer l'augmentation rapide des menaces en matière de cybersécurité, depuis les attaques de logiciels malveillants jusqu'aux attaques par déni de service en passant par celles des logiciels rançonneurs, l'OMPI a créé en 2018 un Centre opérationnel pour la sécurité de l'information ouvert

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui surveille, détecte et réagit aux incidents de sécurité de l'information de manière proactive, réduisant ainsi considérablement le temps moyen nécessaire pour détecter un incident. Le dispositif de gestion de la vulnérabilité existant a été considérablement renforcé en 2019 pour permettre une analyse périodique des infrastructures informatiques sur site et en nuage de l'OMPI afin de détecter et de gérer les vulnérabilités au plus tôt au niveau des infrastructures, des applications et du code.

Après l'adoption en 2017 d'une stratégie visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage, l'OMPI a mis en place une architecture de sécurité pour assurer la protection technique de ses actifs informatiques. Dans ce cadre, plusieurs architectures et schémas de sécurité de référence ont été définis pour assurer l'application uniforme et la possibilité de réutilisation des contrôles de sécurité effectués dans le cadre du déploiement des applications et des services de l'OMPI, y compris pour la plateforme informatique de La Haye, le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI, la plateforme résiliente et sécurisée du PCT, le Programme d'aide aux inventeurs, WIPO GREEN, le réseau de sûreté et de sécurité physiques et WIPO Proof.

Fidèle au principe de l'amélioration continue, l'OMPI poursuit sa mise en œuvre de plusieurs initiatives en matière d'assurance informatique, portant notamment sur le dispositif de gestion des identités et des accès et l'infrastructure à clé publique (ICP), afin de répondre à l'évolution des besoins opérationnels et d'atténuer les risques informatiques émergents.

Sûreté et sécurité

En 2008, le dispositif de sûreté et de sécurité de l'OMPI reflétait un environnement où la menace était relativement stable et reposait sur une force de dissuasion non armée opérant de concert avec un dispositif de sécurité physique traditionnel.

Au fil du temps, l'OMPI a réalisé des investissements stratégiques pour se doter de compétences et de moyens pérennes en matière de sûreté et de sécurité, ce qui lui a permis d'atteindre un niveau de maturité significatif dans la lutte contre les menaces potentielles pour le personnel, les délégués, les visiteurs et les actifs de l'OMPI.

À la suite de plusieurs attentats terroristes de grande envergure perpétrés dans les capitales européennes, et pour se préparer à la complexité croissante des enjeux de sécurité dans le monde, l'OMPI a lancé un Plan stratégique de sécurité (PSS) pluriannuel (2016-2021) dont l'objectif est de créer un service modernisé, professionnalisé et renforcé de gestion globale des risques pour la sécurité, souple et adapté, mais répondant aussi à des besoins opérationnels qui

évoluent rapidement, pour permettre à l'OMPI de s'acquitter de sa mission dans le monde entier. Le Plan stratégique de sécurité cherche à atteindre cet objectif à travers plusieurs initiatives tactiques, opérationnelles et stratégiques en matière de sûreté et de sécurité qui appuient directement et indirectement les opérations du siège, les bureaux extérieurs, les conférences et les missions.

Un service d'analyse des menaces et des risques a été créé en 2017, qui est capable de suivre et d'analyser en amont tous les risques liés à la sûreté et à la sécurité du personnel, des actifs physiques, des conférences et des manifestations de l'OMPI au niveau local et mondial, ainsi que de diffuser rapidement des rapports de haute qualité auprès d'un large éventail de parties prenantes au sein de l'Organisation.

Un service chargé des opérations de sécurité internationales a également été créé sur recommandation du Groupe de travail de l'OMPI sur le devoir de diligence en matière de sûreté et de sécurité, dont la mission est d'assurer un suivi et de fournir des conseils et un appui en matière de sécurité en ce qui concerne l'ensemble des déplacements, événements à l'étranger et bureaux extérieurs de l'OMPI. Ce service constitue la colonne vertébrale d'un service plus large de gestion des risques liés aux déplacements, et permet à l'OMPI d'évaluer les risques pour tous les voyages officiels et de fournir un soutien en cas d'incident.

Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges (H-MOSS)

- Les normes H-MOSS ont permis d'améliorer considérablement la sûreté et la sécurité sur le site de l'OMPI à Genève, par l'adoption d'une approche de la sécurité des bâtiments fondée sur l'utilisation de systèmes intelligents interopérables.
- Parmi les principaux aménagements, citons un nouveau Centre d'accès de l'OMPI doté de moyens accrus pour la surveillance, le contrôle des entrées et la délivrance des badges, un périmètre de sécurité renforcé et un centre des opérations de sécurité fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- Le déploiement d'agents de sécurité armés en 2017 a permis d'accroître la sûreté et la sécurité sur le lieu de travail pour le personnel, les délégués et les visiteurs de l'OMPI, tout en répondant aux besoins d'un programme de conférences et d'événements considérablement élargi.
- À ces améliorations découlant des normes H-MOSS se sont ajoutés des projets qui ont permis un renforcement de la sécurité des bâtiments, de la sécurité incendie et de la sécurité informatique, et la mise en place d'une gestion dynamique des incidents permettant de faire face à des menaces qui évoluent rapidement.

Responsabilité sociale

La création d'un Bureau de la déontologie dans le cadre du PRS en 2010 a renforcé la capacité de l'Organisation à faire face aux éventuelles utilisations abusives des ressources et autres fautes professionnelles. Après une large consultation du personnel, un Code de déontologie de l'OMPI a été adopté pour veiller à que les fonctionnaires de l'OMPI à tous les niveaux comprennent leurs obligations éthiques envers l'Organisation. Au cours des exercices biennaux qui ont suivi, le Bureau de la déontologie de l'OMPI est devenu partie intégrante du système d'application du principe de responsabilité de l'Organisation, offrant des normes, une formation et une sensibilisation à la déontologie, ainsi que des avis et des conseils confidentiels.

Associé à un projet de neutralité carbone, le PRS a souligné l'importance de la réduction de l'impact environnemental de l'OMPI. Depuis 2011, des mesures d'incitation et de sensibilisation ont encouragé le personnel à utiliser des moyens de transport autres que la voiture pour se rendre au travail, comme le vélo électrique. Lors de la construction du nouveau bâtiment et de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, une attention particulière a été accordée à la mise en place d'infrastructures respectueuses de l'environnement, telles que la ventilation naturelle. Depuis 2014, l'OMPI compense les inévitables émissions de carbone causées par ses activités (75% par les voyages et 25% par les bâtiments), grâce à un mécanisme mis en place en vertu de la CCNUCC.

La quantité de papier consommée par les services d'impression, de courrier et de distribution des documents a été considérablement réduite. La diffusion des documents de conférence par courrier électronique a commencé en 2009. Le nombre total de pages imprimées pour les documents de réunion est passé de plus de 10,9 millions en 2009 à moins de 1,16 million en 2019, soit une réduction de 90% en 10 ans.

L'accessibilité physique des locaux pour toutes et tous et la mobilité des personnes handicapées sont au cœur des préoccupations de l'OMPI. Elles font partie des critères spécifiques d'évaluation et de définition des projets pour tous les travaux de construction et de rénovation des locaux.

L'OMPI et l'ONUG ont convenus de s'engager dans une initiative commune pour proposer un service de garde d'enfants, avec le soutien du pays hôte et de la ville de Genève. Le but de ce projet, qui est encore dans sa phase pilote, est d'offrir des places de crèche aux enfants du personnel de l'ONUG et de l'OMPI, ainsi que, pour une partie gérée par la Ville de Genève, à d'autres enfants.

Ressources humaines

Faits saillants concernant les ressources humaines

La gestion des ressources humaines répond à la transformation numérique, à l'évolution de la composition géographique de la demande et à la nécessité d'adopter des modalités de travail plus souples

Introduction d'un nouveau système de gestion de la performance

Réforme contractuelle et élimination du problème persistant des fonctionnaires temporaires de longue durée

Réduction des délais de recrutement

Introduction de la stratégie en matière de ressources humaines

Révision complète du cadre réglementaire applicable aux ressources humaines

Promotion de la parité hommes-femmes et de la diversité géographique

La gestion des ressources humaines a connu une adaptation majeure compte tenu de l'évolution de son environnement. Quatre défis se distinguent plus particulièrement. Le premier a été la transformation numérique, qui a nécessité le recyclage ou le renforcement des compétences du personnel en poste, ainsi qu'une modification des profils et des attributs recherchés pour les recrutements. Le deuxième est lié à l'évolution de la répartition géographique de la demande en faveur des services de l'OMPI, puisque le nombre total de demandes PCT déposées en chinois, coréen et japonais a augmenté pour atteindre près de 50% de l'ensemble des demandes. Cette évolution a modifié les profils linguistiques recherchés pour les systèmes du PCT et de Madrid. Le troisième défi a été la refonte complète du cadre réglementaire et des opérations de gestion des ressources humaines, qui suppose une plus grande souplesse de la part de l'ensemble du personnel. Enfin, le recours accru à des ressources externes afin de mettre en place un effectif davantage modulable a exigé de nouvelles compétences en matière de gestion dans l'ensemble de l'Organisation.

Programme de réorientation stratégique

Entre 2009 et 2013, l'OMPI a effectué une révision complète du Statut et Règlement du personnel pour la première fois depuis 1982, dans le cadre du programme de réorientation stratégique. L'objectif était de simplifier les dispositions, de

les aligner, le cas échéant, sur les meilleures pratiques en vigueur dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, et d'assurer une plus grande équité, une plus grande souplesse et une plus grande efficacité dans la gestion des ressources humaines.

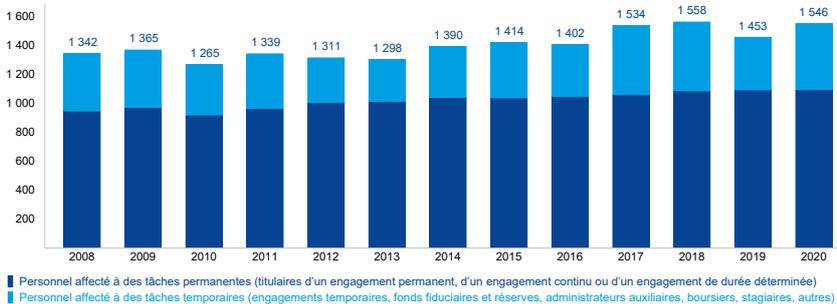
L'ensemble du cadre de politique générale pour la gestion des ressources humaines a également été révisé et mis en conformité avec le nouveau Statut et Règlement du personnel. Le résultat a été un cadre plus clair et modernisé, dans lequel les informations relatives aux ressources humaines sont devenues plus facilement accessibles aux fonctionnaires.

À l'issue du programme de réorientation stratégique, en 2013, une stratégie en matière de ressources humaines à l'échelle de l'Organisation a été conçue afin de permettre à l'Organisation de concilier gestion efficace du personnel et environnement de travail favorable et propice à la réalisation des objectifs des programmes dans tous les secteurs de l'OMPI.

Gestion des performances

En 2009, l'OMPI a commencé à mettre graduellement en œuvre un nouveau Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel – une initiative clé du programme de réorientation stratégique – qui reliait les

Évolution de l'effectif de l'OMPI depuis 2008



objectifs du personnel à ceux de l'Organisation et prévoyait des évaluations détaillées tout en mettant l'accent sur le perfectionnement continu du personnel et la régularité des échanges entre les chefs de service et leurs subordonnés au sujet de la performance.

Planification des ressources de l'Organisation (ERP)

L'un des principaux succès du programme de réorientation stratégique a été la mise en place d'un système ERP, qui rassemble de nombreux systèmes disparates en une seule solution intégrée. L'intégration des systèmes de planification, de gestion financière et de gestion des ressources humaines de l'OMPI s'est faite en plusieurs étapes, mises en œuvre sur plusieurs années. L'élaboration des politiques a suivi et appuyé les nouvelles procédures en ligne pour tous les domaines des ressources humaines, contribuant ainsi à la création d'un environnement sans papier et à l'optimisation de la prestation de services.

Régularisation des fonctionnaires temporaires de longue durée

Par le passé, l'OMPI a souvent eu recours à divers contrats de courte durée pour répondre à la forte croissance de l'Organisation et de sa charge de travail, notamment dans le système du PCT, sans qu'il soit possible de créer des postes de durée déterminée pour régulariser ces fonctions. Cette situation a abouti à un grand nombre de fonctionnaires temporaires ayant accumulé plus de cinq années de service ininterrompu, ce qui a engendré des inégalités dans les conditions d'emploi entre ces fonctionnaires temporaires et les fonctionnaires en poste pour des attributions similaires, et a exposé l'Organisation à un risque juridique important. En 2010, les États membres ont approuvé une stratégie de régularisation qui a permis de créer 156 postes inscrits au budget ordinaire sur une période de cinq ans. Grâce à un certain nombre d'initiatives, dont l'amélioration

de la planification des effectifs, l'élaboration d'un cadre réglementaire clair et l'utilisation d'instruments contractuels appropriés afin de tenir compte des besoins opérationnels, l'Organisation avait résolu la question des fonctionnaires temporaires de longue durée en 2017.

Réforme du cadre contractuel, recrutement et sélection

En 2012, l'Organisation a mis en œuvre le nouveau cadre contractuel établi par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Ce cadre couvrait à la fois les besoins de personnel à court et à long termes grâce à trois types d'engagements (temporaires, de durée déterminée et continus/permanents), tous soumis au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI ainsi qu'aux normes de conduite qui y sont énoncées.

En particulier, le cadre a institué des engagements temporaires afin de répondre à des besoins de courte durée clairement définis (jusqu'à deux ans), conférant aux titulaires le statut de "membre du personnel" et de meilleures prestations. Avec ces engagements temporaires limités dans le temps, l'OMPI s'est assurée qu'une population de fonctionnaires temporaires de longue durée ne serait pas recréée.

Entre 2012 et 2013, un cadre contractuel clairement défini a également été institué pour les non-fonctionnaires, y compris les stagiaires, les boursiers et les prestataires de services individuels.

Un certain nombre de modifications ont également été apportées aux procédures et règles régissant le recrutement et la sélection au cours de cette période, afin de garantir un recrutement plus efficace et plus rapide du personnel et d'encourager la diversité géographique et la parité hommes-femmes. De nouvelles procédures ont été mises au point pour le recrutement et la sélection des fonctionnaires temporaires.

Système de justice interne et relations avec le personnel

Le système de justice interne a été réorganisé en 2014, afin de renforcer le règlement formel et informel des différends, d'éliminer les chevauchements entre les différents intervenants et d'offrir la garantie d'une procédure régulière.

Les consultations du personnel ont été un point essentiel de toutes les grandes initiatives liées à la réforme des ressources humaines durant cette période. Outre les échanges avec le Conseil du personnel sur toutes les questions relatives au bien-être et à l'administration du personnel, de nouveaux mécanismes ont été mis en place pour impliquer le personnel dans les processus de changement et obtenir son avis.

Le Groupe consultatif mixte (auquel participent le personnel et la direction) a été créé en 2014 pour conseiller le Directeur général sur les questions relatives au personnel. Les nouvelles dispositions ont permis au Groupe consultatif mixte d'examiner les pétitions, prévoyant ainsi un nouveau mécanisme pour recevoir les observations du personnel sur les questions relatives aux ressources humaines. En réponse aux recommandations formulées par le Groupe consultatif mixte concernant la première pétition du personnel, le Directeur général a confirmé le droit de tous les membres du personnel de voter aux élections de leurs représentants.

Des groupes de travail sur la gestion du personnel ont également été créés pour un certain nombre d'initiatives politiques majeures, notamment la révision du Statut et Règlement du personnel, le nouveau système de justice interne et la réforme du système de gestion du temps de travail.

Amélioration du cadre réglementaire en matière de ressources humaines

Au cours de cette période, le Statut et Règlement du personnel, ainsi que les textes administratifs et procédures connexes, ont été régulièrement révisés, afin de maintenir un cadre réglementaire fiable et des procédures efficaces qui s'adaptent à l'évolution des besoins et des priorités de l'Organisation et permettent d'y répondre, tout en étant alignés sur les meilleures pratiques en vigueur dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

Parmi les principales modifications mises en œuvre, on peut citer :

- une nouvelle politique de gestion et d'aménagement du temps de travail visant à permettre aux fonctionnaires d'atteindre leurs objectifs professionnels de la manière

la plus efficace, rationnelle et productive possible, tout en renforçant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;

- un programme de récompenses et de reconnaissance visant à reconnaître les résultats excellents des fonctionnaires et des équipes grâce à une combinaison de récompenses en espèces et de récompenses non monétaires;
- un nouveau régime de prestations versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur conformément aux recommandations de la CFPI approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies, introduisant un barème unifié des traitements, un nouveau régime d'indemnités pour charges de famille, des prestations nouvelles ou révisées liées à la réinstallation et des indemnités allouées aux fonctionnaires sur le terrain, ainsi qu'une indemnité pour frais d'études révisée;
- une amélioration des politiques en matière de congé de maternité, de paternité et d'adoption, introduisant une plus grande souplesse dans l'exercice du congé parental, et de meilleures prestations pour les fonctionnaires temporaires;
- une nouvelle politique en matière de classement et de reclassement de postes, qui fait désormais partie intégrante de la planification et de la budgétisation des ressources humaines;
- l'introduction d'une nouvelle catégorie de personnel local, à savoir les administrateurs recrutés sur le plan national, qui peuvent être recrutés à un lieu d'affectation hors siège pour exercer des fonctions d'administration nécessitant des compétences locales;
- le changement de l'âge réglementaire de départ à la retraite, passé de 62 à 65 ans, d'abord pour les nouveaux fonctionnaires nommés à compter du 1^{er} janvier 2014, puis pour l'ensemble des fonctionnaires depuis le 1^{er} janvier 2020;
- le renforcement des mécanismes formels et informels de prévention et de règlement des différends et griefs liés à des difficultés rencontrées sur le lieu de travail – harcèlement en particulier – à la disposition de tous les membres du personnel (fonctionnaires et non-fonctionnaires);
- la campagne visant à promouvoir l'harmonie et le respect au travail, y compris l'élaboration d'un guide à l'usage de l'ensemble du personnel sur les valeurs, les principes, les règles et les politiques de l'OMPI et la formation de l'ensemble des cadres et membres du personnel;
- une nouvelle politique de prévention et de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, qui fournit à tous les membres du personnel des normes claires auxquelles ils doivent adhérer;
- une nouvelle politique en matière d'apprentissage et de perfectionnement, visant à combler les déficits de compétences du personnel et à faciliter le perfectionnement continu;

- les nouvelles politiques précisant les conditions de mobilité vers les bureaux hors siège et les indemnités et prestations allouées aux fonctionnaires des bureaux extérieurs;
- l'amélioration des perspectives de carrière du personnel (grâce à des possibilités de transfert interne, à l'affectation à des bureaux hors siège de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, à un projet pilote d'échange volontaire de postes, à des affectations temporaires de fonctionnaires de l'OMPI à des sociétés externes aux fins de formation et à des affectations temporaires de fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, d'un engagement continu ou d'un engagement permanent à des postes temporaires et des postes de projet de durée déterminée);
- la reconnaissance des conjoints – définition élargie du terme “conjoint” pour faciliter la reconnaissance d'un mariage, d'un partenariat domestique ou d'un partenariat entre personnes du même sexe dans certains cas;
- une procédure d'évaluation de la période probatoire pour l'ensemble du personnel, ainsi qu'un système d'évaluation des performances pour les fonctionnaires temporaires;
- la publication sur l'Intranet d'un manuel sur les ressources humaines, qui donne au personnel des informations et des ressources essentielles sur divers sujets relatifs aux ressources humaines. En outre, des réunions d'information régulières à l'intention du personnel ont été organisées et des messages régulièrement adressés au personnel concernant les initiatives en matière de ressources humaines, afin de mieux faire comprendre au personnel la raison d'être et les principales modifications apportées par les initiatives.

Performances et perfectionnement du personnel

En 2009, l'OMPI a lancé un nouveau système de gestion des performances dénommé Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS). Le PMSDS permet à l'Organisation de suivre les performances individuelles du personnel et de gérer les besoins en matière de perfectionnement. Le système garantit que les objectifs professionnels individuels sont alignés sur les résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation, et aide chaque fonctionnaire à comprendre comment il a contribué au mandat et aux résultats de celle-ci. Au fil des années, le PMSDS a été continuellement amélioré et en 2018, un nouvel outil dénommé ePerformance a été intégré au système de planification des ressources de l'OMPI, liant directement les objectifs individuels aux activités de programme définies dans le système de gestion des performances de l'Organisation.

En 2018, l'OMPI a mis en œuvre le système de gestion de l'apprentissage de l'Organisation (ELM), une plateforme unique permettant de gérer toutes les activités de formation du personnel de l'OMPI. Administré et utilisé par diverses équipes au sein de l'Organisation (par exemple, DGRH, services informatiques, AIMS, Brevets et technologies, Marques et dessins et modèles), ce système a facilité le retrait de multiples solutions informatiques préalablement utilisées par ces équipes. Le système ELM a considérablement accru la transparence et l'exhaustivité des données de formation tout en facilitant l'administration de la formation individuelle et en améliorant l'accès du personnel de l'OMPI au contenu pédagogique numérique.

Le programme de mentorat de l'OMPI, qui tire parti des talents internes, a été lancé au début de l'année 2018 afin d'améliorer l'apprentissage et le perfectionnement professionnel et de renforcer la satisfaction du personnel, la productivité et le partage des connaissances. Le programme a été bien accueilli tant par les mentors que par les bénéficiaires. Avec 10 autres entités du système des Nations Unies, l'OMPI a également cocréé EMERGE, un programme d'une durée de neuf mois qui prépare les femmes au grade P-3 à occuper des postes de direction. Le programme existe aujourd'hui depuis quatre ans.

Restructuration et planification des effectifs

L'initiative visant la restructuration de l'Organisation, dans le cadre du plan de réorientation stratégique, a permis une utilisation efficace des ressources humaines, étayée par une solide description des emplois et par des relations de subordination et une répartition de la charge de travail clairement définies. En 2009, l'Organisation tout entière a été réorganisée autour de sept secteurs, regroupant les fonctions associées et améliorant leur alignement sur les objectifs stratégiques de l'OMPI. Un examen de l'Organisation selon une approche descendante effectué en 2012-2013 a permis d'améliorer la structure et les ressources de chaque unité administrative afin d'optimiser la productivité.

La planification des effectifs a été progressivement intégrée dans le processus de planification du programme et budget biennal. Les chefs à tous les niveaux ont participé à des ateliers et des réunions portant sur la planification biennale des effectifs, consacrés à l'introduction d'une approche plus stratégique de la gestion des effectifs qui recense les lacunes et les risques à court, moyen et long termes. L'OMPI a également renforcé ses compétences en matière de collecte et d'utilisation responsable des données concernant le personnel. Les enseignements tirés de l'analyse de ces données fournissent des éléments essentiels pour la formulation de stratégies efficaces en matière de planification des effectifs.

Acquisition de talents

Le recrutement à l'OMPI s'est professionnalisé. Les dispositions du Statut et Règlement du personnel révisé concernant les comités des nominations ont été approuvées par les États membres et introduits en janvier 2012. Un nouveau système de recrutement électronique en nuage à la pointe de la technologie a été mis en œuvre en 2016, simplifiant ainsi la procédure de candidature ainsi que la collecte et l'analyse de données pour l'Organisation. L'incidence positive de ces changements est illustrée par la réduction du délai moyen de recrutement, qui est aujourd'hui de 19,2 semaines, contre 30 semaines en 2011.

L'Organisation a renforcé son image de marque comme employeur de choix, ainsi que ses activités de sensibilisation, grâce aux missions de recrutement, aux améliorations apportées au site Web de l'OMPI et aux médias sociaux. En outre, en octobre 2016, le Comité de coordination de l'OMPI a approuvé un élargissement des activités de sensibilisation, et les États membres non représentés parmi le personnel de l'OMPI ont été invités à désigner un coordonnateur pour travailler en partenariat avec le Secrétariat, afin de contribuer aux activités de sensibilisation dans leur zone géographique respective. Aujourd'hui, 33 des 81 États membres non représentés ont désigné des coordonnateurs, contre 13 sur 84 en novembre 2018.

L'OMPI a également amélioré les possibilités de formation qu'elle propose aux jeunes cadres. D'importantes améliorations ont été apportées aux conditions du programme de stages de l'OMPI, ce qui en fait un programme "phare" parmi les programmes de stages du système des Nations Unies. Par ailleurs, une augmentation de la demande de programmes de bourses à l'OMPI a donné lieu à une décision visant à améliorer les conditions offertes aux boursiers de l'OMPI, afin d'assurer une plus grande cohérence entre les programmes.

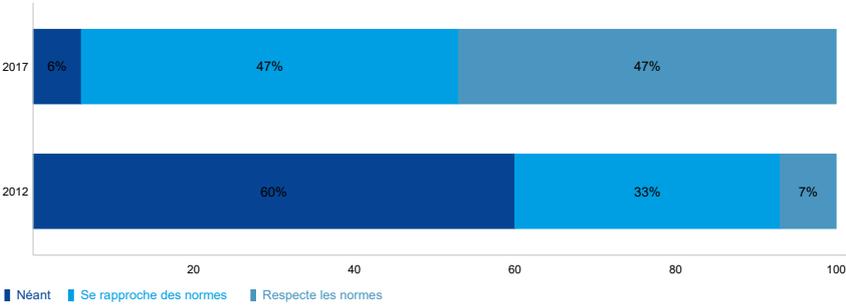
Parité et diversité

En août 2014, l'OMPI a lancé sa première Politique en matière d'égalité des sexes, conformément aux engagements pris dans les Conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social (A/52/3) et dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (CEB/2006/2). La politique établit un cadre général permettant d'intégrer le principe d'égalité entre les sexes dans les fonctions, politiques et programmes de l'Organisation, ainsi que dans la gestion des ressources humaines. Compte tenu de cette politique, l'OMPI met en œuvre des initiatives portant spécialement sur l'égalité des sexes tout en intégrant les considérations relatives à cette question dans les autres initiatives. Le Département de la gestion des ressources humaines supervise un vaste réseau de coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité des sexes, provenant de chaque programme, dont les capacités sont constamment développées et mises à jour.

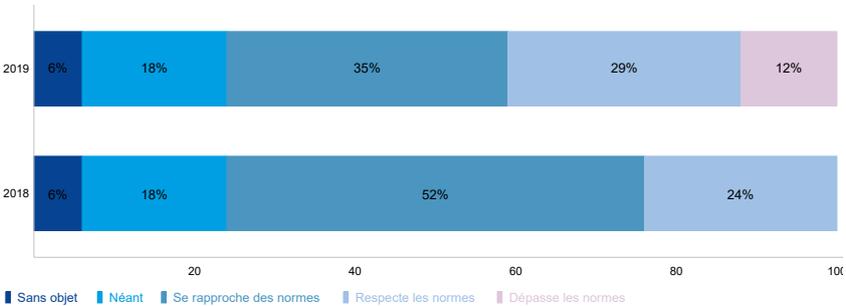
Depuis 2012, l'OMPI participe à la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP), un mécanisme d'application du principe de responsabilité approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). La première phase d'ONU-SWAP a été mise en œuvre entre 2012 et 2017. L'OMPI a augmenté son taux de conformité de 40 points de pourcentage en cinq ans, passant de 7% en 2012 à 47% en 2017. La deuxième phase d'ONU-SWAP a commencé en 2018 et s'est accompagnée d'une augmentation du nombre d'indicateurs et de seuils de conformité plus élevés. Tirant parti des progrès accomplis au cours de la première phase, l'OMPI a débuté la deuxième avec un taux de conformité de 24%. Entre 2018 et 2019, le taux de conformité de l'OMPI s'est amélioré de 17 points de pourcentage supplémentaires. En conséquence, l'OMPI respectait ou dépassait les normes pour 41% des évaluations en 2019, et elle dépassait pour la première fois les normes relatives à deux indicateurs d'ONU-SWAP.

En ce qui concerne la représentation géographique, les efforts constants déployés ont permis à l'Organisation de passer de la situation de 2008, où 102 nationalités étaient représentées au sein de son personnel, à la situation actuelle avec 120 nationalités représentées.

Analyse comparative de la conformité avec les normes ONU-SWAP 1, 2012 et 2017



Analyse comparative de la conformité avec les normes ONU-SWAP 2, 2018 et 2019



L'OMPI et le système des Nations Unies

L'OMPI joue un rôle actif au sein du système des Nations Unies de diverses manières.

L'Organisation a soutenu, dans le cadre de son mandat, les objectifs de développement durable (ODD). Les liens avec les ODD sont intégrés à la planification et à l'établissement de rapports.

L'Organisation a accueilli la réunion de printemps du Conseil des chefs de secrétariat en 2018, et le Secrétariat a joué un rôle de premier plan au sein de nombreux comités interinstitutions, notamment en présidant le Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies, le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies, le Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies, l'Équipe spéciale chargée de la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies et la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP)/Groupe linguistique.

L'Organisation a activement participé et contribué à plusieurs processus essentiels de l'ONU, dont le Sommet des Nations Unies de 2015, durant lequel les États membres de l'ONU ont adopté le document final du Sommet, intitulé "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"; le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable; le Mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies; l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le financement du développement; et le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et le Forum sur la gouvernance de l'Internet. L'OMPI a également considérablement élargi la portée de ses activités de coopération et de partenariat avec différentes organisations intergouvernementales, en particulier avec ses partenaires dans le cadre de la coopération trilatérale (OMS et OMC), ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales externes.

Le Corps commun d'inspection des Nations Unies examine les questions intersectorielles et joue un rôle d'acteur du changement auprès des 28 organisations participantes du système des Nations Unies. L'OMPI a toujours obtenu de bons résultats, et il a été noté par le Comité du programme et budget en 2017 que "l'OMPI se félicite de la reconnaissance qui lui est témoignée dans le rapport, à l'égard des efforts soutenus qu'elle a déployés ces dernières années pour renforcer ses processus de suivi. Le classement des organisations participantes du système des Nations Unies indique que l'OMPI se situe au premier rang, avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)".

